

# **MANDARINE FUNDS**

## **Société d'Investissement à Capital Variable**

R.C.S. Luxembourg B 151.691

Rapport Annuel, incluant les Etats Financiers Audités au 31 décembre 2022

# MANDARINE FUNDS

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS \*

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base des rapports annuels, incluant les états financiers audités. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du dernier prospectus en vigueur et du document d'information clés pour l'investisseur ("KIID") qui sera accompagné du dernier Rapport Annuel, incluant les états financiers audités et du dernier rapport semi-annuel non-audité si celui-ci est plus récent que le Rapport Annuel.

\* Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

## Table des matières

Organisation de la SICAV	3
Informations aux Actionnaires	5
Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV	6
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	26
Statistiques	29
Etat Combiné des Actifs Nets au 31 décembre 2022	33
Etat Combiné des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice / la période clôturé(e) le 31 décembre 2022	33
MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	34
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022	34
Etat des Variations du nombre d'actions	35
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	36
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	37
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	38
Les dix principales positions	38
MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	39
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022	39
Etat des Variations du nombre d'actions	40
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	41
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	42
Les dix principales positions	42
MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	43
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022	43
Etat des Variations du nombre d'actions	44
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	45
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	47
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	48
Les dix principales positions	48
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	49
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022	49
Etat des Variations du nombre d'actions	50
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	51
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	54
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	55
Les dix principales positions	55
MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS*	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	56
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour la période terminée le 31 décembre 2022	56
Etat des Variations du nombre d'actions	57
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	58
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	59

## Table des matières

Les dix principales positions	59
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	60
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022	60
Etat des Variations du nombre d'actions	61
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	62
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	63
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	64
Les dix principales positions	64
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	65
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022	65
Etat des Variations du nombre d'actions	66
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	67
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	68
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	69
Les dix principales positions	69
Notes aux états financiers au 31 décembre 2022	70
Informations additionnelles (non révisées)	90
Information for Shareholders in Germany (unaudited)	91

\* Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

**Organisation de la SICAV****Siège social**

MANDARINE FUNDS  
60, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**Conseil d'Administration de la SICAV****Président**

Rémi LESERVOISIER  
MANDARINE GESTION  
40, Avenue George V  
F-75008 Paris  
France

**Administrateurs**

Guillaume BRICKA  
LFFS Luxembourg Branch  
60, Grande Rue  
L-1660 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

Arthur CLOUARD  
MANDARINE GESTION  
40, avenue George V  
F-75008 Paris  
France

**Société de Gestion**

Mandarine Gestion S.A.  
Société Anonyme  
40 Avenue George V  
F-75008 Paris  
France

**Banque Dépositaire, Agent Payeur et Administration Centrale**

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg\*  
60, avenue John Fitzgerald Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**Distributeur**

MANDARINE GESTION S.A.  
Société Anonyme  
40, Avenue George V  
F-75008 Paris  
France

**Gestionnaire**

MANDARINE GESTION S.A.  
Société Anonyme  
40, Avenue George V  
F-75008 Paris  
France

\*Depuis le 1 octobre 2022, BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg a fusionné avec sa société mère, BNP Paribas S.A..

**Organisation de la SICAV (suite)****Cabinet de révision agréé**

Deloitte Audit  
 Société à responsabilité limitée  
 20, Boulevard de Kockelscheuer  
 L-1821 Luxembourg  
 Grand-Duché de Luxembourg

**Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg****Allemagne**

BNP Paribas S.A. Niederlassung  
 Deutschland  
 Senckenberganlage 19, D-60327 Francfort  
 Allemagne

**Autriche**

Erste Bank der österreichischen  
 Sparkassen AG  
 Am Belvedere 1  
 AT-1010 Vienne  
 Autriche

**Suisse**

Agent Payeur  
 Banque Cantonale de Genève  
 Quai de l'Île 17 - CP 2251  
 1211 Genève 2  
 Suisse

Représentant  
 Carnegie Fund Services  
 11, Rue du Général-Dufour  
 1204 Genève  
 Suisse

**France**

BNP Paribas Paris\*  
 16, boulevard des Italiens  
 F-75009 Paris  
 France

**Suède**

MFEX  
 Grev Turegatan 19,  
 114 28 Stockholm,  
 Suède

**Italie**

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Milan  
 Piazza Lina Bo Bardi, 3,  
 I-20124 Milan  
 Italie

**Royaume Uni**

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Londres  
 Harewood Ave, 10  
 Marylbone, London NW16AA  
 Royaume-Uni

\*Depuis le 1 octobre 2022, BNP Paribas Securities Services Paris a fusionné avec sa société mère, BNP Paribas S.A..

## Informations aux Actionnaires

### Constitution

MANDARINE FUNDS (la «SICAV») est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois constituée le 3 mars 2010, soumise à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, partie reprenant les dispositions de la directive européenne du 13 juillet 2009 (2009/65/CE). Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg auprès duquel des copies peuvent être obtenues.

Le capital minimum de la SICAV est de EUR 1.250.000. Le capital de la SICAV est exprimé en euro (EUR) et il est à tout moment égal à la somme des valeurs des actifs nets des compartiments.

### Communication et rapports aux actionnaires

#### 1. Rapports périodiques

Les Rapports Annuels incluant les états financiers audités de l'exercice clôturé le 31 décembre, les rapports semi-annuels non-audités au 30 juin de même que la liste des changements intervenus dans la composition des Portefeuilles-Titres sont tenus sans frais à la disposition des actionnaires aux guichets de la Banque Dépositaire, ainsi qu'au siège social de la SICAV. Ces rapports portent à la fois sur chacun des compartiments et sur les avoirs de la SICAV dans son ensemble.

Les Rapports Annuels incluant les états financiers audités sont disponibles dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les rapports semestriels sont rendus publics dans les deux mois qui suivent la fin du semestre considéré.

#### 2. Informations aux actionnaires

##### a) Valeur nette d'inventaire

Les valeurs nettes d'inventaire des actions, des catégories ou classes d'actions des compartiments sont disponibles chaque jour ouvré au siège social de la SICAV. Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider ultérieurement de publier ces valeurs nettes dans des journaux des pays où les actions de la SICAV sont offertes ou vendues. Elles sont en outre affichées chaque jour ouvré sur Fundsquare ou Reuters.

Elles peuvent être obtenues également au siège social de la Banque Dépositaire.

##### b) Prix d'émission et de rachat

Les prix d'émission et de rachat des actions de chaque compartiment de la SICAV, de chaque catégorie ou classes d'actions de la SICAV sont rendus publics chaque jour aux guichets de la Banque Dépositaire.

##### c) Notifications aux actionnaires

Les autres informations destinées aux actionnaires sont publiées au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» du Luxembourg (jusqu'au 31 mai 2016) et «Recueil Electronique des Sociétés et Associations» (depuis le 1er juin 2016), à Luxembourg, si cette publication est prescrite par la Loi. Par ailleurs, elles peuvent être publiées dans un journal luxembourgeois.

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV

Modifications significatives concernant MANDARINE FUNDS au cours de l'année 2022 sous revue :

Au cours de l'année 2022, les principales modifications apportées au Prospectus ont été les suivantes :

- Février 2022 :
  - Modifications applicables à toute la SICAV :
    - Mise à jour de la section « Prise en compte des critères extra financiers » : insertion d'un tableau à l'attention des investisseurs et résumant les approches extra financières retenues, ainsi que les labels relatifs à la finance durable pour chaque compartiment ;
    - Mise à jour de la section « Information concernant le recours à des indicateurs de référence » : information concernant les indices de référence utilisés par les compartiments, en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR » ;
    - Baisse des frais :
      - Baisse de la commission de la banque dépositaire de 0,10% p.a. à 0,05% p.a. pour toutes les classes d'actions ;
      - Baisse de la commission de services de 0,50% p.a. à 0,25% p.a. pour toutes les classes d'actions ;
    - Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance ;
  - Modifications spécifiques aux compartiments :
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE
      - Intégration d'une stratégie extra financière (approche best-in-universe) ;
      - Baisse de la commission de gestion de 2,20% p.a. à 1,95% p.a. pour les classes d'actions Z, R, R(USD), R (USDH), R (CHF) et R(d) ;
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS
      - Mise à jour de l'indice pour passer de EONIA à €STR ;
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP
      - Baisse de la commission de gestion de 2,20% p.a. à 1,95% p.a. pour les classes d'actions Z, R, R (USD) et R (USDH) ;
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP
      - Baisse de la commission de gestion de 2,20% p.a. à 1,95% p.a. pour les classes d'actions Z, R, R (USD) et R (USDH) ;
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*
      - Insertion d'un avertissement sur la stratégie extra financière ;
      - Création de share class hedgées ;
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION
      - Création d'une share class MGA dédiée à l'AFER ;
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT
      - Intégration d'une stratégie extra financière (approche best-in-universe).
- Mars 2022 :
  - MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE : fusion du FCP de droit français MANDARINE ACTIVE par voie de fusion absorption par le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE ;
- Novembre 2022 :
  - Modifications applicables à toute la SICAV :
    - Mise à jour Taxonomie : mentions d'information et d'alignement ;
    - Mise à jour benchmark : mise à jour du statut des compartiments ;
    - Précisions de la méthode de calcul de la commission de surperformance ;
  - Modifications spécifiques aux compartiments :
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE : changement de dénomination au profit de MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS ;
    - MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION : élargissement du périmètre des exclusions ;
    - Suppression du compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE OPTIMAL VALUE.

\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

### Rapport de gestion de l'année 2022 - MANDARINE FUNDS

Nota bene : Les commentaires des performances des compartiments tels que relatés ci-dessous ne sont que des commentaires de la performance générale du compartiment. Pour plus de détails concernant la performance de chaque classe d'actions active de chacun des compartiments, nous vous invitons à vous référer au paragraphe intitulé « Performances ».

#### MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

##### ➤ Environnement économique et contexte boursier :

Les marchés actions européennes ont baissé sensiblement en 2022 (Stoxx Europe 600 -10.6%, Stoxx Europe Small 200 -24%) sur d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques grandissantes. La guerre entre la Russie et l'Ukraine, les restrictions sanitaires en Chine, la forte inflation et les politiques de resserrement monétaires des banques centrales ont pesé. Ils rebondissent depuis fin septembre (Stoxx 600 +9,80%, Stoxx Europe Small +12,70%), portés par l'espoir de hausses de taux moins importantes de la FED et de la BCE, ainsi que par un éventuel assouplissement de la politique zéro covid en Chine. Les secteurs liés à l'énergie et la finance surperforment alors que les secteurs de l'immobilier, de la consommation et de la technologie souffrent.

##### ➤ Performance du compartiment :

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE progresse de plus de 13% au premier semestre 2022 et sous-performe son indice de référence. Les belles performances de nos valeurs technologiques (ASMI), industrielles (Kingspan, D'Ieteren, Andritz) et le rachat de UDG par un fonds de private equity ne compensent pas les baisses de Solutions 30 (logistiques du dernier kilomètre, problèmes d'audit) ou encore Stroer. Au deuxième semestre 2022, le compartiment progresse de plus de 4% et sous-performe son indice de référence. Il souffre de la baisse de certaines valeurs de croissance défensives (Gn Store, Fagron), liées au paiement (Edenred) ou encore Instone (promoteur immobilier, Allemagne) qui a revu à la baisse de manière inattendue ses objectifs financiers 2022 et 2023.



## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (suite)

#### ➤ Positionnement du compartiment :

- Premier semestre 2022

Au cours du premier semestre MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE sous-performe son indice de référence (-27,25% contre -24,54%) impacté par la rotation 'value/croissance' en début d'année ainsi que par son absence de certains secteurs tels que la défense (Rheinmetall et Leonardo) et sa faible présence dans les secteurs banque et assurance. En outre nos valeurs liées à la consommation souffrent de craintes de baisse du pouvoir d'achat (JD Sports, B&M, Pets at Home, Jet2) et celles de la construction baissent après que Kingspan (matériaux de construction, Irlande) ait fait état d'un ralentissement sensible de ses prises de commande sur les deux derniers mois. Enfin nos entreprises de croissance défensive baissent (Croda, Dermapharm, Uniphar) malgré des publications annuelles de bonne facture. A noter les bonnes performances de certaines de nos plus fortes convictions telles qu'Edenred (solutions de paiement, France), ou encore Lotus Bakeries (spécialiste du spéculoos, Belgique). Par ailleurs Albioma (producteur d'énergie renouvelable, France) progresse fortement sur fond d'offre amicale par KKR, de même qu'Homeserve (assurances, Royaume-Uni) après une offre du canadien Brookfield.

- Second semestre 2022

Au cours du second semestre, le compartiment surperforme son indice de référence (+2,21% contre 0,73%), portés par nos valeurs italiennes (Fincobank, Moncler) et industrielles (Andritz, D'leteren) alors que nos valeurs liées à la santé continuent à peser (GN Store, Dermapharm).

- Principaux mouvements

Sur le premier semestre les mouvements les plus importants sont : à l'achat Amplifon, Jet2 et Aalberts; à la vente AAK, Arkema et Howden Joinery.

Sur le second semestre les mouvements les plus importants sont : à l'achat Sartorius Stedim, Storebrand, Straumann et Rational ; à la vente Homeserve, Wienerberger et Lenzing.

Au 31 décembre 2022, le compartiment détient 4% de liquidités, et est positionné 51% défensif / 49% cyclique.

#### ➤ Perspectives 2023 :

En 2023, les marchés actions seront impactés par les politiques de resserrement monétaire de la FED et de la BCE, les niveaux d'inflation qui semblent avoir atteint un plus haut dans certains pays, ainsi que par les perspectives de croissance économiques qui ont été révisées à la baisse ces derniers mois avec un risque de récession. La baisse récente du prix de l'énergie et la réouverture de la Chine pourraient impacter favorablement ces niveaux de croissance.

Les niveaux de valorisation de nos petites et moyennes entreprises européennes nous semblent relativement attractifs, après une année 2022 difficile. Elles ont la capacité à faire croître leur BPA plus fortement que les sociétés de plus grande taille, avec des managements souvent très impliqués dans le quotidien de leur entreprise et très agiles dans des périodes agitées.

Lors de nos entretiens réguliers, nos entreprises évoquent toujours la hausse des coûts, avec certaines nuances : les prix de certaines matières premières baissent (acier), de même que ceux du fret et de l'énergie alors que les salaires augmentent. Nous surveillons leur capacité à faire passer des hausses de prix. Nous suivons également attentivement la réouverture de l'économie chinoise qui semble être une bonne nouvelle à moyen terme mais qui pourrait créer de la volatilité à court terme (fermetures d'usines, tensions dans la chaîne d'approvisionnement).

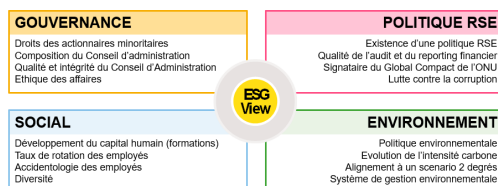
#### ➤ Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

##### Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille :

En premier lieu, il convient de rappeler qu'un filtre ESG est appliqué en amont du processus d'investissement de MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE comme le montre le schéma ci-dessous :



Le pôle ESG de Mandarin Gestion procède à une analyse extra-financière des entreprises, qui aboutit pour chacune à une notation ESG en 5 paliers, de A (meilleure note) à E (note la plus défavorable). L'obtention de cette note s'appuie sur une recherche externe (Sustainalytics et Ethifinance) et interne et s'articule autour de 4 piliers ESG :



Liste non exhaustive, indicateurs susceptibles d'évoluer dans le temps

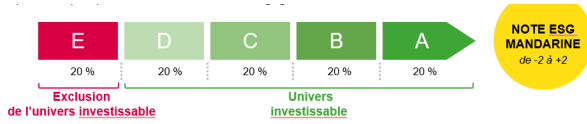
## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (suite)

#### Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille (suite) :

La note ESG France est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés.

- Les notes ESG de l'univers des sociétés françaises sont classées en quintiles (A-B-C-D-E)
- Le dernier quintile (E) est exclu du périmètre d'investissement



#### Notations du portefeuille et de l'indice

Nous avons noté que tendanciuellement sur l'année 2022, la note ESG du compartiment était supérieure à celle de l'indice. A fin 2022, la note ESG du compartiment était de -0,09 contre 0,03 pour l'indice.

#### Mesure de performance ESG du compartiment et de l'indice

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances environnementale, sociale et de gouvernance du compartiment et celles de l'indice.

Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance des organes de gouvernance (diversité du conseil)
- La part des entreprises qui s'engagent aux grands principes du Pacte Mondial de l'ONU
- Le taux de rotation des employés (capital humain)

Le reporting d'impact ESG est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-unique/SRI>

#### Émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son indice tout au long de l'année 2022 pour finir à 101 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 252 pour l'indice. Ceci est dû à une surpondération dans des secteurs peu émetteurs en CO2 comme la technologie.

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le compartiment, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1er rang des fournisseurs du scope 3.

#### Top 5 et Bottom 5 de la notation ESG des sociétés du compartiment

Au 31 décembre 2022, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont présentées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note ESG [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note ESG [-2 ;+2]
Fincobank	1,04	Kinopolis	-0,64
Essity	0,71	Rational	-0,59
Plastic Omnium	0,67	D Ieteren	-0,55
Edenred	0,62	Stroeer	-0,47
Croda	0,61	Dalata Hotel	-0,44

#### SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)

<b>Opportunités</b> Marché de la construction verte en plein essor	<b>Forces</b> Empreinte carbone inférieure à son indice Alignement du portefeuille à l'accord de Paris
<b>Menaces</b> Protection des données dans le secteur de la santé	<b>Faiblesses</b> Indépendance des conseils en dessous de la moyenne due aux sociétés familiales

#### Controverses

Un suivi des controverses est réalisé tous les 15 jours grâce à l'outil Sustainalytics, allant d'une échelle de gravité de 1 à 5, 1 étant les controverses les moins graves. Une seule controverse de niveau 3 est à noter à fin décembre (Kingspan).

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (suite)

#### Politique d'engagement suivie au niveau du compartiment

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du compartiment concernaient les sociétés suivantes :

Société	Thèmes ESG abordés
Befesa	Economie circulaire. Accidentologie. Pondération des critères ESG dans le variable des dirigeants.
Imerys	Stratégie climat. Traçabilité de la chaîne de valeur. Audit RSE avec la chaîne de valeur
Croda	Matrice de double matérialité avec l'environnement. Salaire décent. Comité RSE adossé au Conseil

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

#### ➤ Environnement économique et contexte boursier :

L'année 2022 a été marquée par une série de chocs. Choc géopolitique en premier lieu avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie durant le mois de février et la guerre qui a suivi et qui se poursuit aujourd'hui encore. Choc d'inflation également partout dans le monde. Alors que l'inflation était jugée temporaire l'an dernier liée à une forte reprise de la consommation dans un contexte de tension sur les chaînes logistiques, il est devenu clair en début d'année qu'il s'agissait d'un phénomène plus durable nécessitant une intervention résolue des banques centrales pour y faire face. Ces tensions ont été exacerbées par la flambée des prix des matières premières, notamment énergétiques, à la suite du déclenchement des opérations militaires russes en Ukraine. En répercussion à cette flambée des prix généralisée, les marchés de taux ont été eux aussi fortement chahutés. En effet, les banques centrales ont enclenché cette année un cycle de resserrement des taux directeurs d'une ampleur quasi-inédite presque partout dans le monde (à l'exception notable de la Chine et du Japon) et les taux longs ont eux aussi fortement progressé sous l'effet conjugué de la hausse des taux directeurs et de la forte poussée inflationniste. Cependant malgré cette forte progression des taux nominaux, la plupart des taux réels (i.e. retraités de l'inflation) restent aujourd'hui négatifs. Choc de confiance et de croissance enfin puisque la forte érosion du pouvoir d'achat des ménages couplée au fort ralentissement économique induit par les politiques monétaires restrictives fait courir le risque d'un très fort ralentissement de la croissance mondiale en 2023 et même d'une possible récession en Europe.

L'année fut donc particulièrement difficile pour les actifs risqués. Les marchés obligataires ont souffert de la forte remontée des taux et enregistrent des baisses marquées. Les marchés actions sont également en repli notable avec un phénomène de baisse forte des valorisations (les valeurs les plus chères de la cote ayant le plus souffert en 2022) et un risque pesant sur la croissance bénéficiaire des entreprises en 2022 qui a touché l'ensemble du marché. En termes de style, la gestion Value a nettement surperformé la gestion Croissance et les petites et moyennes valeurs ont particulièrement souffert. D'un point de vue sectoriel, les écarts ont été conséquents : l'énergie et les produits de base ont bénéficié de la forte hausse des matières premières et les banques et l'assurance de la forte hausse des taux d'intérêt. A l'inverse, les autres secteurs cycliques (construction, industrie, technologie) ont souffert en raison du risque de baisse marquée de leurs marges et de leurs bénéfices et/ou de leurs valorisations élevées. L'immobilier, secteur ayant généralement un niveau de dette conséquent, a également été très affecté par la forte hausse des taux.

#### ➤ Performance du compartiment :

##### • Premier semestre 2022

Compte-tenu de la forte aversion au risque manifeste sur les marchés actions au premier semestre, la poche actions de MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS a enregistré une diminution significative de sa valeur sur les 6 premiers mois de l'année. Alors que ce phénomène est traditionnellement compensé en partie par performance de la poche obligataire, cela n'a pas été le cas cette année puisque les obligations ont affiché des corrélations positives avec les actions et vu leurs valeurs fortement baisser.

Dès lors, la performance absolue du compartiment a été décevante. Cependant malgré cette nette baisse, notre portefeuille a affiché une performance très correcte au sein de son univers concurrentiel et affiché un effet de sélection positif dans la poche actions. Au sein de ce compartiment, les valeurs sélectionnées au sein des portefeuilles Value de Mandarine Gestion ont eu un comportement satisfaisant : Boskalis a fortement progressé suite à une offre de rachat dont le groupe néerlandais a fait l'objet, Subsea 7 a bénéficié de la forte hausse du pétrole et les valeurs télécoms ont également progressé à l'image d'Orange et Deutsche Telekom. A l'inverse le portefeuille a souffert des replis marqués sur les valeurs « de croissance » comme ASMI, ASML et Cargill dans la technologie ou Merck dans la santé.

Durant cette période, reflétant les convictions des gérants actions de Mandarine Gestion, nous avons vendu nos titres Orange, Volkswagen, Subsea 7, Warehouses De Pauw et Boskalis et intégré D'ieteren, ENI, Deutsche Telekom, Saint Gobain et Ackermans & van Haaren au portefeuille.

##### • Second semestre 2022

Le second semestre a été globalement plus favorable aux actions. Si le marché européen a poursuivi sa décline au troisième trimestre, il a en revanche connu un très fort rebond au quatrième trimestre grâce à des chiffres d'inflation enfin plus favorables et à la mise en place d'un scénario macro-économique pour 2023 moins négatif grâce aux premiers signes de réouverture de l'économie chinoise et à la décline des prix de l'énergie notamment les prix du gaz en Europe. En revanche la performance des marchés obligataires est restée négative sur cette période.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS a enregistré une performance positive au second semestre mais nous la jugeons cette fois décevante au regard de la forte hausse des marchés actions. Les principaux contributeurs à la hausse sont deux valeurs italiennes ENI et Finco Bank puis des valeurs de croissance qui ont repris des couleurs après un premier semestre difficile (LVMH, D'ieteren, Linde, Merck, Schneider Electric). Nous avons en revanche souffert du recul de quatre fortes pondérations en portefeuille : Teleperformance, DCC, Fresenius SE et EDP Renovaveis.

En plus de sa bonne performance, la seconde satisfaction de cette année pour MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS est que le compartiment a affiché une volatilité très faible cette année lui permettant d'obtenir un très bon ratio de Sharpe.

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (suite)

#### ➤ **Positionnement du compartiment :**

Les principaux achats ont concerné Kingspan, ING, TotalEnergie et Kerry Group alors qu'on retrouve parmi les ventes DSM, ASMI, Axa ainsi que deux positions plus récentes : Saint-Gobain et Ackermans & van Haareen.

Au final, le portefeuille enregistre un recul marqué de sa valeur liquidative sur l'année ce qui est évidemment décevant. Toutefois, au sein de sa catégorie concurrentielle, notre compartiment parvient à faire mieux que bon nombre de ses concurrents.

#### ➤ **Perspectives 2023 :**

Même si les risques macro-économiques ont diminué en fin d'année, ils n'ont clairement pas disparu. Le scénario central aujourd'hui est celui d'une croissance faible du PIB mondial, tiré par la réouverture de la Chine mais freiné par une croissance quasi-nulle en l'Europe et très faible aux Etats-Unis. L'inflation devrait poursuivre sa décrue permettant aux banques centrales d'achever en 2023 leur cycle de hausse des taux directeurs sans provoquer de « hard landing » de leurs économies. Cependant les incertitudes autour de ce scénario sont nombreuses et rendent la prévision particulièrement aléatoire.

Pour les actions européennes on notera du côté des bonnes nouvelles leur faible valorisation. Cependant, cet argument favorable est à mettre en parallèle à une progression des résultats des entreprises attendue proche de 0 cette année.

Concernant les produits de taux, les rendements obligataires anormalement faibles ces dernières années en raison des politiques monétaires « d'assouplissement quantitatif » se sont rapidement redressés cette année et rendent à ces actifs une grande partie de leur attractivité et vraisemblablement aussi leur caractéristiques « défensives » notamment une moindre corrélation aux marchés actions. Dans ce contexte, une allocation « 60% actions et 40% taux » retrouve de la pertinence et devrait de nouveau pouvoir présenter un couple rendement-risque attractif.

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

#### ➤ **Environnement économique et contexte boursier :**

L'année 2022 a été une nouvelle fois assez agitée sur les marchés, après deux années marquées par la pandémie mondiale. Les investisseurs ont dû composer avec une inflation galopante, le durcissement des politiques monétaires des banques centrales, l'envolée des taux d'intérêts, la hausse des prix des matières premières, des difficultés persistantes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les incertitudes causées par le maintien puis la fin de la politique zéro-Covid en Chine, et malheureusement, l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie. Dans ce contexte, le MSCI Europe Micro Cap et le MSCI Europe ex UK Micro Cap terminent l'année en baisse de -24,9% et -25,5% respectivement (en euro). Comme souvent, on constate de fortes disparités de performances sur les différents indices géographiques. Notamment la forte sous-performance de la Suède en 2022, après avoir été le meilleur performeur géographique européens sur les 5 années précédentes. A contrario, la France qui avait plutôt sous-performé ces dernières années a été plus résiliente. Cela nous conforte dans l'application stricte de notre processus d'investissement, limitant les biais géographiques par rapport à notre indice de référence.

Les actions ont été évidemment sensibles aux événements macroéconomiques (l'inflation en particulier) et aux anticipations des Banques Centrales. Si les hausses de taux (en particulier aux US, le 10 ans US est passé de près de 1% à plus de 4% en quelques trimestres) induisent des multiples de valorisation plus faibles, les anticipations de croissance et les commentaires de la part des entreprises restent en général favorables ou pour le moins plutôt résilients.

#### • **Premier semestre 2022**

Le premier semestre de l'année a été impacté par un contexte géopolitique instable en Ukraine, par le retour des mesures de confinement strictes en Chine et par un discours plus volontariste des banques centrales sur la remontée des taux afin de juguler l'inflation. Les microcaps européennes et internationales ont ainsi fortement reculé, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP a légèrement surperformé son indice de référence. Notre processus de gestion GARP (de la croissance à un prix raisonnable) induit une présence structurellement faible sur les sociétés aux valorisations très élevées, particulièrement impactées par l'environnement de hausses de taux.

#### • **Second semestre 2022**

La baisse s'est poursuivie - dans une moindre mesure - sur les marchés durant le second semestre malgré une première tentative de rebond en juillet-début août sur fond d'anticipations de la maîtrise de l'inflation, de pivot accomodant des banques centrales en matière de taux d'intérêt et d'espoirs de sortie de crise pandémique de la Chine. Le positionnement équilibré des fonds a ainsi permis à la stratégie de légèrement surperformer son indice de référence durant cette phase de marché. En 2022, dans un environnement peu favorable aux petites capitalisations, les microcaps européennes et mondiales ont ainsi sous-performées les petites, moyennes et grandes valeurs. Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP a continué à conserver son alpha tout au long du semestre et termine ainsi en surperformance par rapport à son indice, tout comme MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP.

#### ➤ **Perspectives envisagées pour 2023**

Les investisseurs abordent l'année 2023 avec une vision moins négative qu'au cœur de l'année 2022. En fin d'année 2022, les chiffres de l'inflation plus raisonnables aux Etats Unis et en Europe ont relancé les espoirs du pivot plus accomodant des banques centrales. De plus, certains éléments rassurants, comme la chute des prix de l'énergie (particulièrement en Europe), ont calmé certaines craintes inflationnistes des investisseurs. D'autres risques importants ne doivent cependant pas être ignorés, notamment les tensions géopolitiques en Ukraine qui restent fortes et la probabilité de catastrophes naturelles qui s'accroît en raison du changement climatique.

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (suite)

#### ➤ Perspectives envisagées pour 2023 (suite)

Fidèles à notre processus d'investissement, nous continuerons de favoriser les sociétés en croissance avec une valorisation raisonnable. Ce processus, qui nous permet d'être plutôt équilibrés entre le style croissance et le style value, devrait se montrer résilient dans cet environnement contrasté. A noter que les niveaux de croissance attendus des sociétés en portefeuille sont toujours à deux chiffres. Ces niveaux de croissance devraient continuer à être les moteurs de la surperformance structurelle des micro-capitalisations par rapport aux grandes valeurs sur le long terme.

Avec des biais sectoriels et géographiques limités, c'est principalement la sélection de valeurs qui explique la performance relative. On peut notamment souligner la contribution de quelques titres.

#### 1 - Norske Skog (+0,31%)

Norske Skog fabrique, distribue et vend du papier et de la pâte à papier pour publications, y compris du papier journal, du papier kraft blanchi pour magazines et des panneaux de particules. Cette année la société a bénéficié de la hausse des prix des matières premières, leur permettant de passer des hausses de prix sans impacter la demande sur les marchés finaux. Sur l'aspect environnemental, la société a mis en place un plan qui visait à transformer ses capacités de productions pour les rendre moins énergivores. Du fait de son activité cyclique, et d'un risque de retour à la normal des prix à moyen terme, nous avons décidé de sortir du titre en fin d'année après un très beau parcours.

#### 2 - U-Blox Holding AG (+0,31%)

U-blox est un fournisseur de puces et de modules entiers, notamment pour des applications GPS et sans fil. L'entreprise occupe une position unique, car elle est le seul fournisseur à la fois de produits à courte portée (Bluetooth, Wifi) et de modules cellulaires (2G, 3G, LTE). Cette année, la société a affiché une accélération des dynamiques de son carnet de commande et a profité d'un levier opérationnel permettant d'améliorer ses marges. En effet, au niveau de la demande, de plus en plus d'appareils deviennent intelligents et se connectent au cloud. Ces mégatendances devraient soutenir la croissance du marché dans les années à venir selon nous. Plus conjoncturellement, au niveau de l'offre, les pénuries mondiales de puces ont permis à U-Blox de gagner des parts de marchés puisque la société produit ses propres puces en interne. Le titre a fait l'objet de prises de bénéfices et fait toujours parti du portefeuille.

#### 3 - Okea ASA (+0,30%)

Okea est une compagnie énergétique basée en Norvège, engagée dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz. La société, dotée d'un levier opérationnel élevé, a donc été bien placée pour tirer parti de la hausse des prix de l'énergie. En effet, avec la crise géopolitique en Ukraine, le prix du gaz en Europe a été au cœur de l'attention, ayant atteint à son pic (fin août) une hausse de +375% depuis le 1er janvier 2022. La société grossit par le biais de fusions acquisitions et se concentre sur les découvertes et les développements de moindre envergure. Nous restons vigilants à l'évolution des prix pour 2023 qui retombent désormais sur des niveaux plus raisonnables compte tenu des régulations européennes et du remplissage des réserves de gaz qui semble écarter le scénario de rupture complète de l'approvisionnement. Le titre a fait l'objet de prises de bénéfices et est toujours présent dans le portefeuille.

A contrario, certains dossiers en portefeuille ont également eu un impact négatif, on citera notamment :

Principaux détracteurs :

#### 1 - Enea (-0,46%)

Enea est un fournisseur de logiciels et de services qui se concentre sur le segment des télécommunications. Le produit phare d'Enea, OSE, est un système d'exploitation en temps réel notamment à destination de ces deux principaux clients Nokia et Ericsson. En 2022, les commandes de leurs clients finaux ont ralenti, impactant négativement les prévisions de croissance organique à court terme. De plus, la dépréciation des actifs incorporels résultant de l'abandon d'un de leur produit (Edge) en forte décroissance a mis en évidence certains risques opérationnels. Ces dernières années, Enea a réalisé trois acquisitions d'importance stratégique qui semblent mettre plus de temps que prévu pour générer des synergies. Nous avons soldé la position en juillet après des déceptions et à la dégradation du profil GARP.

#### 2 - Steico (-0,46%)

Steico développe, produit et distribue des solutions écologiques à base de bois pour l'isolation, la construction et la rénovation. La société a souffert de la hausse des taux impliquant un ralentissement des anticipations sur le secteur de la construction neuve. La hausse des prix du bois au premier semestre a également éveillé la crainte des investisseurs. Cependant, l'entreprise parvient presque entièrement à répercuter l'augmentation de ces coûts sur leurs prix finaux, afin de préserver au mieux leurs marges. Nous avons conservé notre position dans le portefeuille car les moteurs du marché sur cette niche écologique sont structurels et poussés par les gouvernements notamment sur la rénovation. Grâce à l'approvisionnement local en bois et aux circuits courts, les sites de production ne subissent pas de pénuries sur les matières premières et ont de la visibilité sur les contrats d'approvisionnement (renégociés 2 fois par an), ce qui est rassurant sur les perspectives de rentabilité du groupe.

#### 3 - Genova Property (-0,44%)

La société possède, gère et développe des propriétés commerciales, en particulier à Stockholm et à Uppsala. Le secteur a fortement souffert en 2022 compte tenu des hausses violentes des taux d'intérêts, de la hausse des coûts de construction et des niveaux d'endettements élevés qui sont inhérents au secteur de la promotion immobilière. De plus, le titre a souffert du fait de la localisation de ses activités puisque l'indice suédois a enregistré la pire performance de l'année en Europe. Le titre a été conservé dans le portefeuille pour maintenir une exposition sectorielle, et car le marché suédois reste porteur avec des réglementations sur les loyers qui provoquent une situation d'offre limitée et des pénuries de logement dans 70 % des municipalités du pays.

Positionnement du compartiment pour 2023 :

Pour 2023, MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP reste fidèlement aligné sur son processus d'investissement cherchant à investir dans des sociétés GARP (de la croissance à un prix raisonnable), en limitant ses biais sectoriels et géographiques par rapport à son indice pour se concentrer sur la sélection de valeurs. A moyen terme, nous restons évidemment positifs sur notre classe d'actifs et nos investissements. A court terme, le moment du rebond sera sans doute lié aux flux. Après un environnement de flux plutôt négatif sur la classe d'actif depuis 2018, hormis l'accalmie de la fin 2020, un retour d'intérêt pour les actions pourrait ainsi amener un retour en grâce d'autant plus important sur les microcaps. Ces dernières traitent en effet sur des multiples de valorisation attractifs et des décotes importantes par rapport aux grandes valeurs, tout en gardant un meilleur profil de croissance.

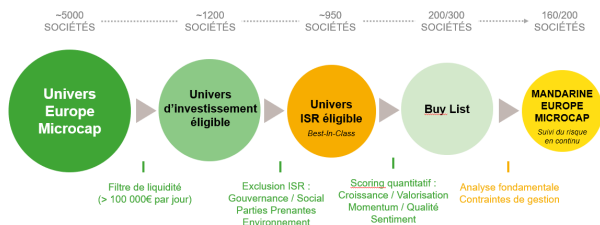
## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (suite)

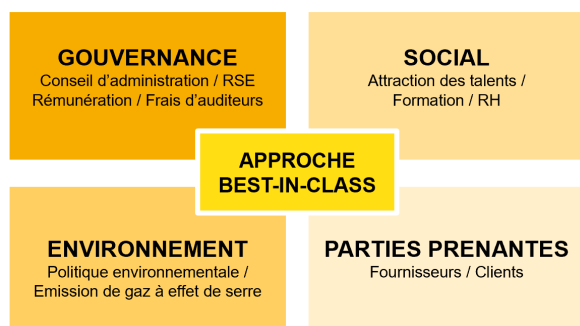
#### ➤ Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

#### Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille

En premier lieu il convient de rappeler qu'un filtre ESG est appliqué en amont du processus d'investissement de MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP comme le montre le schéma ci-dessous :

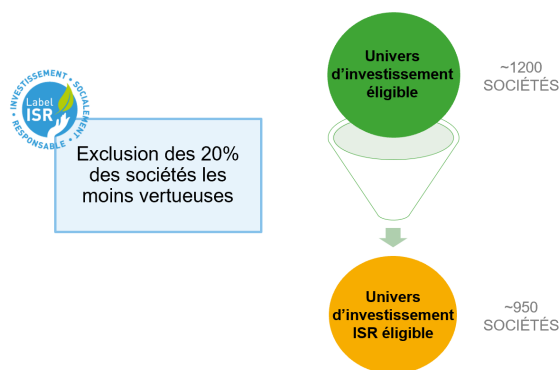


La note ESG retenue est issue de la recherche menée en interne. C'est une note propriétaire fondée sur 14 indicateurs extra-financiers répartis en 4 grand thèmes :



La note ESG est la moyenne équipondérée des 14 indicateurs. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des dialogues actionnariaux avec les sociétés.

- ⇒ Les **notes ESG** de l'univers sont classées en **quintiles** par secteur (A-B-C-D-E)
- ⇒ Le dernier quintile (E) de chaque secteur est exclu du périmètre d'investissement



#### Notations du portefeuille et de l'indice

Nous avons noté que structurellement sur l'année 2022, la note ESG du compartiment était supérieure à celle de l'indice. A fin décembre 2022, la note ESG du compartiment était à -0,01 et celle de l'indice à -0,04.

- Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du compartiment et de l'indice. Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :
- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
  - Le taux d'indépendance des organes de gouvernance
  - Existence d'un DRH
  - Enquête satisfaction client

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-europe-microcap/SRI>

**Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)**

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (suite)**

**Émissions de gaz à effet de serre**

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son tout au long de l'année 2022 pour finir à 164 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 375 pour l'indice. Ceci est dû à une surpondération dans des secteurs peu émetteurs en CO2 comme les logiciels et services par rapport à l'indice. L'information est disponible dans chacun des reportings mensuels du compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP.

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le compartiment, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1<sup>er</sup> rang des fournisseurs du scope 3.

**Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du compartiment**

Au 31 décembre 2022, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont présentées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note ESG Microcaps® [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note ESG Microcaps® [-2 ;+2]
Kendrion	1,93	Alkemy	-0,40
Alpha Financial Market	1,46	Knaus Tabbert	-0,20
Green Landscaping	1,33	Begbies Traynor Group	-0,06
Assystem	1,33	Talenom	0,00
TF Bank	1,06	Freelance	0,06

**SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)**

<b>Opportunités</b> Réglementation Européenne grandissante sur la mise à disposition des informations extra-financières	<b>Forces</b> Empreinte carbone du portefeuille inférieur par rapport à son indice
<b>Menaces</b> Besoin d'investir massivement en ressources dédiées à la stratégie RSE des sociétés.	<b>Faiblesses</b> Hétérogénéité des publications ESG selon les secteurs et les pays

**Controverses**

Le suivi des controverses ne peut pas être effectué de la même manière que pour les mid/large caps en raison de l'accès restreint à la recherche pour les microcaps. Les enjeux de réputation existent néanmoins mais demeurent plus mesuré que les sociétés de plus grandes capitalisations.

**Politique d'engagement suivie au niveau du compartiment**

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du compartiment ont concerné les sociétés suivantes :

Société	Thème ESG Abordés
Bastide le confort médical	Réduction empreinte environnementale. Valorisation des talents. Réduction du nombre de fournisseurs
Thermador	Scoring environnemental des produits. Formation des employés. Rémunération ESG

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

#### ➤ Environnement économique et contexte boursier :

L'année 2022 a été une nouvelle fois assez agitée sur les marchés, après deux années marquées par la pandémie mondiale. Les investisseurs ont dû composer avec une inflation galopante, le durcissement des politiques monétaires des banques centrales, l'envolée des taux d'intérêts, la hausse des prix des matières premières, des difficultés persistantes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les incertitudes causées par le maintien puis la fin de la politique zéro-Covid en Chine, et malheureusement, l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie. Dans ce contexte, le MSCI World Micro Cap termine l'année en baisse de -17,6% (en euro). Comme souvent, on constate de fortes disparités de performances sur les différents indices géographiques. Notamment la forte sous-performance de l'Europe en 2022, particulièrement impactée par la crise géopolitique et les craintes énergétiques. A contrario, le Japon qui avait plutôt sous-performé ces dernières années a été plus résilient. Cela nous conforte dans l'application stricte de notre processus d'investissement, limitant les biais géographiques par rapport à notre indice de référence.

Les actions ont été évidemment sensibles aux événements macroéconomiques (l'inflation en particulier) et aux anticipations des banques centrales. Si les hausses de taux (en particulier aux US, le 10 ans US est passé de près de 1% à plus de 4% en quelques trimestres) induisent des multiples de valorisation plus faibles, les anticipations de croissance et les commentaires de la part des entreprises restent en général favorables ou pour le moins plutôt résilients.

#### • Premier semestre 2022

Le premier semestre de l'année a été impacté par un contexte géopolitique instable en Ukraine, par le retour des mesures de confinement strictes en Chine et par un discours plus volontariste des banques centrales sur la remontée des taux afin de juguler l'inflation. Les microcaps internationales ont ainsi fortement reculé et le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP a légèrement sous-performé son indice de référence. Notre processus de gestion GARP (de la croissance à un prix raisonnable) avec un pilier momentum a plutôt été pénalisé par la correction plus marquée des bons performeurs de 2021 et par la meilleure tenue des titres plus 'Value' ou jusque-là délaissés.

#### • Second semestre 2022

La baisse s'est plutôt atténuée sur les marchés durant le second semestre, avec une relative stabilité grâce à une première tentative de rebond en juillet-début août sur fond d'anticipations de la maîtrise de l'inflation, de pivot plus accommodant des banques centrales en matière de taux d'intérêt et d'espoirs de sortie de crise pandémique de la Chine. Le positionnement équilibré des fonds a ainsi permis à la stratégie de significativement surperformer son indice de référence durant cette phase de marché. En 2022, dans un environnement peu favorable aux petites capitalisations, les microcaps mondiales ont ainsi sous-performé les petites, moyennes et grandes valeurs. Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP a continué à générer de l'alpha tout au long du second semestre et termine ainsi en légère surperformance par rapport à son indice sur l'année, tout comme MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP.

#### ➤ Performance du compartiment :

#### Principaux contributeurs :

##### 1 - Catalyst Pharmaceuticals (+0,38%)

Catalyst Pharmaceuticals est une biotech américaine spécialisée dans le traitement du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton (LEMS), une maladie auto-immune qui, entraînant un mal fonctionnement du système nerveux, provoque une faiblesse musculaire générale. Après six années de développement, le groupe est parvenu à faire approuver en 2018 l'usage de l'amifampridine (sous le nom de FIRDAPSE), molécule utilisée pour le syndrome de Lambert-Eaton. La bonne performance du titre sur l'année peut s'expliquer par plusieurs facteurs concomitants : En premier lieu, Catalyst Pharmaceuticals a réussi à faire retirer le principal concurrent du FIRDAPSE du marché (le RUZURGI), un produit dont les essais cliniques n'avaient pas rempli toutes les conditions nécessaires et dont l'approbation finale avait été vivement critiquée. Le groupe, détenant ainsi l'exclusivité des brevets sur la maladie, a vu les ventes de son produit phare décoller. Cela a également été rendu possible par l'approbation du FIRDAPSE pour les patients plus jeunes. Enfin, en décembre 2022, le groupe a signé un partenariat avec le laboratoire pharmaceutique Eisai et a ainsi récupéré les droits de distribution aux US du FYCOMPA, un médicament utilisé pour traiter l'épilepsie, pour se diversifier. Le titre a été présent en portefeuille tout au long de l'année et a été l'objet de prises de bénéfices régulières.

##### 2 - Sandridge Energy (+0,28%)

Sandridge Energy est une société américaine spécialisée dans l'exploration et l'exploitation d'actifs pétroliers et gaziers. Le titre a su profiter des prix forts des hydrocarbures, avec un premier semestre record pour le pétrole qui a été porté par le contexte de crise géopolitique en Ukraine. En outre, le groupe a repris des activités de forage restées en suspens depuis le Covid, tout en maintenant des coûts de production relativement bas. Dans la seconde partie de l'année, Sandridge est parvenu à augmenter sa production de pétrole, ce qui, couplé à un prix fort du pétrole a contribué à soutenir le cours de l'action tout au long de l'année. Le groupe a ainsi géré de manière rigoureuse l'exploitation de ses actifs et la réactivation de certaines opérations en fonction du prix de l'or noir. Tout en restant prudent sur la valeur au vu de la volatilité du cours des hydrocarbures, nous avons pris des bénéfices et conservons le titre en portefeuille.

##### 3 - Flex LNG (+0,24%)

Flex LNG possède une flotte de 13 méthaniers LNGC dédiés au gaz naturel liquéfié, le seul fossile qui devrait contribuer positivement à la transition énergétique en cours en remplaçant l'utilisation du charbon. La société a répondu à une demande croissante de gaz naturel liquéfié en raison des tensions avec la Russie, en mettant à disposition sa flotte de navires modernes qui utilisent des technologies de propulsion et de stockage efficaces. La société a signé des couvertures contractuelles à 100% pour sa flotte jusqu'en 2024, date à laquelle des options peuvent prolonger les contrats d'affrètement qui arrivent à échéance. Le titre a été présent en portefeuille tout au long de l'année et a été l'objet de prises de bénéfices régulières.



## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (suite)

#### Principaux détracteurs :

##### 1 - Peach Property (-0,29%)

Peach Property Group est un investisseur immobilier coté en Suisse qui se concentre sur les propriétés résidentielles dont la plupart sont situées dans des villes allemandes de niveau 2, le long de la ceinture de banlieue. Le secteur a fortement souffert en 2022 compte tenu des hausses violentes des taux d'intérêts, de la hausse des coûts de construction et des niveaux d'endettements élevés qui sont inhérents au secteur de la promotion immobilière. De plus, le titre a souffert du fait de la localisation de ses activités puisqu'Allemagne était au cœur des interrogations concernant l'approvisionnement énergétique. Le titre a été conservé dans le portefeuille pour maintenir une exposition sectorielle car la croissance structurelle des loyers et des prix résidentiels se poursuit sans relâche sur ce segment, sous l'effet d'un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande.

##### 2 - Steico (-0,29%)

Steico développe, produit et distribue des solutions écologiques à base de bois pour l'isolation, la construction et la rénovation. La société a souffert de la hausse des taux impliquant un ralentissement des anticipations sur le secteur de la construction neuve. La hausse des prix du bois au premier semestre a également éveillé la crainte des investisseurs. Cependant, l'entreprise parvient presque entièrement à répercuter l'augmentation de ces coûts sur leurs prix finaux, afin de préserver au mieux leurs marges. Nous avons conservé notre position dans le portefeuille car les moteurs du marché sur cette niche écologique sont structurels et poussés par les gouvernements notamment sur la rénovation. Grâce à l'approvisionnement local en bois et aux circuits courts, les sites de production ne subissent pas de pénuries sur les matières premières et ont de la visibilité sur les contrats d'approvisionnement (renégociés 2 fois par an), ce qui est rassurant sur les perspectives de rentabilité du groupe.

##### 3 - Airboss of America (-0,29%)

AirBoss of America est une entreprise canadienne qui développe, fabrique et commercialise des produits à base de caoutchouc pour l'industrie du transport, de la défense et de l'industrie. L'inflation des coûts a érodé la rentabilité de ce segment et entraîné des pertes dans le secteur des produits d'ingénierie. Malgré l'intervention d'un cabinet de conseil dont l'objectif immédiat était d'optimiser les prix sur plusieurs plateformes, la société n'a pas été en mesure, par contrat, d'augmenter les prix pratiqués auprès de ses clients. Nous avons soldé la position en milieu d'année après une nouvelle publication et un pricing power décevants.

#### ➤ **Positionnement du compartiment :**

Pour 2023, MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP reste fidèlement aligné sur son processus d'investissement cherchant à investir dans des sociétés GARP (de la croissance à un prix raisonnable), en limitant ses biais sectoriels et géographiques par rapport à son indice pour se concentrer sur la sélection de valeurs. A moyen terme, nous restons évidemment positifs sur notre classe d'actifs et nos investissements. A court terme, le moment du rebond sera sans doute lié aux flux. Après un environnement de flux plutôt négatif sur la classe d'actif depuis 2018, hormis l'accalmie de la fin 2020, un retour d'intérêt pour les actions pourrait ainsi amener un retour en grâce d'autant plus important sur les microcaps. Ces dernières traitent en effet sur des multiples de valorisation attractifs et des décotes importantes par rapport aux grandes valeurs, tout en gardant un meilleur profil de croissance.

#### ➤ **Perspectives envisagées pour 2023 :**

Les investisseurs abordent l'année 2023 avec une vision moins négative qu'au cœur de l'année 2022. En fin d'année 2022, les chiffres de l'inflation plus raisonnables aux Etats Unis et en Europe ont relancé les espoirs d'un pivot plus accommodant des banques centrales. De plus, certains éléments rassurants, comme la chute des prix de l'énergie (particulièrement en Europe), ont calmé certaines craintes inflationnistes des investisseurs. D'autres risques importants ne doivent cependant pas être ignorés, notamment les tensions géopolitiques en Ukraine qui restent fortes et la probabilité de catastrophes naturelles qui s'accroît en raison du changement climatique.

Fidèles à notre processus d'investissement, nous continuerons de favoriser les sociétés en croissance avec une valorisation raisonnable. Ce processus, qui nous permet d'être plutôt équilibrés entre le style croissance et le style value, devrait se montrer résilient dans cet environnement contrasté. A noter que les niveaux de croissance attendus des sociétés en portefeuille sont toujours à deux chiffres. Ces niveaux de croissance devraient continuer à être les moteurs de la surperformance structurelle des micro-capitalisations par rapport aux grandes valeurs sur le long terme.

Avec des biais sectoriels et géographiques limités, c'est principalement la sélection de valeurs qui explique la performance relative. On peut notamment souligner la contribution de quelques titres.

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*

#### ➤ Environnement économique et contexte boursier :

L'année 2022 a été marquée par une série de chocs. Choc géopolitique en premier lieu avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie durant le mois de février et la guerre qui a suivi et qui se poursuit aujourd'hui encore. Choc d'inflation également partout dans le monde. Alors que l'inflation était jugée temporaire l'an dernier liée à une forte reprise de la consommation dans un contexte de tension sur les chaînes logistiques, il est devenu clair en début d'année qu'il s'agissait d'un phénomène plus durable nécessitant une intervention résolue des banques centrales pour y faire face. Ces tensions ont été exacerbées par la flambée des prix des matières premières, notamment énergétiques, à la suite du déclenchement des opérations militaires russes en Ukraine. En répercussion à cette flambée des prix généralisée, les marchés de taux ont été, eux aussi, fortement chahutés. En effet, les banques centrales ont enclenché cette année un cycle de resserrement des taux directeurs d'une ampleur quasi-inédite presque partout dans le monde (à l'exception notable de la Chine et du Japon) et les taux longs ont eux aussi fortement progressé sous l'effet conjugué de la hausse des taux directeurs et de la forte poussée inflationniste. Cependant malgré cette forte progression des taux nominaux, la plupart des taux réels (i.e. retraités de l'inflation) restent aujourd'hui négatifs. Choc de confiance et de croissance enfin puisque la forte érosion du pouvoir d'achat des ménages couplée au fort ralentissement économique induit par les politiques monétaires restrictives fait courir le risque d'un très fort ralentissement de la croissance mondiale en 2023 et même d'une possible récession en Europe.

L'année fut donc particulièrement difficile pour les actifs risqués. Les marchés obligataires ont souffert de la forte remontée des taux et enregistrent des baisses marquées. Les marchés actions sont également en repli notable avec un phénomène de baisse forte des valorisations (les valeurs les plus chères de la cote ayant le plus souffert en 2022) et un risque pesant sur la croissance bénéficiaire des entreprises en 2022 qui a touché l'ensemble du marché. Sur l'année le MSCI World affiche une performance négative de -19,40% depuis le début de l'année. Sur les marchés actions, fait quelque peu inédit, l'Europe a surperformé les autres zones géographiques : Stoxx 600 -13,30% / S&P 500 -19,40% / Nasdaq -33,10% / Hang Seng -15,50% / Shanghai SE -15,10%. En termes de style, la gestion Value a nettement surperformé la gestion Croissance et les petites et moyennes valeurs ont particulièrement souffert. D'un point de vue sectoriel, les écarts ont été conséquents : l'énergie et les produits de base ont bénéficié de la forte hausse des matières premières et les banques et l'assurance de la forte hausse des taux d'intérêt. A l'inverse, les autres secteurs cycliques (construction, industrie, technologie) ont souffert en raison du risque de baisse marquée de leurs marges et de leurs bénéfices et/ou de leurs valorisations élevées. L'immobilier, secteur ayant généralement un niveau de dette conséquent, a également été très affecté par la forte hausse des taux.

#### ➤ Performance du compartiment :

##### • Premier semestre 2022

Compte-tenu de la forte aversion au risque manifeste au premier semestre, le marché s'est inscrit en forte baisse au cours du premier semestre (-18,60% pour notre indice EuroStoxx) tandis que notre compartiment affichait un recul de -23,50%. En effet, le contexte de hausse de taux a été particulièrement défavorable au style du compartiment porté sur les valeurs de croissance qui ont connu une forte contraction des multiples. En termes de principaux mouvements nous avons soldé nos positions dans Stora Enso et KBC et initié une position en BNP Paribas.

##### • Second semestre 2022

Le second semestre a été globalement plus favorable aux actifs risqués. Si le marché des actions a poursuivi sa décline au troisième trimestre, il a en revanche connu un très fort rebond au quatrième trimestre grâce à des chiffres d'inflation enfin plus favorables et à la mise en place d'un scénario macro-économique pour 2023 moins négatif grâce aux premiers signes de réouverture de l'économie chinoise et à la décline des prix de l'énergie notamment les prix du gaz en Europe. Le marché a fini à +7,60% tandis que notre compartiment a progressé de 1,90%.

En termes de mouvements, sur le dernier trimestre, nous avons pris le pari de revenir progressivement les petites et moyennes valeurs européennes dans le portefeuille tout en restant très sélectifs sur les dossiers achetés. Nous pensons que celles-ci connaîtront, progressivement sur les prochains trimestres, un phénomène de revalorisation. Les ventes de Deutsche Telekom, Bureau Veritas et Vinci ont permis notamment de financer les achats de Elia, Sartorius Stedim et Moncler.

Si la forte contraction des multiples des sociétés de croissance a pesé sur la performance, l'écart de sous-performance en 2022 par rapport à l'indice s'explique essentiellement par l'absence de détention de titres liés au pétrole, secteur qui a progressé de plus 30% sur l'année en Europe, et par la surpondération de Téléperformance qui a fait l'objet d'une controverse sociale.

#### ➤ Perspectives 2023 :

Même si les risques macro-économiques ont diminué en fin d'année, ils n'ont clairement pas disparu. Du côté des bonnes nouvelles, on notera la faible valorisation des marchés actions européens mais cet argument favorable est à mettre en parallèle à une progression des résultats des entreprises attendue proche de 0 cette année. La Chine est probablement le principal enjeu de 2023. La croissance de l'économie chinoise est tombée en 2022 à l'un de ses plus faibles niveaux en près de 50 ans, à +3% en dessous des +5% fixé par le parti communiste. Pour la première fois depuis des décennies, elle n'a donc pas joué son rôle de locomotive. La croissance devrait rebondir à 4,9 % en 2023, avec une accélération à partir du deuxième trimestre passé le pic des inflations suite au nouvel an chinois. Une sortie réussie de crise sanitaire en Chine soulagerait la croissance mondiale mais amplifierait les tensions inflationnistes, une crise sanitaire majeure accentuerait le risque d'une récession mondiale.

Les conditions pour un rebond serein ne nous semblent pas encore réunies malgré des niveaux de valorisation plus bas, et un pic d'inflation probablement derrière nous. Nous avons construit notre portefeuille avec des sociétés dont le potentiel de croissance reste intact et qui, même si pas complètement immunisées, devraient mieux résister en cas de ralentissement économique. Aussi la volatilité du marché nous offrira des opportunités pour constituer et consolider des positions de long terme sur certaines belles valeurs françaises. Nos valeurs de croissance devraient profiter de la fin de la hausse des taux et se revaloriser en bourse.

\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\* (suite)

Les experts s'attendant à ce que la demande de semi-conducteurs double jusqu'en 2030. Cela profite non seulement aux groupes de semi-conducteurs tels que STMicro Electronics mais également à des entreprises dans les logiciels comme Dassault Systèmes et CapGemini dans le domaine du conseil.

Les prochaines années seront également marquées par la nécessité d'une transition énergétique, avec une potentielle réponse de l'Europe à l'IRA américain. Nous sommes convaincus que cela créera encore plus d'opportunités pour des acteurs comme Air Liquide ou Linde dans les gaz industriels avec les projets de décarbonation. La nécessité d'une transition plus verte profitera aussi à des sociétés au centre de l'efficacité énergétique comme Kingspan, Schneider et Saint Gobain dans le secteur de la construction.

\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

#### ➤ Environnement économique et contexte boursier :

Les marchés actions globaux ont fortement baissé en 2022 et le compartiment a fini l'année derrière son indice de référence. Dans un contexte de forte remontée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la politique monétaire restrictive des banques centrales ont pesé sur les actions du style croissance et notamment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION.

La guerre en Ukraine et son impact sur le marché de l'énergie a démontré la dépendance de l'Europe à des sources d'approvisionnement extérieure, ainsi que le rôle central de l'énergie dans le développement économique de la région. La croissance économique mondiale est restée fragile en raison de la hausse des prix des matières premières, de l'énergie et en particulier du gaz, des difficultés persistantes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et des incertitudes créées par le maintien puis la fin tardive de la politique zéro-Covid en Chine.

Sur le plan politique, la réponse de l'Europe à la crise énergétique, via RePowerEU, est venue conforter le positionnement du compartiment puisque ce plan ne s'est pas limité au développement des énergies renouvelables mais a aussi visé l'électrification et la sobriété énergétique via la rénovation des bâtiments et le développement des pompes à chaleur. Par ailleurs, le plan de relance américain, Inflation Reduction Act (IRA), montre bien l'engagement du gouvernement américain à soutenir les industries permettant la transition énergétique. En effet, l'IRA donne une visibilité à long terme qui sera porteuse d'investissements dans les technologies « vertes » et qui bénéficiera également aux nombreuses entreprises investies dans MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION.

#### ➤ Performance du compartiment :

Au premier trimestre 2022, les secteurs liés à l'énergie ou ayant bénéficié de la hausse des matières premières ont été les plus performants, tels que les biocarburants, les énergies renouvelables et l'agriculture et la forêt. Les secteurs souffrant des pressions sur les coûts et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, comme les industriels et les entreprises de biens d'équipement, ont été les moins performants. Nous avons réduit significativement notre exposition à la Chine en raison de tensions géopolitiques, des risques à la baisse pour la croissance économique et de sujets extra-financiers. Les liquidités ont été réinvesties en Amérique du Nord en vue des indicateurs économiques plus robustes aux États-Unis et d'une exposition moindre aux problèmes actuels de l'Europe. De nouvelles positions ont été prises sur Albemarle, Wabtec et West Fraser et les pondérations ont été augmentées sur Ameresco, Darling Ingredients et Union Pacific Corp.

Au deuxième trimestre 2022, les thématiques les plus performantes ont été les énergies renouvelables, les contenants et emballages durables, et la gestion des déchets. Le gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia, a revu à la hausse ses objectifs de croissance et Republic Services a bénéficié de la hausse de l'inflation en raison d'une indexation des prix. Les thématiques les moins performantes ont été les carburants alternatifs, l'efficacité énergétique et les véhicules électriques. L'entreprise Kingspan a souffert des volumes de commandes plus faibles. Nous avons augmenté notre exposition aux énergies renouvelables en investissant dans ERG et avons liquidé nos positions en Giant Manufacturing et Sika. Nous sommes positifs sur les véhicules électriques et avons ouvert une position dans BYD et LG Energy Solution.

Au cours du troisième trimestre 2022, 8 des 10 meilleures performances dans le compartiment étaient des entreprises américaines, soutenues par l'annonce du plan de relance américain Inflation Reduction Act. En Europe, entreprise NIBE, fabricant de pompes à chaleur, bénéficie de la hausse de la demande pour ses solutions. Les entreprises européennes les moins performantes étaient principalement impactées par l'énergétique crise en cours, telles que Vidrala, producteur de bouteilles en verre. En Chine, le constructeur de véhicules électriques, BYD, a sous-performé à cause d'une détérioration du sentiment. Nous avons renforcé nos titres exposés à la région Amérique du Nord, notamment indirectement à travers la société italienne Prysmian qui fabrique des câbles pour l'éolien offshore mais est bien implanté aux États-Unis. Nous avons encore réduit notre exposition aux entreprises énergivores ou exposées à la hausse du pétrole, telles que Befesa et Sika.

Au quatrième trimestre de 2022, les actions européennes ont été les plus performantes pour le compartiment, tandis que les actions américaines ont sous-performé en raison d'une prise de bénéfices après la bonne performance à la suite de l'annonce de l'Inflation Reduction Act. La réforme de la réglementation de vente de l'énergie solaire en Californie a eu un impact négatif sur nos titres dans le solaire américain, tandis que les nouveaux mandats de mélange de biocarburants aux États-Unis ont pesé négativement sur les actions liées à ce secteur. Nous avons profité de ces mouvements pour renforcer notre exposition aux États-Unis en investissant dans First Solar et Deere & CO. La météo plus chaude a permis de réduire la consommation de gaz en Europe, ce qui a bénéficié aux entreprises grandes consommatrices d'énergie. Cependant, nous avons réduit notre exposition aux valeurs cycliques telles que Porsche SE et avons vendu Stora Enso en raison de l'environnement difficile pour les prix de la pâte à papier.

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (suite)

#### ➤ Perspectives 2023 :

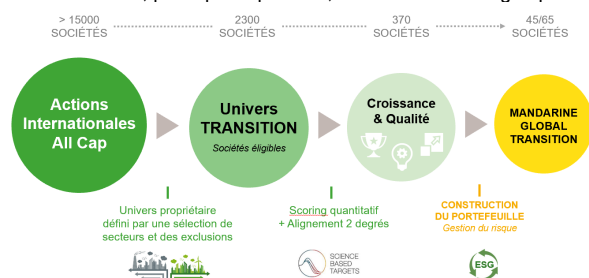
Pour l'année 2023, nous notons le risque de nouvelles révisions à la baisse des bénéfices. Les principales raisons de prudence malgré la résilience de l'économie américaine en particulier se reposent sur des conditions monétaires serrées, une normalisation de la consommation des ménages américains, et les indicateurs avancés tels que les nouvelles commandes ISM sont inférieures à 50 et en baisse. Malgré cela nous sommes confiants sur les États-Unis, étant donné la visibilité qu'offre le plan Inflation Reduction Act (IRA) aux sociétés actives dans la transition énergétique. Nous sommes également plus optimistes concernant les perspectives de l'Europe après la récente baisse des prix du gaz et le potentiel de réponse de l'Europe à l'IRA américain, avec un paquet budgétaire équivalent peut-être à venir.

Concernant la Chine, nous sommes encouragés par la fin de la politique zéro covid du pays et la réouverture de son économie. Les résultats PCR négatifs ne sont désormais requis que pour les maisons de retraite, les établissements médicaux, certaines écoles. Le gouvernement central chinois a également opéré un changement significatif dans la politique de santé en permettant aux personnes présentant des symptômes légers de Covid-19 de se mettre en quarantaine chez eux et a abandonné les exigences de quarantaine pour toutes les arrivées internationales à compter de janvier 2023. En conséquence, la réouverture de la Chine soutiendra la croissance mondiale et sera clairement un moteur dominant de la demande.

#### ➤ Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères liés au changement climatique :

##### Prise en compte du changement climatique et de la transition énergétique dans la construction du portefeuille

La stratégie d'investissement repose sur une sélection d'actions d'entreprises impliquées dans des thématiques ou des secteurs d'activité liés au développement durable et à l'environnement et, plus spécifiquement, à la transition énergétique et écologique.



L'analyse de l'éligibilité des sociétés s'établit tout d'abord par son exposition de chiffre d'affaires aux 8 éco-activités du label Greenfin (listées ci-dessous), sans dépasser le seuil de 5% du chiffre d'affaires dans des activités telles que le nucléaire ou l'exploration/exploitation de combustibles fossiles.

#### Eco-activités du label Greenfin :

- Energie ;
- Bâtiment ;
- Gestion des déchets et lutte contre la pollution ;
- Industrie ;
- Transports propres ;
- Technologies de l'information et de la communication ;
- Agriculture et forêts ;
- Adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, l'actif du compartiment sera composé :

- à 50% minimum de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue) ;
- à 50% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) ;
- à 20% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités).

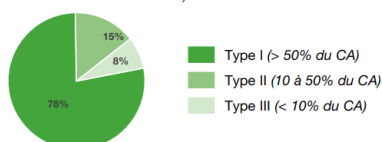
#### ➤ Mesure comparative de la répartition des émetteurs du portefeuille du compartiment et de son indice de référence suivant la typologie « GreenFin » (répartition du portefeuille du compartiment entre les émetteurs des types I, II, III) :

Tout au long de l'année 2022, le compartiment a respecté ses objectifs de répartition de l'actif en fonction de la typologie Greenfin.

Au 31 décembre 2022, la répartition est la suivante :

#### ➤ Intensité Greenfin

Répartition du portefeuille selon la part du chiffre d'affaires des entreprises lié aux éco-activités définies par le label Greenfin (Taux de couverture : Fonds 100%)

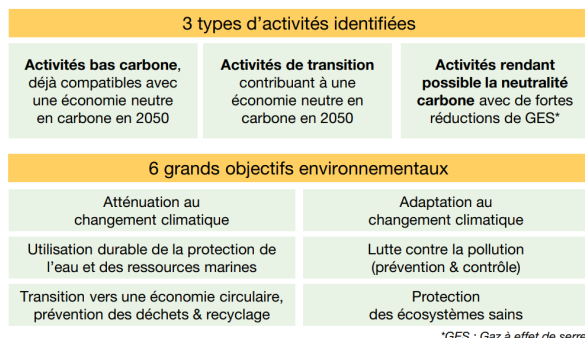


## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (suite)

#### Mesure comparative de la « part verte » du compartiment et de son Indice de Référence suivant la « Taxonomie »

La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligibles à la taxonomie européenne. Cette taxonomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités et 6 grands objectifs environnementaux sont identifiés :



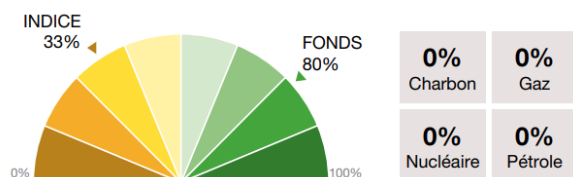
Une activité est définie comme verte lorsqu'elle contribue de façon substantielle à l'un des 6 objectifs sans nuire de façon significative à un autre de ces objectifs, et lorsqu'elle est conforme à des garanties sociales minimales et aux critères de sélection.

Nous avons noté que structurellement en 2022, le compartiment était davantage exposé à la taxonomie européenne (part verte) que son indice de référence.

Au 31 décembre 2022, la comparaison est la suivante :

#### ► Part Verte

% moyen du chiffre d'affaires des entreprises éligible à la taxonomie verte européenne (Taux de couverture : Fonds 100% / Indice 95%)



#### Mesure d'alignement +2°C accord de Paris et température de portefeuille

L'initiative Science Based Targets (SBT) permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions) dans le but de respecter l'Accord de Paris sur le climat (signé en 2015), qui a pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C. Plus de 1000 entreprises à travers le monde ont déjà soumis leur scénario au SBT. La liste est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

Au cours de l'année 2022 et au 31 décembre 2022, le pourcentage d'entreprises ayant ratifié les SBTi dans le portefeuille était supérieur à celui des entreprises de l'indice :

#### ► Scénario d'alignement 2°C

% des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris



MANDARINE GLOBAL TRANSITION

65%

INDICE

48%

La température de portefeuille et de son indice, mesurée en hausse de la température d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle et à partir des données fournies par Trucost, nous avons observé que tout au long de l'année, la température du portefeuille était en-dessous de celle de son indice de référence.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (suite)**

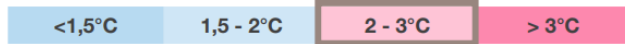
Mesure comparative de la « part verte » du compartiment et de son Indice de Référence suivant la « Taxonomie » (suite)

Au 31 décembre 2022, le biais est positif pour le compartiment par rapport à son indice :

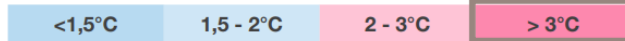
► **Température**

Trajectoire d'alignement actuelle des investissements  
(Taux de couverture : Fonds 56%/ Indice 60%)

MANDARINE GLOBAL TRANSITION



INDICE



**Politique d'engagement**

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes climat/ESG du compartiment concernaient les sociétés suivantes :

Société	Thème ESG Abordés
SUNNOVA	Politique de choix des fournisseurs (panneaux solaires, onduleurs...) et formation des installateurs
AKER CARBON CAPTURE	Discussion autour des infrastructures de transports du carbone après sa capture, au niveau des émissions sur l'ensemble du cycle
AP MOELLER MERSK	Engagement en cours avec le SBTi, ambition d'être aligné à 1,5°C

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT**

► **Environnement économique et contexte boursier :**

Les nerfs des investisseurs ont été mis à rude épreuve en 2022, après deux années marquées par la pandémie mondiale. Les opérateurs de marché ont dû composer avec une inflation galopante, le durcissement des politiques monétaires des banques centrales, l'envolée des taux d'intérêts, la hausse des prix des matières premières, des difficultés persistantes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les incertitudes causées par le maintien puis la fin de la politique zéro-Covid en Chine, et malheureusement, l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie. Dans ce contexte, le marché des actions internationales, qui termine l'année en baisse de 13% (MSCI WORLD ACWI dividendes réinvestis) a été inlassablement sensible aux événements macroéconomiques (l'inflation en particulier) et aux anticipations des Banques Centrales. Si les hausses de taux (en particulier aux US, le 10 ans US est passé de près de 1% à plus de 4% en quelques trimestres) induisent des multiples de valorisation plus faibles, les anticipations de croissance des résultats et les commentaires de la part des entreprises restent en général favorables ou pour le moins pas encore alarmants.

Dans ce contexte, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT finit l'année à -23,70% après avoir subi de nombreux vents contraires. En effet, les contextes macroéconomiques, géopolitiques et sanitaires ont particulièrement pesé sur le compartiment. L'inflation qui a battu des niveaux records aux États Unis et en Europe, a entamé le potentiel de consommation des ménages et mis sous pression leurs revenus disponibles. Ainsi, le compartiment, qui est exposé à plus de 50% au secteur de la consommation discrétionnaire, a souffert du ralentissement des dynamiques de consommation de court terme. Selon nous, ces événements conjoncturels ne remettent pas en cause les enjeux et les leviers de croissance structurels de la thématique à long terme.

● **Premier semestre 2022**

Au sein du compartiment, le premier semestre de l'année a été impacté par un contexte géopolitique instable en Ukraine, par le retour des mesures de confinement strictes en Chine et par un discours plus volontariste des banques centrales sur la remontée des taux afin de juguler l'inflation. Parmi les meilleurs contributeurs, on peut citer YONEX (+30%) qui a poursuivi sa croissance rapide sur le marché chinois pour le badminton et sur le marché américain pour le tennis, ainsi qu'ACCEL (+22%) qui a été soldée à la suite d'une OPA réalisée par le fonds de private equity KKR. A l'inverse, PUMA (-41%) a fortement souffert de la hausse des taux et THULE (-55%) a fait face à de fortes bases de comparaison défavorable post crise sanitaire. Nous avons initié ASICS, producteur japonais de chaussures de sports, qui gagne des parts de marché en Asie et plus particulièrement en Chine et KEYWORDS STUDIOS, fournisseur international de services techniques et artistiques pour l'industrie mondiale des jeux vidéo. Nous avons réalisé un arbitrage dans le secteur des boissons en vendant MONSTER BEVERAGE au profit de CELSIUS HOLDING, société américaine spécialisée dans les boissons pour sportifs avec un positionnement sain.

● **Second semestre 2022**

Sur le deuxième semestre, les marchés actions ont fait une première tentative de rebond en juillet-début août sur fond d'anticipations de la maîtrise de l'inflation, de pivot accomodant des banques centrales en matière de taux d'intérêt et d'espoirs de sortie de crise pandémique de la Chine. Le compartiment a donc bien performé au début du second semestre avant que la FED calme ces anticipations. Parmi les meilleurs contributeurs, on peut citer DECKERS OUTDOORS (+28%), plus connu sous la marque de chaussures de sport « Hoka One One » qui gagne des parts de marché aux États-Unis et en Europe sans baisser ses prix et MADISON SQUARE GARDEN SPORTS (+15%) qui a annoncé la distribution d'un dividende spécial à la suite des bons résultats la saison passée des RANGERS et des KNICKS de New York. A l'inverse, NACON (-17%) a pesé sur la performance du compartiment après avoir annoncé des décalages de jeux.

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (suite)

- Second semestre 2022 (suite)

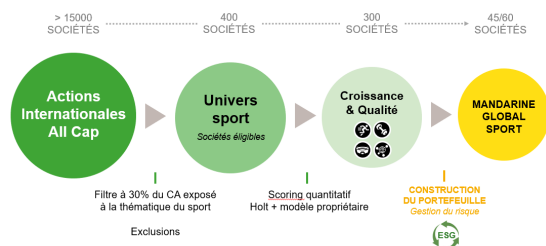
Au sein du compartiment, nous avons renforcé FLUTTER ENTERTAINMENT compte tenu des performances opérationnelles constantes de la société aux US, lui permettant de maintenir sa position de leader. LIBERTY MEDIA FORMULA ONE, qui possède les droits commerciaux et promotionnels exclusifs de la Formule 1 jusqu'en 2110 et XPONENTIAL FITNESS, franchiseur américain de boutiques de fitness qui propose des expériences diversifiées (boxe, pilate, yoga...), ont fait leurs entrées dans le portefeuille. Nous avons soldé THULE et MIPS pour des exécutions contrariées par les sujets d'inventaires à court terme. Nous avons sorti également FLUIDRA qui souffre de la normalisation de la demande pour leurs produits après une période de « boost » causée par la pandémie COVID-19.

#### ➤ Perspectives 2023

La Chine est probablement le principal enjeu de 2023. Le pays a récemment assoupli ses conditions d'entrées pour les voyageurs étrangers en supprimant la quarantaine obligatoire qui avait été mise en place en mars 2020. Une sortie de crise sanitaire réussie soulagerait la croissance mondiale. Elle provoquerait un rebond des exportations vers l'empire du milieu, une reprise de la consommation chinoise à l'international et une amélioration sur les chaînes de valeurs. Concernant la consommation discrétionnaire, certains signaux positifs nous permettent d'être optimiste sur le secteur et plus particulièrement sur la thématique du sport. En fin d'année, la confiance des consommateurs s'est améliorée et les chiffres de l'inflation aux Etats Unis ont relancé les espoirs du pivot accommodant des Banques Centrales. Les revenus disponibles ainsi que les taux d'épargne des consommateurs restent également sur des niveaux sains. Sur un plan géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement des prix du gaz et les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production. D'un point de vue conjoncturel, le niveau moyen de remplissage à 88% (à fin décembre) des réserves de gaz en Europe écarte le scénario de rupture complète de l'approvisionnement et les tensions sur les chaînes de productions commencent à se résorber. Ces éléments rassurants ont causé la chute des prix de l'énergie (particulièrement en Europe) et ont calmé certaines craintes inflationnistes. Il est également important de noter que l'inflation sera accompagnée de hausses des salaires, préservant partiellement la capacité de consommation des ménages. Un tel scénario pour 2023 devrait être favorable à la consommation discrétionnaire et à la thématique du sport dans sa globalité. Bien que des inquiétudes subsistent, la dernière période de publications a été rassurante et la diversification du portefeuille nous permettra de naviguer dans cet environnement tout en restant agiles et sélectifs.

#### ➤ Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

En premier lieu, il convient de rappeler qu'un filtre ESG est appliqué en amont du processus d'investissement de MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT comme le montre le schéma ci-dessous :



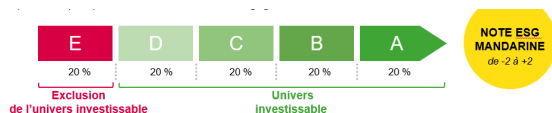
Le pôle ESG de Mandarin Gestion procède à une analyse extra-financière des entreprises, qui aboutit pour chacune à une notation ESG en 5 paliers, de A (meilleure note) à E (note la plus défavorable).

Cette note ESG est composée de 4 grands piliers :



La note ESG finale est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés.

- Les notes ESG de l'univers des sociétés françaises sont classées en quintiles (A-B-C-D-E)
- Le dernier quintile (E) est exclu du périmètre d'investissement



## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (suite)

#### ➤ Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (suite)

#### Notation du portefeuille et de l'indice

Nous avons noté que tendanciellement sur l'année 2022, la note ESG du compartiment était inférieure à celle de l'indice. Ceci est principalement dû à un manque d'information ESG de la part des valeurs hors Europe.

#### Mesure de performance ESG du compartiment et de l'indice

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du compartiment et de l'indice.

Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance des organes de gouvernance (diversité du conseil)
- La part des entreprises qui s'engagent aux grands principes du Pacte Mondial de l'ONU
- Le taux de rotation des employés (capital humain)

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-global-sport/SRI>

#### Émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son indice tout au long de l'année 2022 pour finir à 71 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 168 pour l'indice. Ceci est dû à une surpondération dans des secteurs très émetteurs en CO2 comme les matières premières et l'énergie.

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le compartiment, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1<sup>er</sup> rang des fournisseurs du scope 3.

#### Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du compartiment

Au 31 décembre 2022, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont présentées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note ESG [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note ESG [-2 ;+2]
LA FRANCAISE DES JEUX	1,32	VAIL RESORTS	-1,34
MONCLER	0,78	PHARMANATURA	-1,24
ADVANCED MICRO DEVICES	0,78	MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	-1,18
SONY	0,74	CTS EVENTIM	-1,12
MODERN TIMES	0,56	BASIC FIT	-1,08

#### SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)

<b>Opportunités</b> La santé est un vecteur d'adhésion sociétale	<b>Forces</b> Le sport permet l'inclusion sociale
<b>Menaces</b> Des controverses touchent l'industrie du textile	<b>Faiblesses</b> Conditions de travail perfectibles

#### Controverses

Un suivi des controverses est réalisé tous les 15 jours grâce à l'outil Sustainalytics, allant d'une échelle de gravité de 1 à 5, 1 étant les controverses les moins graves. Une controverse de niveau 3 est à noter à fin décembre (Li Ning Co.).

#### Politique d'engagement suivie au niveau du compartiment

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du compartiment ont concerné les sociétés suivantes :

Société	Thèmes ESG abordés
Fluidra	Réduction empreinte carbone et produits chimiques. Réduction écarts salariaux hommes femmes. Indépendance du Conseil d'administration.
Li Ning	Traçabilité de la chaîne de valeur sur le recours éventuel au travail forcé des communautés Ouïghours.



Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE**

**Performances**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**Performance Benchmark - STOXX® Europe Small 200 (EUR) Net Return: -24%**

**Performances des classes d'actions actives au 31 décembre 2022:**

Classe d'actions	B3	F	FCH	G	I	ICH
Performance 2022	-21,46%	-25,79%	-25,92%	-25,64%	-25,64%	-25,77%
31/12/2021	2.349,74£	173,61€	134,82 CHF	20.977,63€	21.016,06€	132,57 CHF
31/12/2022	1.845,48£	128,84€	99,88 CHF	15.598,02€	15.627,42€	98,41 CHF

Classe d'actions	IUH	L	M	MG	R	RCH
Performance 2022	-23,19%	-25,53%	-25,42%	-25,64%	-26,42%	-26,53%
31/12/2021	12.861,03\$	22.345,57€	134.809,82€	1.775,29€	1.828,67€	126,85 CHF
31/12/2022	9.878,43\$	16.639,99€	100.544,74€	1.320,13€	1.345,53€	93,20 CHF

Classe d'actions	RD	RUH	S
Performance 2022	-26,41%	-23,95%	-30,86%
31/12/2021	163,81€	1.165,53\$	19.165,23€
31/12/2022	120,54€	886,35\$	13.250,00€

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS**

**Performances des classes d'actions actives au 31 décembre 2022:**

Classe d'actions	I	M	R
Performance 2022	-9,39%	-9,21%	-10,19%
31/12/2021	1.271,40€	12.939,94€	122,70€
31/12/2022	1.152,01€	11.747,75€	110,20€

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP**

**Performance Benchmark 50% MSCI® Europe Micro Cap - Net Returns + 50% MSCI® Europe Micro Ex UK : -25,20 %**

**Performances des classes d'actions actives au 31 décembre 2022:**

Classe d'actions	B4	F	G	I	IUH
Performance 2022	-22,76%	-23,66%	-23,59%	-23,59%	-21,47%
31/12/2021	241,22£	224,23€	226,41€	323,00€	262,23\$
31/12/2022	186,32£	171,17€	173,00€	246,81€	205,92\$

Classe d'actions	L	M	R
Performance 2022	-23,59%	-23,40%	-24,31%
31/12/2021	237,26€	227,66€	30,44€
31/12/2022	181,30€	174,39€	23,04€

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP**

Performance Benchmark - MSCI® World Micro Cap - Net Returns: -17,60%

Performances des classes d'actions actives au 31 décembre 2022:

Classe d'actions	F	G	I	IU	IUH
Performance 2022	-16,09%	-16,01%	-16,01%	-21,18%	-14,20%
31/12/2021	154,50€	199,69€	197,47€	156,87\$	107,74\$
31/12/2022	154,5€	199,69€	197,47€	156,87\$	92,44\$

Classe d'actions	M	R
Performance 2022	-15,80%	-16,80%
31/12/2021	201,63€	190,99€
31/12/2022	169,77€	158,90€

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION**

Performance Benchmark - MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR : -13%

Performances des classes d'actions actives au 31 décembre 2022:

Classe d'actions	F	FUH	FD	I	ICH
Performance 2022	-20,26%	-18,16%	-7,10%	-20,18%	-20,54%
31/03/2021	185,80€	140,08\$	100,00€*	1861,63€	1.633,22 CHF
31/12/2022	148,16€	114,64\$	92,90€	1861,63€	1.297,72 CHF

Classe d'actions	IU	IUH	L	M	MGA
Performance 2022	-3,75%	-18,11%	-20,06%	-19,94%	-13,28%
31/03/2021	1.000,00\$**	1.398,84\$	1.005,50€	1.871,41€	1.000,00€***
31/12/2022	962,50\$	1.145,58\$	803,81€	1.498,29€	867,16€

Classe d'actions	R	RCH	RUH	U
Performance 2022	-21,01%	-21,37%	-18,97%	-21,19%
31/03/2021	182,24€	160,84 CHF	139,28\$	971,24€
31/12/2022	143,96€	126,47 CHF	112,86\$	765,45€

\*Classe d'action FD lancée le 16 novembre 2022 au prix de 100,00€.

\*\*Classe d'action IU lancée le 17 novembre 2022 au prix de 1.000,00\$.

\*\*\*Classe d'action MGA lancée le 30 mars 2022 au prix de 1.000,00€.

**MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT**

Performance Benchmark - MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR: -13%

Performances des classes d'actions actives au 31 décembre 2022:

Classe d'actions	F	G	I	ICH	IUH
Performance 2022	-23,82%	-23,87%	-23,74%	-23,92%	-21,71%
31/12/2021	122,64€	1.225,67€	1.227,66€	1.133,38 CHF	1.059,94\$
31/12/2022	93,43€	933,13€	936,25€	862,32 CHF	829,84\$

Classe d'actions	M	R
Performance 2022	-23,51%	-24,53%
31/12/2021	1.231,48€	121,43€
31/12/2022	941,97€	91,64€

## Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

### Informations fiscales françaises (régime français du plan d'épargne en actions ci-après PEA)

Au 31 décembre 2022 :

- Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE est investi à hauteur de 76.88% en titres éligibles au PEA ;
- Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP est investi à plus de 76,1% en titres éligibles au PEA et 76,19% en titres éligibles PEA-PME ;
- Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS est investi à hauteur de 76.88% en titres éligibles au PEA.

### Information sur la mesure du risque

Evaluation par les risques:

Noms des compartiments	Méthode de calcul du risque de marché	VaR la plus basse	VaR la plus haute	VaR moyenne
MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Commitment	N/A	N/A	N/A
MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS	Commitment	N/A	N/A	N/A
MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP	Commitment	N/A	N/A	N/A
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Commitment	N/A	N/A	N/A
MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS	Commitment	N/A	N/A	N/A
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION	Commitment	N/A	N/A	N/A
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT	Commitment	N/A	N/A	N/A

### Impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus

Les conséquences de la crise COVID-19 se sont dissipées courant 2021 et poursuivies en 2022 : reprise de l'activité, fin des confinements, le desserrement progressif des restrictions en Chine a permis à la première usine du monde de redémarrer et aux flux de se remettre en place malgré les pénuries relatives de composants et de certaines matières, l'accroissements des prix du shipping.

### Impacts liés à la crise en Ukraine

Les compartiments de la SICAV ont été directement impactés par les conséquences liées à la guerre en Ukraine. Investis en actions, les baisses des marchés post 24 février 2022 directement liées aux événements ont impacté la performance des fonds d'investissement, les actifs sous gestion et par conséquence la performance. La vigueur des marchés depuis septembre 2022 a permis de rattraper la baisse pour se rétablir à un niveau proche de celui du 1 janvier 2022.

Aucun compartiment n'a directement pris avec des actifs russes ni d'investisseurs russes ou d'entités liées personnes ou entités soumises à embargo.

Perspectives : Janvier 2022, les prévisionnistes estiment que le rebond de l'économie mondiale enregistrée en 2021 va se poursuivre loin d'imaginer qu'un mois plus tard l'invasion en Ukraine fracasserait leurs scénarios. Janvier 2023 : les incertitudes sont toujours plus grandes et l'évolution du conflit en Ukraine déterminera largement celles des conditions économiques. Nous pouvons en recenser une dizaine : dégradation du conflit en Ukraine en guerre mondiale par le truchement du jeu des alliances, des mouvements sociaux déclenchés par l'hyperinflation, une aggravation des tensions entre Pékin et Washington, l'émergence de nouveaux variants du Covid-19 ou encore une récession mondiale déclenchée par la hausse des taux directeurs des banques centrales. Quels que soient les scénarios, l'Europe sera au cœur de la tempête.

Le Conseil d'Administration de la SICAV

Luxembourg, 16 mai 2023

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de MANDARINE FUNDS (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état des actifs nets, le portefeuille-titres et instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider de la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

## **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Elisabeth Layer, Réviseur d'entreprises agréé  
*Partner*

23 mai 2023

Statistiques

		31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL &amp; MID CAPS EUROPE</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	285.964.268,52	504.558.894,85	437.528.066,36
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
G	EUR	15.597,53	20.977,63	17.599,64
I	EUR	15.626,93	21.016,06	17.632,19
I (USDH)	USD	9.878,75	12.861,03	10.691,93
M	EUR	100.542,41	134.809,82	112.761,28
R	EUR	1.345,45	1.828,67	1.554,23
R (USDH)	USD	886,36	1.165,53	981,89
S	EUR	13.250,00	19.165,23	16.158,59
B3 (GBP)	GBP	1.845,42	2.349,74	2.102,68
F	EUR	128,83	173,61	145,95
F (CHF)	CHF	99,87	134,82	113,74
F (d)	EUR	-	173,27	145,66
I (CHF)	CHF	98,40	132,57	111,63
L	EUR	16.639,53	22.345,57	18.718,74
L (GBP)	GBP	-	-	1.723,36
MG	EUR	1.320,09	1.775,29	1.489,36
R (CHF)	CHF	93,19	126,85	108,19
R (USD)	USD	-	130,24	119,09
R (d)	EUR	120,53	163,81	139,22
<b>Nombre d'actions</b>				
G		456,21	909,52	1.334,95
I		4.139,65	4.677,93	4.346,79
I (USDH)		389,23	523,63	303,98
M		765,76	1.266,73	1.270,16
R		94.394,59	102.383,56	106.116,22
R (USDH)		2.458,05	6.615,64	2.703,42
S		0,00	1,21	1,33
B3 (GBP)		18,03	18,03	21,48
F		15.026,86	24.903,90	82.129,14
F (CHF)		600,00	600,00	600,00
F (d)		-	100,00	975,00
I (CHF)		3.350,00	7.060,00	3.000,00
L		19,42	394,42	596,42
L (GBP)		-	-	60,00
MG		10,00	10,00	10,00
R (CHF)		19.075,00	17.955,05	5.030,05
R (USD)		-	230,00	230,00
R (d)		126,00	128,00	126,16
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	92.335.234,24	111.808.871,61	108.168.202,64
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
I	EUR	1.151,99	1.271,40	1.107,86
L	EUR	-	12.988,31	11.184,71
M	EUR	11.747,62	12.939,94	11.241,01
R	EUR	110,19	122,70	107,99
<b>Nombre d'actions</b>				
I		150,00	280,00	485,30
L		-	10,00	10,00
M		7.808,00	8.545,00	9.415,00
R		3.965,93	6.122,64	15.599,34

Statistiques (suite)

		31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	235.330.575,94	223.081.129,16	99.316.055,31
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
B4 (GBPH)	GBP	186,32	241,22	180,74
F	EUR	171,16	224,23	171,34
G	EUR	173,00	226,41	172,47
I	EUR	246,81	323,00	246,19
I (USDH)	USD	205,92	262,23	198,44
L	EUR	181,30	237,26	178,03
M	EUR	174,39	227,66	173,16
MG	EUR	-	237,29	178,05
R	EUR	23,04	30,44	23,43
R (USDH)	USD	-	-	147,17
<b>Nombre d'actions</b>				
B4 (GBPH)		451,93	361,72	100,00
F		79.106,10	61.125,13	7.791,09
G		740,00	200,00	50.400,00
I		59.282,54	54.368,97	35.463,41
I (USDH)		13.775,38	12.649,38	1.682,00
L		100,00	100,00	100,00
M		324.753,08	85.020,69	39.897,00
MG		-	100,00	100,00
R		6.408.176,76	5.563.248,36	3.129.518,08
R (USDH)		-	-	60,00
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	63.114.303,33	77.172.791,62	54.922.605,18
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
B4 (GBPH)	GBP	-	-	168,35
F	EUR	129,63	154,50	122,25
G	EUR	167,72	199,69	157,90
I	EUR	165,85	197,47	157,51
I (USD)	USD	123,65	156,87	133,84
I (USDH)	USD	92,44	107,74	-
L	EUR	-	206,12	162,45
M	EUR	169,77	201,63	159,02
MG	EUR	-	205,75	162,16
R	EUR	158,89	190,99	152,50
R (USD)	USD	-	170,17	146,09
S	EUR	-	-	155,89
<b>Nombre d'actions</b>				
B4 (GBPH)		-	-	100,00
F		5.616,43	4.912,40	703,33
G		4.228,46	6.586,46	20.615,00
I		18.631,41	24.532,98	7.012,17
I (USD)		190,00	490,00	300,00
I (USDH)		63.919,57	55.568,57	-
L		-	100,00	100,00
M		2.000,00	16.000,00	16.600,00
MG		-	100,00	100,00
R		331.611,23	322.728,50	312.948,71
R (USD)		-	100,00	100,00
S		-	-	100,00



Statistiques (suite)

		31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS*</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	265.423.874,98	-	-
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
F	EUR	618,01	-	-
I	EUR	9.797,94	-	-
M	EUR	100.372,45	-	-
R	EUR	871,21	-	-
<b>Nombre d'actions</b>				
F		5.223,28	-	-
I		1.343,25	-	-
M		2.170,00	-	-
R		35.842,61	-	-
* Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.				
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	403.639.961,72	246.027.767,00	-
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
F	EUR	148,15	185,80	-
F (CHF)	CHF	-	163,09	-
F (USDH)	USD	114,64	140,08	-
F (d)	EUR	92,90	-	-
I	EUR	1.485,93	1.861,63	-
I (CHF)	CHF	1.297,62	1.633,22	-
I (USD)	USD	962,47	-	-
I (USDH)	USD	1.145,61	1.398,84	-
L	EUR	803,78	1.005,50	-
M	EUR	1.498,25	1.871,41	-
MGA	EUR	867,16	-	-
R	EUR	143,95	182,24	-
R (CHF)	CHF	126,45	160,84	-
R (USDH)	USD	112,86	139,28	-
U	EUR	765,40	971,24	-
<b>Nombre d'actions</b>				
F		213.999,99	76.322,84	-
F (CHF)		-	300,00	-
F (USDH)		152,00	200,00	-
F (d)		500,00	-	-
I		43.848,81	44.198,57	-
I (CHF)		5.098,00	6.382,13	-
I (USD)		50,00	-	-
I (USDH)		8.389,08	7.642,69	-
L		55.800,00	30.000,00	-
M		32.981,29	10.043,31	-
MGA		2.525,00	-	-
R		1.233.374,25	396.889,37	-
R (CHF)		11.892,20	13.482,07	-
R (USDH)		35.442,78	35.789,57	-
U		15.280,94	2.335,00	-
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	20.090.869,94	26.985.765,75	2.045.737,12
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
F	EUR	93,43	122,64	102,27
G	EUR	933,09	1.225,67	1.024,38

Statistiques (suite)

		31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (suite)</b>				
I	EUR	936,22	1.227,66	1.022,75
I (CHF)	CHF	862,26	1.133,38	-
I (USD)	USD	829,86	1.059,94	-
M	EUR	941,95	1.231,48	1.022,86
R	EUR	91,64	121,43	102,23
R (CHF)	CHF	-	105,19	-
R (USD)	USD	-	105,67	-
<b>Nombre d'actions</b>				
F		5.510,00	6.400,00	1.000,00
G		100,00	100,00	100,00
I		4.156,00	4.713,78	600,00
I (CHF)		621,00	925,00	-
I (USD)		391,00	291,00	-
M		1.100,00	1.100,00	1.100,00
R		149.604,05	144.738,54	1.000,00
R (CHF)		-	400,00	-
R (USD)		-	400,00	-

Etat combiné

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		1.328.082.237,16
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		(43.015.632,04)
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	1.285.066.605,12
Avoirs en banque	3.3	78.917.022,81
A recevoir sur vente de titres		2.036.486,44
A recevoir sur souscriptions d'actions		272.307,47
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	1.579.646,31
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	518.995,56
<b>Total actifs</b>		<b>1.368.391.063,71</b>
<b>Passifs</b>		
Découvert bancaire	3.3	1.913,33
Charges à payer	10	1.943.180,11
A payer sur achat de titres		2.034.043,74
A payer sur rachat d'actions		269.106,65
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	54.380,01
<b>Total passifs</b>		<b>4.302.623,84</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice / la période</b>		<b>1.364.088.439,87</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice / la période clôturé(e) le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	20.783.251,21
Intérêts sur obligations	3.4	263.458,88
Intérêts bancaires	3.4	271.558,01
Autres revenus		54.711,94
<b>Total revenus</b>		<b>21.372.980,04</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	16.901.016,46
Commission de banque dépositaire	8	70.797,41
Commission de services	7	3.389.874,29
Frais professionnels		25.947,54
Frais de transaction	12	2.950.310,62
Taxe d'abonnement	9	137.244,75
Intérêts bancaires et charges		283.957,07
Autres charges	11	119.921,71
<b>Total charges</b>		<b>23.879.069,85</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>(2.506.089,81)</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(52.818.248,93)
Change	3.2	1.856.445,30
Contrats de change à terme	3.3	2.415.894,49
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé (e) de l'exercice / la période</b>		<b>(51.051.998,95)</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(232.716.456,88)
Contrats de change à terme	3.3	15.671,66
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(283.752.784,14)</b>
Souscriptions		771.125.691,59
Rachats		(312.919.687,57)
Actifs nets en début de l'exercice / la période		1.189.635.219,99
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice / la période</b>		<b>1.364.088.439,87</b>

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		302.445.093,61
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		(27.847.850,44)
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	274.597.243,17
Avoirs en banque	3.3	10.848.252,99
A recevoir sur souscriptions d'actions		49.072,31
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	864.271,00
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	171.894,05
<b>Total actifs</b>		<b>286.530.733,52</b>
<b>Passifs</b>		
Charges à payer	10	404.854,72
A payer sur rachat d'actions		150.131,69
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	11.478,59
<b>Total passifs</b>		<b>566.465,00</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>285.964.268,52</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	6.095.158,79
Intérêts bancaires	3.4	23.985,77
Autres revenus		403,04
<b>Total revenus</b>		<b>6.119.547,60</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	4.417.250,33
Commission de services	7	884.327,21
Frais professionnels		125,36
Frais de transaction	12	479.080,37
Taxe d'abonnement	9	32.056,37
Intérêts bancaires et charges		77.223,85
Autres charges	11	7.493,75
<b>Total charges</b>		<b>5.897.557,24</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>221.990,36</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	(11.690.542,59)
Change	3.2	96.648,06
Contrats de change à terme	3.3	815.533,00
<b>Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>(10.556.371,17)</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(112.850.555,99)
Contrats de change à terme	3.3	31.605,74
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(123.375.321,42)</b>
Souscriptions		35.267.158,02
Rachats		(130.486.462,93)
Actifs nets en début d'exercice		504.558.894,85
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>285.964.268,52</b>

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (en EUR)

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
G	909,52	159,00	(612,31)	456,21
I	4.677,93	797,99	(1.336,27)	4.139,65
I (USDH)	523,63	65,19	(199,59)	389,23
M	1.266,73	31,11	(532,08)	765,76
R	102.383,56	10.241,43	(18.230,40)	94.394,59
R (USDH)	6.615,64	-	(4.157,59)	2.458,05
S	1,21	-	(1,21)	-
B3 (GBP)	18,03	-	-	18,03
F	24.903,90	426,27	(10.303,31)	15.026,86
F (CHF)	600,00	-	-	600,00
F (d)	100,00	-	(100,00)	-
I (CHF)	7.060,00	350,00	(4.060,00)	3.350,00
L	394,42	-	(375,00)	19,42
MG	10,00	-	-	10,00
R (CHF)	17.955,05	2.620,00	(1.500,05)	19.075,00
R (USD)	230,00	-	(230,00)	-
R (d)	128,00	3,00	(5,00)	126,00

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>									
<b>Actions</b>									
<b>Commerce &amp; Distribution</b>									
920.000,00	B&M EUROPEAN VALUE RETAIL SA	GBP	4.264.818,26	1,49					
33.500,00	DIETEREN GROUP	EUR	6.003.200,00	2,09					
126.000,00	GN STORE NORD A/S	DKK	2.706.735,07	0,95					
410.000,00	GRAFTON GROUP PLC-UTS -CDI	GBP	3.644.136,38	1,27					
2.400.000,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	3.412.341,50	1,19					
184.000,00	MONCLER SPA	EUR	9.108.000,00	3,19					
1.399.000,00	PETS AT HOME GROUP PLC	GBP	4.471.754,30	1,56					
14.000,00	RATIONAL AG	EUR	7.770.000,00	2,72					
			<b>41.380.985,51</b>	<b>14,46</b>					
<b>Cosmétiques</b>									
260.000,00	AMPLIFON SPA	EUR	7.233.200,00	2,53					
160.000,00	ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	3.932.285,70	1,38					
253.827,00	FAGRON	EUR	3.368.284,29	1,18					
24.000,00	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	7.260.000,00	2,54					
9.500,00	SIEGFRIED HOLDING AG-REG	CHF	5.902.324,17	2,06					
52.000,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	5.560.990,43	1,94					
1.827.457,00	UNIPHAR PLC	EUR	5.665.116,70	1,98					
			<b>38.922.201,29</b>	<b>13,61</b>					
<b>Services diversifiés</b>									
109.000,00	BEFESA SA	EUR	4.911.540,00	1,72					
172.000,00	EDENRED	EUR	8.751.360,00	3,06					
822.000,00	ELIS SA -W/I	EUR	11.360.040,00	3,97					
51.000,00	EURAZEO SE	EUR	2.963.100,00	1,04					
560.000,00	TECHNOGYM SPA	EUR	4.004.000,00	1,40					
			<b>31.990.040,00</b>	<b>11,19</b>					
<b>Accessoires &amp; Equipements automobiles</b>									
113.000,00	ANDRITZ AG	EUR	6.051.150,00	2,13					
7.800,00	BUCHER INDUSTRIES AG-REG	CHF	3.055.385,08	1,07					
110.000,00	DUERR AG	EUR	3.467.200,00	1,21					
182.000,00	INTERPUMP GROUP SPA	EUR	7.673.120,00	2,68					
207.000,00	PLASTIC OMNIUM	EUR	2.811.060,00	0,98					
34.000,00	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	GBP	4.067.737,39	1,42					
			<b>27.125.652,47</b>	<b>9,49</b>					
<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>									
16.900,00	ASM INTERNATIONAL NV	EUR	3.982.485,00	1,39					
264.000,00	BARCO N.V.	EUR	6.093.120,00	2,14					
180.000,00	HALMA PLC	GBP	4.004.733,73	1,40					
30.000,00	S.O.I.T.E.C.	EUR	4.585.500,00	1,60					
			<b>18.665.838,73</b>	<b>6,53</b>					
<b>Alimentation</b>									
940,00	LOTUS BAKERIES	EUR	5.940.800,00	2,07					
53.464,00	REMY COINTREAU	EUR	8.425.926,40	2,95					
47.000,00	VISCOFAN SA	EUR	2.829.400,00	0,99					
			<b>17.196.126,40</b>	<b>6,01</b>					
<b>Matériaux de construction</b>									
35.000,00	ACKERMANS & VAN HAAREN	EUR	5.607.000,00	1,96					
90.000,00	IMERYS SA	EUR	3.270.600,00	1,14					
142.000,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	7.182.360,00	2,52					
			<b>16.059.960,00</b>	<b>5,62</b>					
<b>Chimie</b>									
100.000,00	CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	7.443.223,44	2,60					
370.000,00	SUBSEA 7 SA	NOK	3.978.551,39	1,39					
			<b>11.421.774,83</b>	<b>3,99</b>					
<b>Internet</b>									
216.000,00	FUTURE PLC	GBP	3.084.497,04	1,08					
140.000,00	SCOUT24 SE	EUR	6.570.200,00	2,30					
			<b>9.654.697,04</b>	<b>3,38</b>					
<b>Immobilier</b>									
278.000,00	CTP NV	EUR	3.069.120,00	1,07					
1.600.000,00	GRAINGER PLC	GBP	4.544.378,70	1,59					
240.000,00	INSTONE REAL ESTATE GROUP SE	EUR	1.936.800,00	0,68					
			<b>9.550.298,70</b>	<b>3,34</b>					
<b>Banques</b>									
530.000,00	FINECOBANK SPA	EUR	8.225.600,00	2,88					
			<b>8.225.600,00</b>	<b>2,88</b>					
<b>Equipement diversifié</b>									
80.000,00	AALBERTS NV	EUR	2.898.400,00	1,01					
500.000,00	GRANGES AB	SEK	3.835.345,43	1,34					
			<b>6.733.745,43</b>	<b>2,35</b>					
					<b>Energie</b>				
57.200,00	DCC PLC	GBP	2.630.329,67	0,92					
39.000,00	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	3.892.200,00	1,36					
			<b>6.522.529,67</b>	<b>2,28</b>					
					<b>Assurances</b>				
720.000,00	STOREBRAND ASA	NOK	5.848.480,53	2,05					
			<b>5.848.480,53</b>	<b>2,05</b>					
					<b>Bureautique</b>				
181.000,00	KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	5.556.990,70	1,94					
			<b>5.556.990,70</b>	<b>1,94</b>					
					<b>Divertissement</b>				
141.000,00	KINEPOLIS	EUR	5.467.980,00	1,91					
			<b>5.467.980,00</b>	<b>1,91</b>					
					<b>Hôtels &amp; Restaurants</b>				
1.350.000,00	DALATA HOTEL GROUP PLC	EUR	4.414.500,00	1,54					
			<b>4.414.500,00</b>	<b>1,54</b>					
					<b>Transports</b>				
335.000,00	JET2 PLC	GBP	3.618.641,87	1,27					
			<b>3.618.641,87</b>	<b>1,27</b>					
					<b>Logiciels</b>				
140.000,00	TINEXTA SPA	EUR	3.192.000,00	1,12					
			<b>3.192.000,00</b>	<b>1,12</b>					
					<b>Publicité</b>				
70.000,00	STROEER SE + CO KGAA	EUR	3.049.200,00	1,07					
			<b>3.049.200,00</b>	<b>1,07</b>					
					<b>Total portefeuille titres</b>				
			<b>274.597.243,17</b>	<b>96,03</b>				<b>274.597.243,17</b>	<b>96,03</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL &amp; MID CAPS EUROPE (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Achat		Vente	Echéance	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus ou moins-value non réalisées en EUR
<b>Contrats de changes à terme</b>						
2.225.362,26	CHF	2.263.843,72	EUR	31/03/23	2.263.843,72	BNP Paribas (2.976,80)
69.784,77	EUR	68.745,05	CHF	31/03/23	69.784,77	BNP Paribas (56,91)
241.674,84	EUR	258.550,89	USD	31/03/23	241.674,84	BNP Paribas 908,83
6.356.902,32	USD	5.929.122,53	EUR	31/03/23	5.929.122,53	BNP Paribas (9.353,71)
						<b>(11.478,59)</b>
<b>Total Contrats de changes à terme</b>						<b>(11.478,59)</b>

pour le Contrats de changes à terme repris dans le tableau ci-dessus, il n'y a pas de garantie donnée (pour la contrepartie BNP Paribas).

<b>Total Autres instruments financiers</b>						<b>(11.478,59)</b>
--	--	--	--	--	--	--------------------

## Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
<b>Total portefeuille titres</b>	<b>274.597.243,17</b>	<b>96,03</b>
<b>Total Autres instruments financiers</b>	<b>(11.478,59)</b>	<b>-</b>
<b>Avoirs en banque</b>	<b>10.848.252,99</b>	<b>3,79</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>530.250,95</b>	<b>0,18</b>
<b>Total actif net</b>	<b>285.964.268,52</b>	<b>100,00</b>

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	96,03
	<b>100,00</b>	<b>96,03</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	19,42	18,64
Italie	14,36	13,80
Royaume-Uni	14,07	13,50
Belgique	11,83	11,35
Irlande	10,59	10,17
Allemagne	8,30	7,98
Suisse	5,29	5,07
Pays-Bas	3,62	3,47
Luxembourg	3,34	3,21
Suède	2,83	2,72
Autriche	2,20	2,13
Norvège	2,13	2,05
Autres	2,02	1,94
	<b>100,00</b>	<b>96,03</b>

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
ELIS SA -WII	Services diversifiés	11.360.040,00	3,97
MONCLER SPA	Commerce & Distribution	9.108.000,00	3,19
EDENRED	Services diversifiés	8.751.360,00	3,06
REMY COINTREAU	Alimentation	8.425.926,40	2,95
FINECOBANK SPA	Banques	8.225.600,00	2,88
RATIONAL AG	Commerce & Distribution	7.770.000,00	2,72
INTERPUMP GROUP SPA	Accessoires & Equipements automobiles	7.673.120,00	2,68
CRODA INTERNATIONAL PLC	Chimie	7.443.223,44	2,60
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Cosmétiques	7.260.000,00	2,54
AMPLIFON SPA	Cosmétiques	7.233.200,00	2,53



MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		85.535.807,83
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		397.107,35
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	85.932.915,18
Avoirs en banque	3.3	6.196.031,90
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	146.044,92
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	126.526,03
<b>Total actifs</b>		<b>92.401.518,03</b>
<b>Passifs</b>		
Charges à payer	10	66.283,79
<b>Total passifs</b>		<b>66.283,79</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>92.335.234,24</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	1.425.857,02
Intérêts sur obligations	3.4	263.458,88
Intérêts bancaires	3.4	11.789,97
Autres revenus		244,91
<b>Total revenus</b>		<b>1.701.350,78</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	491.800,03
Commission de banque dépositaire	8	14.845,72
Commission de services	7	247.641,12
Frais professionnels		125,36
Frais de transaction	12	196.637,12
Taxe d'abonnement	9	9.389,42
Intérêts bancaires et charges		43.095,34
Autres charges	11	140,41
<b>Total charges</b>		<b>1.003.674,52</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>697.676,26</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	1.110.139,96
Change	3.2	(648,75)
<b>Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>1.807.167,47</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(11.999.190,84)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(10.192.023,37)</b>
Souscriptions		162.285,33
Rachats		(9.443.899,33)
Actifs nets en début d'exercice		111.808.871,61
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>92.335.234,24</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (en EUR)

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
I	280,00	-	(130,00)	150,00
L	10,00	-	(10,00)	-
M	8.545,00	-	(737,00)	7.808,00
R	6.122,64	1.393,07	(3.549,78)	3.965,93

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
34.736,00	AMPLIFON SPA	EUR	966.355,52	1,05
16.819,00	BEIERSDORF AG	EUR	1.802.996,80	1,95
83.887,00	FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	2.202.033,75	2,38
7.673,00	LOREAL	EUR	2.559.712,80	2,76
14.637,00	MERCK KGAA	EUR	2.647.833,30	2,87
			<b>10.178.932,17</b>	<b>11,01</b>
<b>Energie</b>				
50.051,00	DCC PLC	GBP	2.301.584,45	2,49
123.742,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	2.546.610,36	2,76
137.299,00	ENI SPA	EUR	1.824.154,51	1,98
23.342,00	TOTALENERGIES SE	EUR	1.369.008,30	1,48
34.571,00	VOPAK	EUR	959.345,25	1,04
			<b>9.000.702,87</b>	<b>9,75</b>
<b>Banques</b>				
993.590,00	BANCO SANTANDER SA	EUR	2.784.535,98	3,02
116.373,00	FINECOBANK SPA	EUR	1.806.108,96	1,96
122.815,00	ING GROEP NV	EUR	1.398.617,22	1,51
			<b>5.989.262,16</b>	<b>6,49</b>
<b>Bureautique</b>				
16.717,00	CAPGEMINI SE	EUR	2.607.016,15	2,83
9.460,00	TELEPERFORMANCE	EUR	2.106.742,00	2,28
			<b>4.713.758,15</b>	<b>5,11</b>
<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>				
3.814,00	ASML HOLDING NV	EUR	1.921.493,20	2,08
18.896,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2.470.085,12	2,68
			<b>4.391.578,32</b>	<b>4,76</b>
<b>Chimie</b>				
12.809,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	1.695.911,60	1,84
8.545,00	LINDE PLC	EUR	2.610.070,25	2,82
			<b>4.305.981,85</b>	<b>4,66</b>
<b>Alimentation</b>				
35.863,00	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	2.018.011,01	2,18
13.981,00	KERRY GROUP PLC-A	EUR	1.177.759,44	1,28
			<b>3.195.770,45</b>	<b>3,46</b>
<b>Assurances</b>				
13.666,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	2.745.499,40	2,97
			<b>2.745.499,40</b>	<b>2,97</b>
<b>Textile</b>				
3.867,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2.629.173,30	2,85
			<b>2.629.173,30</b>	<b>2,85</b>
<b>Commerce &amp; Distribution</b>				
7.932,00	DIETEREN GROUP	EUR	1.421.414,40	1,54
18.647,00	MONCLER SPA	EUR	923.026,50	1,00
			<b>2.344.440,90</b>	<b>2,54</b>
<b>Média</b>				
18.088,00	WOLTERS KLUWER	EUR	1.768.282,88	1,92
			<b>1.768.282,88</b>	<b>1,92</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
31.557,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	1.596.153,06	1,73
			<b>1.596.153,06</b>	<b>1,73</b>
<b>Télécommunications</b>				
54.579,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1.017.243,40	1,10
			<b>1.017.243,40</b>	<b>1,10</b>
<b>Internet</b>				
19.683,00	SCOUT24 SE	EUR	923.723,19	1,00
			<b>923.723,19</b>	<b>1,00</b>
<b>Logiciels</b>				
26.888,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	900.613,56	0,98
			<b>900.613,56</b>	<b>0,98</b>
			<b>55.701.115,66</b>	<b>60,33</b>
<b>Obligations et autres titres de créance</b>				
<b>Gouvernements</b>				
5.000.000,00	FRANCE O.A.T. 0% 17-25/03/2023	EUR	4.975.500,00	5,39
5.000.000,00	FRANCE O.A.T. 0% 18-25/03/2024	EUR	4.827.300,00	5,23
5.000.000,00	FRANCE O.A.T. 1.75% 13-25/05/2023	EUR	4.984.300,00	5,39
3.600.000,00	FRANCE O.A.T. 2.25% 13-25/05/2024	EUR	3.572.712,00	3,87

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
3.200.000,00	FRANCE O.A.T. 4.25% 07-25/10/2023	EUR	3.238.028,80	3,51
			<b>21.597.840,80</b>	<b>23,39</b>
			<b>21.597.840,80</b>	<b>23,39</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Organismes de placement collectif</b>				
560,00	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	EUR	5.868.587,20	6,36
1.930,00	MANDARINE - GLOBAL SPORT ICI	EUR	1.810.648,80	1,96
952,00	PALATINE OPPO 6-12 MOIS-I	EUR	954.722,72	1,03
			<b>8.633.958,72</b>	<b>9,35</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>85.932.915,18</b>	<b>93,07</b>
<b>Récapitulatif de l'actif net</b>				
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>85.932.915,18</b>	<b>93,07</b>
<b>Avoirs en banque</b>			<b>6.196.031,90</b>	<b>6,71</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>			<b>206.287,16</b>	<b>0,22</b>
<b>Total actif net</b>			<b>92.335.234,24</b>	<b>100,00</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (en EUR)

## Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	64,82	60,33
Obligations et autres titres de créance	25,13	23,39
Fonds	10,05	9,35
	<b>100,00</b>	<b>93,07</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	52,09	48,48
Allemagne	13,20	12,27
Irlande	8,94	8,32
Pays-Bas	7,04	6,55
Italie	6,42	5,99
Espagne	6,20	5,78
Belgique	4,00	3,72
Luxembourg	2,11	1,96
	<b>100,00</b>	<b>93,07</b>

## Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	Organismes de placement collectif	5.868.587,20	6,36
FRANCE O.A.T. 1.75% 13-25/05/2023	Gouvernements	4.984.300,00	5,40
FRANCE O.A.T. 0% 17-25/03/2023	Gouvernements	4.975.500,00	5,39
FRANCE O.A.T. 0% 18-25/03/2024	Gouvernements	4.827.300,00	5,23
FRANCE O.A.T. 2.25% 13-25/05/2024	Gouvernements	3.572.712,00	3,87
FRANCE O.A.T. 4.25% 07-25/10/2023	Gouvernements	3.238.028,80	3,51
BANCO SANTANDER SA	Banques	2.784.535,98	3,02
ALLIANZ SE-REG	Assurances	2.745.499,40	2,97
MERCK KGAA	Cosmétiques	2.647.833,30	2,87
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Textile	2.629.173,30	2,85

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		239.955.732,49
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		(9.394.322,65)
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	230.561.409,84
Avoirs en banque	3.3	4.011.089,24
A recevoir sur vente de titres		1.189.038,66
A recevoir sur souscriptions d'actions		54.377,38
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	392.345,72
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	46.358,69
<b>Total actifs</b>		<b>236.254.619,53</b>
<b>Passifs</b>		
Charges à payer	10	364.359,18
A payer sur achat de titres		515.733,17
A payer sur rachat d'actions		38.474,59
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	5.476,65
<b>Total passifs</b>		<b>924.043,59</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>235.330.575,94</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	3.443.865,59
Intérêts bancaires	3.4	9.510,78
Autres revenus		1.061,25
<b>Total revenus</b>		<b>3.454.437,62</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	3.491.154,85
Commission de services	7	517.734,36
Frais professionnels		125,36
Frais de transaction	12	371.686,33
Taxe d'abonnement	9	20.812,02
Intérêts bancaires et charges		35.834,47
Autres charges	11	1.052,19
<b>Total charges</b>		<b>4.438.399,58</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>(983.961,96)</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	(9.267.479,26)
Change	3.2	243.084,95
Contrats de change à terme	3.3	(2.174,34)
<b>Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>(10.010.530,61)</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(46.990.011,31)
Contrats de change à terme	3.3	7.381,12
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(56.993.160,80)</b>
Souscriptions		114.043.554,83
Rachats		(44.800.947,25)
Actifs nets en début d'exercice		223.081.129,16
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>235.330.575,94</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (en EUR)

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
B4 (GBPH)	361,72	190,21	(100,00)	451,93
F	61.125,13	25.634,02	(7.653,05)	79.106,10
G	200,00	740,00	(200,00)	740,00
I	54.368,97	17.985,37	(13.071,80)	59.282,54
I (USDH)	12.649,38	2.852,00	(1.726,00)	13.775,38
L	100,00	-	-	100,00
M	85.020,69	250.082,39	(10.350,00)	324.753,08
MG	100,00	-	(100,00)	-
R	5.563.248,36	2.328.861,99	(1.483.933,59)	6.408.176,76

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (en EUR)

## Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>									
<b>Actions</b>									
<b>Cosmétiques</b>									
135.000,00	ADVINCENNE	EUR	616.950,00	0,26	125.000,00	GRESHAM HOUSE PLC	GBP	1.063.679,91	0,45
180.000,00	AKER BIOMARINE ASA	NOK	651.448,14	0,28	125.000,00	MORTGAGE ADVICE BUREAU HOLDI	GBP	746.689,21	0,32
155.000,00	ATRY'S HEALTH SA	EUR	961.000,00	0,41	248.500,00	PARETO BANK ASA	NOK	1.130.995,86	0,48
29.000,00	BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	1.067.200,00	0,45	550.000,00	SCANFIL	EUR	647.900,00	0,28
54.000,00	BIOCORP	EUR	1.193.400,00	0,51	100.000,00	TAALERI OYJ	EUR	1.118.000,00	0,48
3.860,00	BIOVENTIX PLC	GBP	173.585,80	0,07				<b>16.577.345,17</b>	<b>7,04</b>
215.000,00	BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	1.555.428,16	0,66	<b>Matériaux de construction</b>				
310.000,00	C-RAD AB-B SHS	SEK	1.062.116,41	0,45	150.000,00	3U HOLDING AG	EUR	621.000,00	0,26
112.500,00	ERGOMED PLC	GBP	1.612.848,69	0,69	110.000,00	ABITARE IN SPA	EUR	631.400,00	0,27
60.500,00	EUROBIO-SCIENTIFIC	EUR	1.231.780,00	0,52	99.251,00	BERGS TIMBER AB	SEK	271.773,83	0,12
60.000,00	FINE FOODS & PHARMACEUTICALS	EUR	500.400,00	0,21	155.000,00	EOLUS VIND AB-B SHS	SEK	1.471.909,35	0,63
300.000,00	GAROFALO HEALTH CARE SPA	EUR	1.104.000,00	0,47	155.000,00	FASADGRUPPEN GROUP AB	SEK	1.474.697,06	0,63
295.000,00	GENOVIS AB	SEK	1.218.969,90	0,52	63.000,00	H & H INTERNATIONAL A/S	DKK	869.205,06	0,37
60.000,00	HYLORIS PHARMACEUTICALS SA	EUR	696.000,00	0,30	15.000,00	IMPLENIA AG-REG	CHF	578.003,95	0,25
300.000,00	INTEGRUM AB	SEK	930.734,47	0,40	62.000,00	LU-VE SPA	EUR	1.745.300,00	0,74
270.000,00	INTERVACC AB	SEK	631.280,77	0,27	40.000,00	MEIER TOBLER GROUP AG	CHF	1.660.843,59	0,69
105.000,00	ION BEAM APPLICATIONS	EUR	1.633.800,00	0,71	310.000,00	NORCROS PLC	GBP	628.909,55	0,27
9.000,00	MARINOMED BIOTECH AG	EUR	507.600,00	0,22	116.000,00	NORDIC WATERPROOFING HOLD AB	SEK	1.518.814,77	0,65
75.000,00	MEDCAP AB	SEK	1.460.174,01	0,62	325.000,00	NORDISK BERGTEKNIK AB-B	SEK	726.265,15	0,31
230.000,00	MEDINCELL SA	EUR	1.421.400,00	0,60	190.720,00	NRC GROUP ASA	NOK	261.585,81	0,11
42.000,00	MEDISTIM ASA	NOK	922.813,53	0,39	157.000,00	RENEW HOLDINGS PLC	GBP	1.295.283,18	0,55
55.970,00	PAION AG	EUR	24.654,79	0,01	1.550.000,00	SIGMAROC PLC	GBP	971.315,86	0,41
22.000,00	PHARMANUTRA SPA	EUR	1.370.600,00	0,58	30.000,00	WAGA ENERGY SA	EUR	855.000,00	0,36
1.275.000,00	PHARMING GROUP NV	EUR	1.382.100,00	0,59				<b>15.581.307,16</b>	<b>6,62</b>
150.000,00	PHOTOCURE ASA	NOK	1.523.755,17	0,65	<b>Logiciels</b>				
12.113,00	XVIVO PERFUSION AB	SEK	199.337,16	0,08	20.000,00	ADMICOM OYJ	EUR	930.000,00	0,40
			<b>25.653.377,00</b>	<b>10,92</b>	12.000,00	ATOSS SOFTWARE AG	EUR	1.670.400,00	0,71
<b>Services diversifiés</b>					120.000,00	BETTER COLLECTIVE A/S	SEK	1.372.631,01	0,58
70.000,00	AB DYNAMICS PLC	GBP	1.262.327,42	0,54	70.000,00	DIGITAL BROS	EUR	1.569.400,00	0,67
307.500,00	ALPHA FINANCIAL MARKETS CONS	GBP	1.646.238,38	0,70	20.000,00	FOCUS ENTERTAINMENT	EUR	912.000,00	0,39
31.000,00	ASSYSTEM	EUR	1.258.600,00	0,53	480.000,00	F-SECURE CORP	EUR	1.358.400,00	0,58
50.000,00	CATANA GROUP	EUR	294.500,00	0,13	70.000,00	MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	622.300,00	0,26
900.000,00	DWF GROUP PLC	GBP	815.553,68	0,35	260.000,00	MICRO SYSTEMATION AB-B	SEK	976.147,12	0,41
595.000,00	FRANCHISE BRANDS PLC	GBP	1.324.457,59	0,56	30.000,00	NEXUS AG	EUR	1.674.000,00	0,71
125.000,00	FREELANCE.COM	EUR	835.000,00	0,35	250.000,00	ROVIO ENTERTAINMENT OYJ	EUR	1.518.750,00	0,65
245.000,00	GREEN LANDSCAPING GROUP AB	SEK	1.399.024,30	0,59	438.100,00	STRONGPOINT ASA	NOK	916.745,14	0,39
305.000,00	KARNOV GROUP AB	SEK	1.601.762,55	0,68	77.500,00	WIIT SPA	EUR	1.395.000,00	0,59
44.000,00	KNAUS TABBERT AG	EUR	1.408.000,00	0,60	1.511,00	WITBE.NET	EUR	11.468,49	0,00
27.000,00	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO	EUR	768.150,00	0,33				<b>14.927.241,76</b>	<b>6,34</b>
184.000,00	NIMBUS GROUP AB	SEK	509.628,83	0,22	<b>Energie</b>				
100.000,00	REJLERS AB	SEK	1.231.986,69	0,52	57.200,00	2G ENERGY AG	EUR	1.341.340,00	0,57
127.500,00	TALENOM OYJ	EUR	1.160.250,00	0,49	385.000,00	7C SOLARPARKEN AG	EUR	1.643.950,00	0,69
600.000,00	VOW ASA	NOK	1.014.124,70	0,43	300.000,00	ARISE AB	SEK	1.356.983,88	0,58
11.500,00	VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1.000.500,00	0,43	23.000,00	ENVITEC BIOGAS AG	EUR	1.288.000,00	0,55
310.000,00	WILMINGTON PLC	GBP	1.083.122,01	0,46	42.500,00	FRANCAISE ENERGIE	EUR	1.674.500,00	0,71
			<b>18.613.226,15</b>	<b>7,91</b>	195.000,00	GRUPO ECOENER SA	EUR	891.150,00	0,38
<b>Bureautique</b>					200.000,00	KISTOS HOLDINGS PLC	GBP	980.557,90	0,42
51.000,00	ALLGEIER SE	EUR	1.443.300,00	0,61	270.000,00	OKEA ASA	NOK	878.299,33	0,37
300.000,00	BOUVET ASA	NOK	1.712.084,46	0,73	435.000,00	PANORO ENERGY ASA	NOK	1.160.993,01	0,49
145.000,00	CY4GATE SPA	EUR	1.336.900,00	0,57	200.000,00	SERICA ENERGY PLC	GBP	642.434,49	0,27
23.000,00	DATAGROUP SE	EUR	1.449.000,00	0,62	68.000,00	SFC ENERGY AG-BR	EUR	1.706.800,00	0,73
55.000,00	GOFOR OYJ	EUR	1.221.000,00	0,52				<b>13.565.008,61</b>	<b>5,76</b>
82.000,00	INCAP OYJ	EUR	1.402.200,00	0,60	<b>Commerce &amp; Distribution</b>				
450.000,00	KAPE TECHNOLOGIES PLC	GBP	1.394.759,09	0,59	135.000,00	BRDR A & O JOHANSEN AS-B	DKK	1.508.764,26	0,63
400.000,00	ORDINA NV	EUR	1.550.000,00	0,66	6.500,00	GRAINES VOLTZ SA	EUR	487.500,00	0,21
110.000,00	PREVAS AB-B SHS	SEK	1.183.066,93	0,50	265.000,00	KAMUX CORP	EUR	1.147.450,00	0,49
400.000,00	PRODWAYS GROUP SA	EUR	1.324.000,00	0,56	550.000,00	MACFARLANE GROUP PLC	GBP	644.688,64	0,27
765.000,00	SDI GROUP PLC	GBP	1.301.944,21	0,55	92.000,00	MOBILEZONE HOLDING AG-REG	CHF	1.427.353,28	0,61
37.500,00	SWORD GROUP	EUR	1.477.500,00	0,63	46.000,00	NILFISK HOLDING A/S	DKK	906.830,54	0,39
			<b>16.795.754,69</b>	<b>7,14</b>	940.000,00	SAFILO GROUP SPA	EUR	1.430.680,00	0,61
<b>Services financiers</b>					27.000,00	STEICO SE	EUR	1.165.050,00	0,50
230.000,00	ABC ARBITRAGE	EUR	1.483.500,00	0,63	71.500,00	TEQNION AB	SEK	889.872,08	0,38
1.530.000,00	ABG SUNDAL COLLIER HOLDING	NOK	819.318,02	0,35	13.200,00	THERMADOR GROUPE	EUR	1.137.840,00	0,48
39.000,00	ALANTRA PARTNERS SA	EUR	469.950,00	0,20	2.100.000,00	VERTU MOTORS PLC	GBP	1.278.106,51	0,54
1.050.000,00	BEBBIES TRAYNOR GROUP PLC	GBP	1.718.343,20	0,73				<b>12.024.135,31</b>	<b>5,11</b>
34.000,00	BELLEVUE GROUP AG	CHF	1.287.761,41	0,55	<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>				
28.000,00	BROOKS MACDONALD GROUP PLC	GBP	669.033,53	0,28	50.000,00	CEMBRE SPA	EUR	1.535.000,00	0,65
265.000,00	CATELLA AB	SEK	867.426,54	0,37	73.000,00	EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	EUR	1.624.250,00	0,68
122.000,00	CREADES AB-A SHARES	SEK	855.736,16	0,36	65.931,00	EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	1.317.301,38	0,56
220.000,00	DOVALUE SPA	EUR	1.575.200,00	0,66	18.000,00	JUDGES SCIENTIFIC PLC	GBP	1.712.256,97	0,73
240.000,00	EQUITA GROUP SPA	EUR	873.600,00	0,37	652.500,00	KITRON ASA	NOK	1.740.868,88	0,74
255.000,00	FORESIGHT GROUP HOLDINGS LTD	GBP	1.250.211,33	0,53	36.000,00	NYNOMIC AG	EUR	1.222.200,00	0,52
					87.000,00	PVA TEPLA AG	EUR	1.614.720,00	0,69
					9.000,00	U-BLOX HOLDING AG	CHF	1.004.405,29	0,43
								<b>11.771.002,52</b>	<b>5,00</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022 (suite)

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Equipement diversifié</b>									
100.000,00	AZKOYEN SA	EUR	618.000,00	0,26	285.000,00	KENMARE RESOURCES PLC	GBP	1.408.537,62	0,59
7.800,00	DELTA PLUS GROUP	EUR	563.160,00	0,24	6.500.000,00	SHANTA GOLD LTD	GBP	703.296,70	0,30
57.000,00	GESCO AG	EUR	1.373.700,00	0,58					
355.000,00	HANZA AB	SEK	1.631.303,25	0,69	<b>Stockage &amp; Entrepôt</b>				
775.000,00	ME GROUP INTERNATIONAL PLC	GBP	1.004.508,31	0,43	30.000,00	BRODRENE HARTMANN A/S	DKK	1.190.083,98	0,51
22.000,00	SP GROUP AS	DKK	758.829,82	0,32	365.000,00	ELOPAK ASA	NOK	867.931,71	0,37
35.000,00	STEMMER IMAGING AG	EUR	1.120.000,00	0,48	38.500,00	VETROPACK HOLDING-REGISTERED	CHF	1.407.514,30	0,59
725.000,00	TUBACEX SA	EUR	1.448.550,00	0,62	<b>Assurances</b>				
107.500,00	VIDENDUM PLC	GBP	1.306.114,40	0,56	40.000,00	OHB SE	EUR	1.290.000,00	0,55
340.000,00	VOLUTION GROUP PLC	GBP	1.398.703,86	0,59	150.000,00	PROTECTOR FORSIKRING ASA	NOK	1.794.835,21	0,76
			<b>11.222.869,64</b>	<b>4,77</b>	<b>3.084.835,21</b>				
<b>Immobilier</b>					<b>Divertissement</b>				
11.000,00	ATENOR	EUR	532.400,00	0,23	380.000,00	CAPMAN OYJ B	EUR	1.027.900,00	0,44
350.000,00	BELVOIR GROUP PLC	GBP	767.258,38	0,33	50.000,00	DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG	EUR	1.395.000,00	0,59
120.000,00	BRINOVA FASTIGHETER AB	SEK	278.411,01	0,12	140.000,00	MOLTEN VENTURES PLC	GBP	558.895,46	0,24
60.000,00	GENOVA PROPERTY GROUP AB	SEK	282.727,46	0,12	<b>2.981.795,46</b>				
620.000,00	HARWORTH GROUP PLC	GBP	740.715,69	0,31	<b>Télécommunications</b>				
147.500,00	LOKNSTORE GROUP PLC	GBP	1.579.318,12	0,67	162.500,00	EKINOPS	EUR	1.365.000,00	0,58
63.500,00	NP3 FASTIGHETER AB	SEK	1.134.066,23	0,48	85.000,00	NOTE AB	SEK	1.368.224,64	0,58
45.000,00	PEACH PROPERTY GROUP AG	CHF	747.379,61	0,32	15.000,00	STREAMWIDE	EUR	247.500,00	0,11
150.000,00	SELVAAG BOLIG ASA	NOK	457.269,23	0,19	<b>2.980.724,64</b>				
77.500,00	STENDORREN FASTIGHETER AB	SEK	1.336.705,56	0,57	<b>Média</b>				
77.500,00	VIB VERMOEGEN AG	EUR	1.573.250,00	0,67	300.000,00	BLOOMSBURY PUBLISHING PLC	GBP	1.519.864,75	0,64
			<b>9.429.501,29</b>	<b>4,01</b>	31.500,00	XILAM ANIMATION	EUR	1.078.875,00	0,46
<b>Alimentation</b>					<b>2.598.739,75</b>				
85.000,00	ACOMO NV	EUR	1.616.700,00	0,68	<b>Textile</b>				
170.000,00	ANORA GROUP OYJ	EUR	1.251.200,00	0,53	200.000,00	BASICNET SPA	EUR	1.062.000,00	0,45
75.081,00	ICELANDIC SALMON AS	NOK	1.071.208,45	0,46	97.000,00	CHARGEURS SA	EUR	1.365.760,00	0,58
48.000,00	ITALIAN WINE BRANDS SPA	EUR	1.317.600,00	0,56	<b>2.427.760,00</b>				
245.000,00	MAASOEVAL AS	NOK	706.092,17	0,30	<b>Publicité</b>				
102.000,00	ORSERO SPA	EUR	1.358.640,00	0,58	268.000,00	REORLD	EUR	1.557.080,00	0,66
260.000,00	SCANDI STANDARD AB	SEK	1.145.657,70	0,49	<b>1.557.080,00</b>				
			<b>8.467.098,32</b>	<b>3,60</b>	<b>Hôtels &amp; Restaurants</b>				
<b>Transports</b>					21.000,00	UBM DEVELOPMENT AG	EUR	478.800,00	0,20
57.500,00	ALA SPA	EUR	687.125,00	0,29	<b>478.800,00</b>				
380.000,00	CADELER A/S	NOK	1.387.929,80	0,59	<b>230.561.409,84</b>				
10.000,00	CLASQUIN	EUR	596.000,00	0,25	<b>97,97</b>				
230.000,00	HOEGH AUTOLINERS ASA	NOK	1.419.793,60	0,60	<b>Total portefeuille titres</b>				
129.000,00	KLAVENESS COMBINATION CARRIE	NOK	800.000,00	0,34	<b>230.561.409,84</b>				
80.000,00	OKEANIS ECO TANKERS CORP	NOK	1.295.096,78	0,55	<b>97,97</b>				
307.000,00	WINCANTON PLC	GBP	1.166.063,68	0,50					
			<b>7.352.008,86</b>	<b>3,12</b>					
<b>Banques</b>									
25.000,00	GLARNER KANTONALBANK	CHF	627.879,89	0,27					
90.000,00	OMA SAASTOPANKKI OYJ	EUR	1.675.800,00	0,71					
1.650.000,00	SIAULIU BANKAS	EUR	1.131.900,00	0,48					
120.000,00	SPAREBANKEN MORE-CAP CERT	NOK	963.447,00	0,41					
57.000,00	SPAREKASSEN SJAELLAND-FYN AS	DKK	1.483.167,37	0,63					
83.500,00	TF BANK AB	SEK	1.326.058,32	0,56					
			<b>7.208.252,58</b>	<b>3,06</b>					
<b>Internet</b>									
100.000,00	ALKEMY SPA	EUR	1.102.000,00	0,47					
115.000,00	B3 CONSULTING GROUP AB	SEK	1.623.614,58	0,69					
430.000,00	BAHNHOF AB-B SHS	SEK	1.444.257,10	0,61					
1.020.000,00	CENTRALNIC GROUP PLC	GBP	1.793.406,59	0,76					
73.000,00	IAR SYSTEMS GROUP AB	SEK	987.315,93	0,42					
			<b>6.950.594,20</b>	<b>2,95</b>					
<b>Chimie</b>									
450.000,00	ERCROS SA	EUR	1.458.000,00	0,62					
15.000,00	IBU-TEC ADVANCED MATERIALS A	EUR	514.500,00	0,22					
47.500,00	NABALTEC AG	EUR	1.244.500,00	0,53					
2.210.000,00	PGS ASA	NOK	1.473.543,54	0,63					
165.000,00	TREATT PLC	GBP	1.162.299,24	0,49					
			<b>5.852.842,78</b>	<b>2,49</b>					
<b>Accessoires &amp; Equipements automobiles</b>									
4.000,00	GAVAZZI CARLO HOLDING AG-BR	CHF	1.219.302,24	0,52					
21.500,00	JENSEN-GROUP NV	EUR	569.750,00	0,24					
46.000,00	KENDRION NV	EUR	713.000,00	0,30					
106.000,00	PIOVAN SPA	EUR	856.480,00	0,36					
100.000,00	POLYTEC HOLDING AG	EUR	460.000,00	0,20					
155.000,00	SAF-HOLLAND SE	EUR	1.366.325,00	0,58					
			<b>5.184.857,24</b>	<b>2,20</b>					
<b>Métal</b>									
205.000,00	BULTEN AB	SEK	1.096.872,82	0,47					
135.000,00	HARGREAVES SERVICES PLC	GBP	601.014,37	0,26					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.



## MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Achat	Vente	Echéance	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus ou moins-value non réalisées en en EUR	
<b>Contrats de changes à terme</b>						
2.266,93	1.983,50	GBP	31/03/23	2.266,93	BNP Paribas	40,17
84.935,71	90.870,73	USD	31/03/23	84.935,71	BNP Paribas	315,66
86.105,71	98.112,84	EUR	31/03/23	98.112,84	BNP Paribas	(1.440,24)
2.931.436,32	2.734.247,83	EUR	31/03/23	2.734.247,83	BNP Paribas	(4.392,24)
						<b>(5.476,65)</b>

**Total Contrats de changes à terme** (5.476,65)

pour le Contrats de changes à terme repris dans le tableau ci-dessus, il n'y pas pas de garantie donnée (pour la contrepartie BNP Paribas).

**Total Autres instruments financiers** (5.476,65)

## Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
<b>Total portefeuille titres</b>	<b>230.561.409,84</b>	<b>97,97</b>
<b>Total Autres instruments financiers</b>	<b>(5.476,65)</b>	<b>-</b>
<b>Avoirs en banque</b>	<b>4.011.089,24</b>	<b>1,70</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>763.553,51</b>	<b>0,33</b>
<b>Total actif net</b>	<b>235.330.575,94</b>	<b>100,00</b>

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	97,97
	<b>100,00</b>	<b>97,97</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Royaume-Uni	16,40	16,06
Suède	16,07	15,75
Allemagne	12,21	11,97
France	11,40	11,15
Norvège	9,67	9,47
Italie	9,30	9,10
Finlande	6,27	6,17
Suisse	4,32	4,23
Danemark	4,11	4,02
Espagne	2,54	2,49
Pays-Bas	2,28	2,23
Belgique	2,19	2,16
Autres	3,24	3,17
	<b>100,00</b>	<b>97,97</b>

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
PROTECTOR FORSIKRING ASA	Assurances	1.794.835,21	0,76
CENTRALNIC GROUP PLC	Internet	1.793.406,59	0,76
LU-VE SPA	Matériaux de construction	1.745.300,00	0,74
KITRON ASA	Appareils électriques & électroniques	1.740.868,88	0,74
BEGBIES TRAYNOR GROUP PLC	Services financiers	1.718.343,20	0,73
JUDGES SCIENTIFIC PLC	Appareils électriques & électroniques	1.712.256,97	0,73
BOUVET ASA	Bureautique	1.712.084,46	0,73
SFC ENERGY AG-BR	Energie	1.706.800,00	0,73
OMA SAASTOPANKKI OYJ	Banques	1.675.800,00	0,71
FRANCAISE ENERGIE	Energie	1.674.500,00	0,71

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		60.966.659,74
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		719.123,85
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	61.685.783,59
Avoirs en banque	3.3	1.327.507,08
A recevoir sur vente de titres		516.797,49
A recevoir sur souscriptions d'actions		22.027,95
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	35.311,06
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	91.348,18
<b>Total actifs</b>		<b>63.678.775,35</b>
<b>Passifs</b>		
Découvert bancaire	3.3	1.527,71
Charges à payer	10	115.146,58
A payer sur achat de titres		424.234,94
A payer sur rachat d'actions		15.025,20
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	8.537,59
<b>Total passifs</b>		<b>564.472,02</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>63.114.303,33</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	1.369.858,67
Intérêts bancaires	3.4	3.210,22
Autres revenus		39,06
<b>Total revenus</b>		<b>1.373.107,95</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	1.189.534,14
Commission de services	7	167.113,53
Frais professionnels		125,36
Frais de transaction	12	114.641,54
Taxe d'abonnement	9	6.439,69
Intérêts bancaires et charges		16.490,77
Autres charges	11	3.300,14
<b>Total charges</b>		<b>1.497.645,17</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>(124.537,22)</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	1.367.597,58
Change	3.2	396.106,22
<b>Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>1.639.166,58</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(14.207.022,53)
Contrats de change à terme	3.3	16.913,98
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(12.550.941,97)</b>
Souscriptions		9.170.087,62
Rachats		(10.677.633,94)
Actifs nets en début d'exercice		77.172.791,62
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>63.114.303,33</b>

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (en EUR)

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
F	4.912,40	1.653,25	(949,22)	5.616,43
G	6.586,46	396,00	(2.754,00)	4.228,46
I	24.532,98	825,00	(6.726,57)	18.631,41
I (USD)	490,00	-	(300,00)	190,00
I (USDH)	55.568,57	8.471,00	(120,00)	63.919,57
L	100,00	-	(100,00)	-
M	16.000,00	-	(14.000,00)	2.000,00
MG	100,00	-	(100,00)	-
R	322.728,50	46.742,75	(37.860,02)	331.611,23
R (USD)	100,00	-	(100,00)	-

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
80.000,00	ADMA BIOLOGICS INC	USD	290.840,95	0,46
40.000,00	ALDEYRA THERAPEUTICS INC	USD	260.857,34	0,41
90.000,00	ARVIDA GROUP LTD	NZD	60.800,00	0,10
29.000,00	ASKA PHARMACEUTICAL HOLDINGS	JPY	267.103,07	0,42
60.000,00	AUSTRALIAN CLINICAL LABS LTD	AUD	113.613,98	0,18
5.200,00	CALIAN GROUP LTD	CAD	240.177,03	0,38
14.000,00	CATALYST PHARMACEUTICALS INC	USD	243.991,57	0,39
4.500,00	CELLSOURCE CO LTD	JPY	127.984,08	0,20
7.000,00	CLINUVEL PHARMACEUTICALS LTD	AUD	96.387,61	0,15
190.000,00	COGSTATE LTD	AUD	236.632,25	0,37
28.000,00	COLLPLANT BIOTECHNOLOGIES LT	USD	219.067,70	0,35
7.000,00	DAITO PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	124.074,78	0,20
2.500,00	DENTIUM CO LTD	KRW	185.248,64	0,29
4.300,00	EAGLE PHARMACEUTICALS INC	USD	117.769,03	0,19
200.000,00	EC HEALTHCARE	HKD	192.800,59	0,31
20.000,00	EIKEN CHEMICAL CO LTD	JPY	242.724,13	0,38
35.000,00	ELAN CORP	JPY	233.137,31	0,37
17.700,00	ERGOMED PLC	GBP	253.754,86	0,40
11.000,00	FINE FOODS & PHARMACEUTICALS	EUR	91.740,00	0,15
67.000,00	GENFIT	EUR	265.856,00	0,42
55.000,00	GENOVIS AB	SEK	227.265,57	0,36
21.000,00	HARROW HEALTH INC	USD	290.428,67	0,46
100.000,00	HEALTHIA LTD	AUD	74.662,43	0,12
850.000,00	IMMUTEP LTD	AUD	148.530,58	0,24
53.000,00	INTEGRUM AB	SEK	164.429,76	0,26
50.000,00	INTERVACC AB	SEK	116.903,85	0,19
17.500,00	ION BEAM APPLICATIONS	EUR	272.300,00	0,43
55.000,00	KAMADA LTD	ILS	200.382,39	0,32
47.500,00	KOA SHOJI HOLDINGS CO LTD	JPY	203.400,41	0,32
13.500,00	MEDCAP AB	SEK	262.831,32	0,42
9.000,00	MEDIOS AG	EUR	157.500,00	0,25
52.500,00	NEUREN PHARMACEUTICALS LTD	AUD	265.210,48	0,42
11.000,00	PHARMA FOODS INTERNATIONAL	JPY	103.267,83	0,16
3.700,00	PHARMANUTRA SPA	EUR	230.510,00	0,37
55.000,00	QUIPT HOME MEDICAL CORP	CAD	240.378,96	0,38
120.000,00	SELECTA BIOSCIENCES INC	USD	127.055,52	0,20
17.000,00	SENSUS HEALTHCARE INC	USD	118.191,61	0,19
15.000,00	SIGA TECHNOLOGIES INC	USD	103.443,43	0,16
6.500,00	SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	SEK	96.270,32	0,15
7.000,00	WDB COCO CO LTD	JPY	280.361,29	0,44
16.500,00	ZYNECH INC	USD	215.052,71	0,34
			<b>7.762.938,05</b>	<b>12,30</b>
<b>Banques</b>				
9.700,00	BANCORP INC/THE	USD	257.939,56	0,41
10.200,00	BANK7 CORP	USD	244.666,20	0,39
8.500,00	BANKWELL FINANCIAL GROUP INC	USD	234.392,13	0,37
10.500,00	CAPITAL BANCORP INC/MD	USD	231.595,22	0,37
12.500,00	CIVISTA BANCSHARES INC	USD	257.788,71	0,41
7.400,00	DIME COMMUNITY BANCSHARES IN	USD	220.699,93	0,35
5.000,00	ESQUIRE FINANCIAL HOLDINGS I	USD	202.670,41	0,32
12.500,00	FARMERS NATL BANC CORP	USD	165.378,31	0,26
17.500,00	FIRST BANK/HAMILTON NJ	USD	225.626,61	0,36
12.900,00	FVCBANKCORP INC	USD	230.501,76	0,37
9.000,00	MAINSTREET BANCSHARES INC	USD	231.820,10	0,37
8.300,00	MERCHANTS BANCORP/IN	USD	189.136,57	0,30
3.500,00	NICOLET BANCSHARES INC	USD	261.667,84	0,41
6.500,00	NORTHEAST BANK	USD	256.406,65	0,41
2.500,00	NORTHTRIM BANCORP INC	USD	127.828,53	0,20
15.000,00	OMA SAASTOPANKKI OYJ	EUR	279.300,00	0,44
22.500,00	OP BANCORP	USD	235.277,58	0,37
9.000,00	SMARTFINANCIAL INC	USD	231.904,43	0,37
10.000,00	SUMMIT FINANCIAL GROUP INC	USD	233.216,21	0,37
15.500,00	TF BANK AB	SEK	246.154,54	0,39
7.500,00	UNITY BANCORP INC	USD	192.059,03	0,30
			<b>4.756.030,32</b>	<b>7,54</b>
<b>Services diversifiés</b>				
500.000,00	CHINA NEW HIGHER EDUCATION G	HKD	230.496,35	0,37
2.300,00	CRA INTERNATIONAL INC	USD	263.845,40	0,42
15.500,00	CREEK & RIVER CO LTD	JPY	214.858,44	0,34
13.500,00	FULLCAST HOLDINGS CO LTD	JPY	270.731,86	0,42
12.500,00	GLOBERIDE INC	JPY	226.888,12	0,36
43.000,00	GREEN LANDSCAPING GROUP AB	SEK	245.543,04	0,39

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
44.000,00	INFORMATION SERVICES GROUP	USD	189.646,29	0,30
85.000,00	JP-HOLDINGS INC	JPY	179.877,19	0,29
47.000,00	KARNOV GROUP AB	SEK	246.828,98	0,39
30.000,00	LINCOLN EDUCATIONAL SERVICES	USD	162.754,74	0,26
4.500,00	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO	EUR	128.025,00	0,20
150.000,00	OFX GROUP LTD	AUD	226.846,70	0,36
80.000,00	OMNI BRIDGEWAY LTD	AUD	184.019,06	0,29
6.200,00	ONEWATER MARINE INC-CL A	USD	166.146,64	0,26
12.000,00	PARK LAWN CORP	CAD	214.515,40	0,34
47.914,00	PEOPLEIN LTD	AUD	96.817,49	0,15
35.000,00	RENEWI PLC	GBP	235.897,44	0,37
10.000,00	S-POOL INC	JPY	61.355,66	0,10
77.500,00	TOURISM HOLDINGS LTD	NZD	158.903,70	0,25
3.400,00	TRANSCAT INC	USD	225.774,65	0,36
22.500,00	TRE HOLDINGS CORP	JPY	227.047,91	0,36
32.000,00	YONEX CO LTD	JPY	270.419,40	0,43
			<b>4.427.239,46</b>	<b>7,01</b>
<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>				
330.000,00	AZTECH GLOBAL LTD	SGD	191.351,12	0,30
6.500,00	BEL FUSE INC-CL B	USD	200.496,60	0,32
13.000,00	BH CO LTD	KRW	216.259,26	0,34
8.500,00	CAMTEK LTD	USD	174.898,10	0,28
35.000,00	COSEL CO LTD	JPY	252.026,90	0,40
12.000,00	DAISHINKU CORP	JPY	59.054,82	0,09
17.000,00	ESPEC CORP	JPY	229.132,15	0,36
140.000,00	FRENCKEN GROUP LTD	SGD	92.426,99	0,15
11.300,00	ITURAN LOCATION AND CONTROL	USD	223.723,59	0,35
16.000,00	KEIWA INC	JPY	176.681,58	0,28
105.000,00	KITRON ASA	NOK	280.139,82	0,44
4.700,00	KOHOKU KOGYO CO LTD	JPY	207.600,86	0,33
6.700,00	SANYO DENKI CO LTD	JPY	272.627,92	0,43
12.000,00	SENSHU ELECTRIC CO LTD	JPY	282.917,77	0,45
19.500,00	SWCC SHOWA HOLDINGS CO LTD	JPY	248.011,09	0,39
280.000,00	UMS HOLDINGS LTD	SGD	230.822,97	0,37
800.000,00	WASION HOLDINGS LTD	HKD	249.704,38	0,40
16.000,00	YAMAICHI ELECTRONICS CO LTD	JPY	193.838,44	0,31
31.500,00	ZUMTOBEL GROUP AG	EUR	214.515,00	0,34
			<b>3.996.229,36</b>	<b>6,33</b>
<b>Commerce &amp; Distribution</b>				
4.500,00	ACME UNITED CORP	USD	92.340,13	0,15
6.000,00	ADENTRA INC	CAD	117.589,30	0,19
65.000,00	BABY BUNTING GROUP LTD	AUD	111.930,10	0,18
6.500,00	BUILD-A-BEAR WORKSHOP INC	USD	145.195,60	0,23
15.000,00	COLLINS FOODS LTD	AUD	68.530,58	0,11
50.000,00	ENVELA CORP	USD	246.427,73	0,39
15.000,00	FOCUSRITE PLC	GBP	140.321,22	0,22
24.500,00	G-7 HOLDINGS INC	JPY	287.768,00	0,46
5.300,00	GIFT HOLDINGS INC	JPY	156.382,37	0,25
900.000,00	GIORDANO INTERNATIONAL LTD	HKD	186.918,13	0,30
4.200,00	HIBBETT INC	USD	268.469,43	0,41
25.000,00	HUDSON TECHNOLOGIES INC	USD	237.057,86	0,38
350.000,00	INSPIRE INTERNATIONAL LTD	HKD	149.582,53	0,24
75.000,00	LOUNGERS PLC	GBP	152.155,54	0,24
27.500,00	NICK SCALI LTD	AUD	185.925,34	0,29
20.000,00	ONE GROUP HOSPITALITY INC/TH	USD	118.060,44	0,19
22.000,00	RESTAURANT BRANDS NZ LTD	NZD	74.962,96	0,12
4.000,00	STEICO SE	EUR	172.600,00	0,27
1.900,00	THERMADOR GROUPE	EUR	163.780,00	0,26
7.500,00	TITAN MACHINERY INC	USD	279.198,88	0,44
345.000,00	VERTU MOTORS PLC	GBP	209.974,64	0,33
76.000,00	VT HOLDINGS CO LTD	JPY	254.739,62	0,40
			<b>3.819.910,40</b>	<b>6,05</b>
<b>Chimie</b>				
1.700,00	ADVANCED NANO PRODUCTS CO LT	KRW	97.626,03	0,15
65.000,00	ASHTAD TECHNOLOGY HOLDINGS	GBP	230.769,23	0,37
125.000,00	CES ENERGY SOLUTIONS CORP	CAD	238.580,96	0,38
14.000,00	DAIICHI KIGENSO KAGAKU-KOYO	JPY	102.003,79	0,16
9.000,00	FUJIBO HOLDINGS INC	JPY	205.797,12	0,33
3.500,00	HAWKINS INC	USD	126.587,02	0,20
3.500,00	HODOGAYA CHEMICAL CO LTD	JPY	69.990,90	0,11
160.000,00	IMDEX LTD	AUD	224.686,26	0,36
28.000,00	ISHIHARA SANGYO KAISHA LTD	JPY	211.364,57	0,33
39.000,00	KANTO DENKA KOGYO CO LTD	JPY	256.181,19	0,42
7.700,00	KEEPER TECHNICAL LABORATORY	JPY	195.755,81	0,31
20.000,00	NORTH AMERICAN CONSTRUCTION	CAD	250.060,51	0,40
7.500,00	OSAKA SODA CO LTD	JPY	203.986,27	0,32
45.000,00	PHX ENERGY SERVICES CORP	CAD	241.796,62	0,38

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022 (suite)

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
16.000,00	RASA INDUSTRIES LTD	JPY	210.768,06	0,33	12.500,00	VIB VERMOEGEN AG	EUR	253.750,00	0,40
6.000,00	T HASEGAWA CO LTD	JPY	124.245,22	0,20				<b>3.094.884,38</b>	<b>4,90</b>
3.300,00	TOYO GOSEI CO LTD	JPY	169.196,76	0,27		<b>Accessoires &amp; Equipements automobiles</b>			
30.000,00	TREATT PLC	GBP	211.327,13	0,33	44.000,00	AISAN INDUSTRY CO LTD	JPY	215.909,44	0,34
16.300,00	TRI CHEMICAL LABORATORIES IN	JPY	230.114,98	0,36	11.000,00	AKWEL	EUR	191.400,00	0,30
			<b>3.600.838,43</b>	<b>5,71</b>	46.000,00	ASAH DIAMOND INDUSTRIAL CO	JPY	220.496,91	0,35
	<b>Matériaux de construction</b>				33.000,00	COMMERCIAL VEHICLE GROUP INC	USD	210.569,22	0,33
13.500,00	ASAH YUKIZAI CORP	JPY	268.526,89	0,43	70.000,00	ICHIKOH INDUSTRIES LTD	JPY	180.445,30	0,29
125.000,00	BEACON LIGHTING GROUP LTD	AUD	169.181,89	0,27	325.000,00	ISDN HOLDINGS LTD	SGD	98.766,94	0,16
4.100,00	GREEN BRICK PARTNERS INC	USD	93.083,16	0,15	225.000,00	PRECISION TSUGAMI CHINA CORP	HKD	194.481,29	0,31
12.000,00	H & H INTERNATIONAL A/S	DKK	165.562,87	0,26	30.000,00	PWR HOLDINGS LTD	AUD	205.305,80	0,33
52.000,00	JOHNS LYNG GROUP LTD	AUD	204.530,58	0,32	11.000,00	SAKAI HEAVY INDUSTRIES LTD	JPY	269.496,22	0,42
24.000,00	LSI INDUSTRIES INC	USD	275.249,47	0,44	45.000,00	SOMERO ENTERPRISES INC- REGS	GBP	190.194,42	0,30
2.700,00	MYR GROUP INC/DELAWARE	USD	232.924,81	0,37	65.000,00	TALGO SA	EUR	214.500,00	0,34
27.500,00	NICHIREKI CO LTD	JPY	245.866,48	0,39	6.000,00	TEIKOKU ELECTRIC MFG CO LTD	JPY	97.870,80	0,16
50.000,00	NORCROS PLC	GBP	101.437,02	0,16	10.500,00	UNION TOOL CO	JPY	240.842,28	0,38
16.000,00	OPTEX GROUP CO LTD	JPY	204.064,39	0,32	17.000,00	YOKOWO CO LTD	JPY	260.882,29	0,41
132.500,00	ORIENTAL SHIRAIISHI CORP	JPY	267.223,79	0,42				<b>2.791.160,91</b>	<b>4,42</b>
8.000,00	PER AARSLEFF A/S-CL B	DKK	281.854,92	0,45		<b>Energie</b>			
560.000,00	SRG GLOBAL LTD	AUD	245.528,20	0,39	10.100,00	2G ENERGY AG	EUR	236.845,00	0,38
8.500,00	STERLING INFRASTRUCTURE INC	USD	261.232,14	0,41	60.000,00	7C SOLARPARKEN AG	EUR	256.200,00	0,41
275.000,00	SURESERVE GROUP PLC	GBP	271.203,16	0,43	42.500,00	ARISE AB	SEK	192.239,38	0,30
7.000,00	TECNOGLASS INC	USD	201.817,76	0,32	3.310.000,00	CONCORD NEW ENERGY GROUP LTD	HKD	274.182,61	0,45
			<b>3.489.287,53</b>	<b>5,53</b>	200.000,00	DDH1 LTD	AUD	113.105,64	0,18
	<b>Bureautique</b>				400.000,00	ENQUEST PLC	GBP	96.477,88	0,15
8.200,00	BASE CO LTD	JPY	203.226,43	0,32	14.100,00	EREX CO LTD	JPY	217.480,26	0,34
20.000,00	CERILLION PLC	GBP	272.752,89	0,43	170.000,00	KAROON ENERGY LTD	AUD	236.568,71	0,37
15.500,00	CRAYON GROUP HOLDING AS	NOK	147.576,92	0,23	35.000,00	KISTOS HOLDINGS PLC	GBP	171.597,63	0,27
83.000,00	D4T4 SOLUTIONS PLC	GBP	225.449,42	0,36	21.000,00	OBSIDIAN ENERGY LTD	CAD	130.410,43	0,21
63.000,00	DATA3 LTD	AUD	271.015,09	0,43	72.000,00	PANORO ENERGY ASA	NOK	192.164,36	0,30
3.900,00	DATAGROUP SE	EUR	245.700,00	0,39	50.000,00	PIPESTONE ENERGY CORP	CAD	103.730,85	0,16
1.670.000,00	EVA PRECISION INDUSTRIAL HLD	HKD	198.478,96	0,31	11.500,00	SANDRIDGE ENERGY INC	USD	183.504,33	0,29
20.000,00	ILL INC	JPY	252.666,02	0,40	35.000,00	SERICA ENERGY PLC	GBP	112.426,04	0,18
74.000,00	KAPE TECHNOLOGIES PLC	GBP	229.360,38	0,36	6.200,00	SILVERBOW RESOURCES INC	USD	164.287,66	0,26
96.000,00	KIN AND CARTA PLC	GBP	231.546,91	0,37				<b>2.681.220,78</b>	<b>4,25</b>
10.000,00	MASTECH DIGITAL INC	USD	103.162,33	0,16		<b>Logiciels</b>			
58.000,00	ORDINA NV	EUR	224.750,00	0,36	27.500,00	AVANT GROUP CORP	JPY	265.981,06	0,42
52.500,00	PRESTIGE INTERNATIONAL INC	JPY	270.667,95	0,43	3.600,00	AVID TECHNOLOGY INC	USD	89.692,20	0,14
5.000,00	ROLAND DG CORP	JPY	99.099,34	0,16	18.500,00	BETTER COLLECTIVE A/S	SEK	211.613,95	0,34
136.000,00	SDI GROUP PLC	GBP	231.456,75	0,37	22.500,00	CRESCO LTD	JPY	278.497,18	0,45
6.600,00	SWORD GROUP	EUR	260.040,00	0,41	11.000,00	ISSUER DIRECT CORP	USD	258.083,86	0,41
			<b>3.466.949,39</b>	<b>5,49</b>	15.000,00	MAGIC SOFTWARE ENTERPRISES	USD	222.768,80	0,35
	<b>Services financiers</b>				10.000,00	MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	88.900,00	0,14
42.000,00	ABC ARBITRAGE	EUR	270.900,00	0,43	4.000,00	SOFTWARE SERVICE INC	JPY	268.146,97	0,42
172.500,00	BEBBIES TRAYNOR GROUP PLC	GBP	282.299,24	0,45	26.000,00	TDC SOFT INC	JPY	270.675,05	0,43
5.800,00	BELLEVUE GROUP AG	CHF	219.676,95	0,35				<b>1.954.359,07</b>	<b>3,10</b>
53.000,00	CATELLA AB	SEK	173.485,31	0,27		<b>Equipement diversifié</b>			
30.000,00	FINANCIAL PARTNERS GROUP	JPY	237.114,07	0,38	58.500,00	HANZA AB	SEK	268.820,40	0,42
5.000,00	FIRST WESTERN FINANCIAL INC	USD	131.881,00	0,21	6.200,00	HAYNES INTERNATIONAL INC	USD	265.427,97	0,42
25.800,00	GRESHAM HOUSE PLC	GBP	219.543,53	0,35	95.000,00	ME GROUP INTERNATIONAL PLC	GBP	123.133,28	0,20
12.700,00	J-LEASE CO LTD	JPY	259.288,03	0,41	11.500,00	NIPPON PILLAR PACKING CO LTD	JPY	223.273,54	0,35
4.700,00	OTC MARKETS GROUP INC-A	USD	250.578,59	0,40	7.800,00	NORTHWEST PIPE CO	USD	246.296,56	0,39
40.000,00	PARETO BANK ASA	NOK	182.051,65	0,29	24.000,00	OKADA AIYON CORP	JPY	254.285,13	0,40
22.000,00	PREMIUM GROUP CO LTD	JPY	271.370,98	0,41	81.000,00	SKELLERUP HOLDINGS LTD	NZD	256.800,00	0,41
250.000,00	RECORD PLC	GBP	257.255,56	0,41	26.000,00	TOCALO CO LTD	JPY	212.884,26	0,34
75.000,00	SOLVAR LTD	AUD	87.212,07	0,14				<b>1.850.921,14</b>	<b>2,93</b>
14.000,00	SWK HOLDINGS CORP	USD	231.398,45	0,37		<b>Métal</b>			
30.000,00	TEL AVIV STOCK EXCHANGE LTD	ILS	167.295,13	0,27	180.000,00	AMERIGO RESOURCES LTD	CAD	164.309,67	0,26
12.500,00	TRINITY CAPITAL INC	USD	128.015,93	0,20	40.000,00	BULTEN AB	SEK	214.023,97	0,34
			<b>3.369.366,49</b>	<b>5,34</b>	30.000,00	CALIX LTD	AUD	85.210,48	0,14
	<b>Immobilier</b>				1.350.000,00	FENIX RESOURCES LTD	AUD	205.877,68	0,33
11.500,00	ALPINE INCOME PROPERTY TRUST	USD	205.593,82	0,33	75.000,00	KARORA RESOURCES INC	CAD	241.174,23	0,38
2.000,00	ATENOR	EUR	96.800,00	0,15	38.000,00	MAJOR DRILLING GROUP INTL	CAD	276.449,64	0,43
22.000,00	AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL E	CAD	197.323,74	0,31	800.000,00	PAN AFRICAN RESOURCES PLC	GBP	149.134,97	0,24
11.500,00	BRT REALTY TRUST	USD	211.628,02	0,34	1.850.000,00	PANORAMIC RESOURCES LTD	AUD	205.718,82	0,33
11.000,00	CRE INC/JAPAN	JPY	87.488,63	0,14	220.000,00	SILVER LAKE RESOURCES LTD	AUD	165.655,28	0,26
350.000,00	DAIWA HOUSE LOGISTICS TRUST	SGD	155.267,57	0,25				<b>1.707.554,74</b>	<b>2,71</b>
35.000,00	GOOD COM ASSET CO LTD	JPY	204.802,93	0,32		<b>Télécommunications</b>			
150.000,00	IMPACT HEALTHCARE REIT PLC	GBP	177.514,79	0,28	27.500,00	ACCESSO TECHNOLOGY GROUP PLC	GBP	256.635,67	0,41
8.500,00	JSB CO LTD	JPY	246.576,62	0,39	8.300,00	ACCRETE INC	JPY	197.453,03	0,31
12.500,00	LEGACY HOUSING CORP	USD	222.066,06	0,35	8.300,00	AVIAT NETWORKS INC	USD	242.564,54	0,38
1.100.000,00	LHN LTD	SGD	245.913,09	0,39	29.300,00	EKINOPS	EUR	246.120,00	0,39
24.500,00	LOKNSTORE GROUP PLC	GBP	262.327,42	0,42	9.500,00	IPS INC	JPY	189.030,83	0,30
8.500,00	NP3 FASTIGHETER AB	SEK	151.804,14	0,24	6.500,00	SILICOM LTD	USD	256.711,17	0,41
5.400,00	PEACH PROPERTY GROUP AG	CHF	89.685,55	0,14	28.000,00	VISION INC/TOKYO JAPAN	JPY	278.969,42	0,44
125.000,00	PIERRE & VACANCES	EUR	134.750,00	0,21				<b>1.667.484,66</b>	<b>2,64</b>
100.000,00	URBAN LOGISTICS REIT PLC	GBP	151.592,00	0,24					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022 (suite)

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Internet</b>				
46.000,00	DHI GROUP INC	USD	228.006,56	0,36
14.000,00	DOUBLE STANDARD INC	JPY	221.405,88	0,35
12.000,00	E-GUARDIAN INC	JPY	227.953,33	0,36
22.000,00	ITMEDIA INC	JPY	257.466,54	0,41
14.000,00	MEMBERS CO LTD	JPY	198.738,37	0,31
11.500,00	PERION NETWORK LTD	USD	272.616,54	0,44
12.000,00	RACCOON HOLDINGS INC	JPY	92.118,71	0,15
7.500,00	VALUECOMMERCE CO LTD	JPY	96.613,86	0,15
			<b>1.594.919,79</b>	<b>2,53</b>
<b>Alimentation</b>				
15.000,00	GREENYARD NV	EUR	100.500,00	0,16
2.500,00	INGLES MARKETS INC-CLASS A	USD	225.954,56	0,36
14.500,00	LIFEDRINK CO INC	JPY	270.089,19	0,42
19.500,00	ORSERO SPA	EUR	259.740,00	0,41
210.000,00	RIDLEY CORP LTD	AUD	264.209,69	0,42
7.000,00	WARABEYA NICHIO HOLDINGS CO	JPY	91.664,22	0,15
			<b>1.212.157,66</b>	<b>1,92</b>
<b>Transports</b>				
48.000,00	ALLIANCE AVIATION SERVICES L	AUD	95.466,24	0,15
6.000,00	FLEX LNG LTD	NOK	183.078,90	0,29
12.700,00	MARUZEN SHOWA UNYU CO LTD	JPY	273.717,98	0,43
15.000,00	OKEANIS ECO TANKERS CORP	NOK	242.830,65	0,38
37.000,00	RADIANT LOGISTICS INC	USD	176.462,87	0,28
12.000,00	SBS HOLDINGS INC	JPY	236.986,24	0,38
			<b>1.208.542,88</b>	<b>1,91</b>
<b>Divertissement</b>				
18.000,00	ALARIS EQUITY PARTNERS INCOM	CAD	199.661,15	0,32
8.000,00	DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG	EUR	223.200,00	0,35
23.000,00	MOLTEN VENTURES PLC	GBP	91.818,54	0,15
27.000,00	STINGRAY GROUP INC	CAD	90.930,47	0,14
45.000,00	THUNDERBIRD ENTERTAINMENT GR	CAD	114.207,67	0,18
25.000,00	VECTOR INC	JPY	237.540,15	0,38
			<b>957.357,98</b>	<b>1,52</b>
<b>Stockage &amp; Entrepôt</b>				
10.000,00	KARAT PACKAGING INC	USD	134.645,12	0,21
2.300,00	UFP TECHNOLOGIES INC	USD	254.061,37	0,40
6.500,00	VETROPACK HOLDING-REGISTERED	CHF	237.632,29	0,38
			<b>626.338,78</b>	<b>0,99</b>
<b>Publicité</b>				
3.400,00	MACBEE PLANET INC	JPY	246.999,15	0,39
41.000,00	REORLD	EUR	238.210,00	0,38
			<b>485.209,15</b>	<b>0,77</b>
<b>Textile</b>				
36.000,00	BASICNET SPA	EUR	191.160,00	0,30
200.000,00	JNBY DESIGN LTD	HKD	224.013,64	0,36
			<b>415.173,64</b>	<b>0,66</b>
<b>Hôtels &amp; Restaurants</b>				
11.000,00	LAZYDAYS HOLDINGS INC	USD	123.063,95	0,19
16.500,00	YOSSIX HOLDINGS CO LTD	JPY	250.748,66	0,40
			<b>373.812,61</b>	<b>0,59</b>
<b>Assurances</b>				
8.000,00	TRISURA GROUP LTD	CAD	250.558,42	0,40
			<b>250.558,42</b>	<b>0,40</b>
<b>Extraction minière</b>				
150.000,00	PERENTI LTD	AUD	125.337,57	0,20
			<b>125.337,57</b>	<b>0,20</b>
			<b>61.685.783,59</b>	<b>97,74</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>61.685.783,59</b>	<b>97,74</b>

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Achat	Vente	Echéance	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus ou moins-value non réalisées en en EUR
<b>Contrats de changes à terme</b>					
110.805,22 EUR	118.420,75 USD	31/03/23	110.805,22	BNP Paribas	530,95
6.052.455,49 USD	5.645.325,88 EUR	31/03/23	5.645.325,88	BNP Paribas	(9.068,54)
					<b>(8.537,59)</b>
<b>Total Contrats de changes à terme</b>					<b>(8.537,59)</b>

pour le Contrats de changes à terme repris dans le tableau ci-dessus, il n'y pas pas de garantie donnée (pour la contrepartie BNP Paribas).

<b>Total Autres instruments financiers</b>	<b>(8.537,59)</b>
--	-------------------

## Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
<b>Total portefeuille titres</b>	<b>61.685.783,59</b>	<b>97,74</b>
<b>Total Autres instruments financiers</b>	<b>(8.537,59)</b>	<b>(0,01)</b>
<b>Avoirs en banque</b>	<b>1.325.979,37</b>	<b>2,10</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>111.077,96</b>	<b>0,17</b>
<b>Total actif net</b>	<b>63.114.303,33</b>	<b>100,00</b>



MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	97,74
	<b>100,00</b>	<b>97,74</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Japon	28,51	27,83
Etats-Unis	23,18	22,65
Royaume-Uni	9,07	8,88
Australie	7,64	7,48
Canada	4,98	4,86
Suède	4,23	4,12
Israël	2,82	2,77
France	2,80	2,73
Allemagne	2,51	2,45
Autres	14,26	13,97
	<b>100,00</b>	<b>97,74</b>

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
ADMA BIOLOGICS INC	Cosmétiques	290.840,95	0,46
HARROW HEALTH INC	Cosmétiques	290.428,67	0,46
G-7 HOLDINGS INC	Commerce & Distribution	287.768,00	0,46
SENSHU ELECTRIC CO LTD	Appareils électriques & électroniques	282.917,77	0,45
BEGBIES TRAYNOR GROUP PLC	Services financiers	282.299,24	0,45
PER AARSLEFF A/S-CL B	Matériaux de construction	281.854,92	0,45
WDB COCO CO LTD	Cosmétiques	280.361,29	0,44
KITRON ASA	Appareils électriques & électroniques	280.139,82	0,44
OMA SAASTOPANKKI OYJ	Banques	279.300,00	0,44
TITAN MACHINERY INC	Commerce & Distribution	279.198,88	0,44

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\* (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		239.998.524,72
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		8.743.454,39
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	248.741.979,11
Avoirs en banque	3.3	17.400.868,73
A recevoir sur souscriptions d'actions		6.021,83
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	82.197,15
<b>Total actifs</b>		<b>266.231.066,82</b>
<b>Passifs</b>		
Découvert bancaire	3.3	52,59
Charges à payer	10	314.049,60
A payer sur achat de titres		493.089,65
<b>Total passifs</b>		<b>807.191,84</b>
<b>Actifs nets à la fin de la période</b>		<b>265.423.874,98</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour la période terminée le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	4.363.917,54
Intérêts bancaires	3.4	28.460,72
Autres revenus		51.507,74
<b>Total revenus</b>		<b>4.443.886,00</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	1.884.629,29
Commission de banque dépositaire	8	9.938,04
Commission de services	7	583.801,45
Frais professionnels		8.512,35
Frais de transaction	12	367.782,98
Taxe d'abonnement	9	27.829,59
Intérêts bancaires et charges		52.675,05
Autres charges	11	14.264,53
<b>Total charges</b>		<b>2.949.433,28</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>1.494.452,72</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	(12.227.528,89)
Change	3.2	(2.976,11)
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé (e) de la période</b>		<b>(10.736.052,28)</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	8.743.454,39
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(1.992.597,89)</b>
Souscriptions		288.359.336,95
Rachats		(20.942.864,08)
Actifs nets en début de période		-
<b>Actifs nets à la fin de la période</b>		<b>265.423.874,98</b>

\* Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\* (en EUR)

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin de période
F	-	5.459,74	(236,46)	5.223,28
I	-	1.684,52	(341,27)	1.343,25
M	-	2.298,00	(128,00)	2.170,00
R	-	40.017,12	(4.174,51)	35.842,61
S	-	1,00	(1,00)	-

\* Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\* (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>				
24.300,00	ASML HOLDING NV	EUR	12.242.340,00	4,61
162.000,00	PRYSMIAN SPA	EUR	5.614.920,00	2,12
80.100,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	10.470.672,00	3,94
234.000,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	7.720.830,00	2,90
			<b>36.048.762,00</b>	<b>13,57</b>
<b>Cosmétiques</b>				
43.200,00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	7.309.440,00	2,75
23.400,00	LOREAL	EUR	7.806.240,00	2,94
63.000,00	MERCK KGAA	EUR	11.396.700,00	4,29
171.000,00	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	7.990.830,00	3,02
			<b>34.503.210,00</b>	<b>13,00</b>
<b>Chimie</b>				
60.300,00	KONINKLIJKE DSM NV	EUR	6.892.290,00	2,60
46.800,00	LINDE PLC	EUR	14.295.060,00	5,39
63.000,00	SYMRISE AG	EUR	6.403.950,00	2,41
			<b>27.591.300,00</b>	<b>10,40</b>
<b>Alimentation</b>				
801,00	CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC	CHF	7.649.430,35	2,89
110.700,00	KERRY GROUP PLC-A	EUR	9.325.368,00	3,51
			<b>16.974.798,35</b>	<b>6,40</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
135.000,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	6.162.750,00	2,32
36.000,00	CRH PLC	EUR	1.332.360,00	0,50
90.000,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	4.552.200,00	1,72
531.000,00	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	4.636.595,40	1,75
			<b>16.683.905,40</b>	<b>6,29</b>
<b>Textile</b>				
7.200,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	10.404.000,00	3,92
100.800,00	PUMA SE	EUR	5.715.360,00	2,15
			<b>16.119.360,00</b>	<b>6,07</b>
<b>Bureautique</b>				
63.000,00	CAPGEMINI SE	EUR	9.824.850,00	3,70
20.700,00	TELEPERFORMANCE	EUR	4.609.890,00	1,74
			<b>14.434.740,00</b>	<b>5,44</b>
<b>Banques</b>				
162.000,00	BNP PARIBAS	EUR	8.626.500,00	3,25
351.000,00	FINCOBANK SPA	EUR	5.447.520,00	2,05
			<b>14.074.020,00</b>	<b>5,30</b>
<b>Energie</b>				
450.000,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	9.261.000,00	3,49
31.500,00	ELIA GROUP SA/NV	EUR	4.183.200,00	1,58
			<b>13.444.200,00</b>	<b>5,07</b>
<b>Services diversifiés</b>				
2.700,00	ADYEN NV	EUR	3.478.680,00	1,31
153.000,00	EDENRED	EUR	7.784.640,00	2,93
			<b>11.263.320,00</b>	<b>4,24</b>
<b>Média</b>				
100.800,00	WOLTERS KLUWER	EUR	9.854.208,00	3,71
			<b>9.854.208,00</b>	<b>3,71</b>
<b>Immobilier</b>				
261.000,00	WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	6.968.700,00	2,63
			<b>6.968.700,00</b>	<b>2,63</b>
<b>Accessoires &amp; Equipements automobiles</b>				
261.000,00	CNH INDUSTRIAL NV	EUR	3.905.865,00	1,47
51.300,00	PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	EUR	2.628.612,00	0,99
			<b>6.534.477,00</b>	<b>2,46</b>
<b>Transports</b>				
150.300,00	DEUTSCHE POST AG-REG	EUR	5.287.554,00	1,99
			<b>5.287.554,00</b>	<b>1,99</b>
<b>Logiciels</b>				
153.000,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	5.124.735,00	1,93
			<b>5.124.735,00</b>	<b>1,93</b>
<b>Bois &amp; Papier</b>				
123.300,00	SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	4.261.248,00	1,61
			<b>4.261.248,00</b>	<b>1,61</b>
<b>Commerce &amp; Distribution</b>				
72.000,00	MONCLER SPA	EUR	3.564.000,00	1,34
			<b>3.564.000,00</b>	<b>1,34</b>

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Internet</b>				
23.400,00	PALO ALTO NETWORKS INC	USD	3.059.485,59	1,15
			<b>3.059.485,59</b>	<b>1,15</b>
<b>Métal</b>				
423.000,00	NORSK HYDRO ASA	NOK	2.949.955,77	1,11
			<b>2.949.955,77</b>	<b>1,11</b>
			<b>248.741.979,11</b>	<b>93,71</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>248.741.979,11</b>	<b>93,71</b>

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
<b>Total portefeuille titres</b>	<b>248.741.979,11</b>	<b>93,71</b>
<b>Avoirs en banque</b>	<b>17.400.816,14</b>	<b>6,56</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>(718.920,27)</b>	<b>(0,27)</b>
<b>Total actif net</b>	<b>265.423.874,98</b>	<b>100,00</b>

\* Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\* (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	93,71
	<b>100,00</b>	<b>93,71</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	31,41	29,42
Pays-Bas	16,16	15,13
Allemagne	15,85	14,85
Irlande	13,57	12,73
Italie	5,88	5,51
Belgique	4,48	4,21
Espagne	3,72	3,49
Suisse	3,08	2,89
Autres	5,85	5,48
	<b>100,00</b>	<b>93,71</b>

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
LINDE PLC	Chimie	14.295.060,00	5,39
ASML HOLDING NV	Appareils électriques & électroniques	12.242.340,00	4,61
MERCK KGAA	Cosmétiques	11.396.700,00	4,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Appareils électriques & électroniques	10.470.672,00	3,94
HERMES INTERNATIONAL	Textile	10.404.000,00	3,92
WOLTERS KLUWER	Média	9.854.208,00	3,71
CAPGEMINI SE	Bureautique	9.824.850,00	3,70
KERRY GROUP PLC-A	Alimentation	9.325.368,00	3,51
EDP RENOVAVEIS SA	Energie	9.261.000,00	3,49
BNP PARIBAS	Banques	8.626.500,00	3,25

\* Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		380.383.998,31
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		(14.679.630,76)
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	365.704.367,55
Avoirs en banque	3.3	38.649.558,38
A recevoir sur vente de titres		306.055,10
A recevoir sur souscriptions d'actions		140.808,00
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	55.008,24
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	72.652,86
<b>Total actifs</b>		<b>404.928.450,13</b>
<b>Passifs</b>		
Découvert bancaire	3.3	332,91
Charges à payer	10	627.707,25
A payer sur achat de titres		567.045,11
A payer sur rachat d'actions		65.475,17
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	27.927,97
<b>Total passifs</b>		<b>1.288.488,41</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>403.639.961,72</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	3.874.291,48
Intérêts bancaires	3.4	186.262,35
Autres revenus		1.406,39
<b>Total revenus</b>		<b>4.061.960,22</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	5.079.498,79
Commission de banque dépositaire	8	34.366,78
Commission de services	7	934.653,15
Frais professionnels		8.791,74
Frais de transaction	12	1.358.724,45
Taxe d'abonnement	9	38.646,13
Intérêts bancaires et charges		54.828,34
Autres charges	11	82.401,00
<b>Total charges</b>		<b>7.591.910,38</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>(3.529.950,16)</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	(18.846.211,73)
Change	3.2	1.105.498,27
Contrats de change à terme	3.3	1.543.959,00
<b>Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>(19.726.704,62)</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(51.906.319,30)
Contrats de change à terme	3.3	(33.990,28)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(71.667.014,20)</b>
Souscriptions		324.265.125,27
Rachats		(94.985.916,35)
Actifs nets en début d'exercice		246.027.767,00
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>403.639.961,72</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (en EUR)

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
F	76.322,84	159.240,41	(21.563,26)	213.999,99
F (CHF)	300,00	-	(300,00)	-
F (USD)	200,00	152,00	(200,00)	152,00
F (d)	-	500,00	-	500,00
I	44.198,57	24.893,32	(25.243,08)	43.848,81
I (CHF)	6.382,13	590,00	(1.874,13)	5.098,00
I (USD)	-	50,00	-	50,00
I (USDH)	7.642,69	2.328,27	(1.581,88)	8.389,08
L	30.000,00	33.000,00	(7.200,00)	55.800,00
M	10.043,31	23.453,19	(515,21)	32.981,29
MGA	-	3.479,00	(954,00)	2.525,00
R	396.889,37	1.074.052,00	(237.567,12)	1.233.374,25
R (CHF)	13.482,07	3.547,00	(5.136,87)	11.892,20
R (USD)	35.789,57	5.943,00	(6.289,79)	35.442,78
U	2.335,00	13.097,22	(151,28)	15.280,94

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>					<b>Bois &amp; Papier</b>				
					113.400,00	SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	3.919.104,00	0,97
								<b>3.919.104,00</b>	<b>0,97</b>
								<b>365.704.367,55</b>	<b>90,60</b>
					<b>Total portefeuille titres</b>			<b>365.704.367,55</b>	<b>90,60</b>
<b>Actions</b>									
<b>Energie</b>									
171.000,00	AMERESCO INC-CL A	USD	9.155.249,47	2,27					
68.400,00	AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	9.768.590,30	2,41					
14.300.000,00	CHINA DATANG CORP RENEWABL-H	HKD	3.965.617,63	0,98					
720.000,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	14.817.600,00	3,67					
45.000,00	ELIA GROUP SA/INV	EUR	5.976.000,00	1,48					
36.000,00	ENPHASE ENERGY INC	USD	8.937.512,30	2,21					
260.100,00	ERG SPA	EUR	7.532.496,00	1,87					
71.100,00	FIRST SOLAR INC	USD	9.978.982,43	2,47					
720.000,00	MING YANG SMART ENERGY GRO-A	CNY	2.451.369,42	0,61					
172.000,00	NEXTERA ENERGY PARTNERS LP	USD	11.295.835,09	2,80					
117.000,00	SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	1.974.392,13	0,49					
60.300,00	VERBUND AG	EUR	4.742.595,00	1,17					
			<b>90.596.239,77</b>	<b>22,43</b>					
<b>Accessoires &amp; Equipements automobiles</b>									
180.000,00	BYD CO LTD-H	HKD	4.161.899,67	1,03					
531.000,00	CNH INDUSTRIAL NV	EUR	7.946.415,00	1,97					
72.000,00	CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	3.817.964,20	0,95					
15.300,00	DEERE & CO	USD	6.146.664,79	1,52					
810.000,00	HEXAGON AB-B SHS	SEK	7.939.569,70	1,97					
23.400,00	KEYENCE CORP	JPY	8.544.542,86	2,11					
18.000,00	LG ENERGY SOLUTION	KRW	5.808.656,24	1,44					
126.000,00	WABTEC CORP	USD	11.783.612,09	2,92					
			<b>56.149.324,55</b>	<b>13,91</b>					
<b>Services diversifiés</b>									
243.000,00	EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CO	USD	9.016.444,13	2,23					
171.000,00	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	6.630.246,21	1,64					
78.300,00	REPUBLIC SERVICES INC	USD	9.463.496,84	2,36					
43.200,00	SHIMANO INC	JPY	6.417.802,23	1,59					
90.000,00	TETRA TECH INC	USD	12.243.710,47	3,03					
78.300,00	WASTE MANAGEMENT INC	USD	11.509.678,14	2,85					
			<b>55.281.378,02</b>	<b>13,70</b>					
<b>Chimie</b>									
70.200,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	9.294.480,00	2,30					
16.200,00	ALBEMARLE CORP	USD	3.291.761,07	0,82					
34.200,00	KONINKLIJKE DSM NV	EUR	3.909.060,00	0,97					
51.300,00	LINDE PLC	EUR	15.669.585,00	3,88					
87.300,00	SYMRISE AG	EUR	8.874.045,00	2,20					
			<b>41.038.931,07</b>	<b>10,17</b>					
<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>									
130.500,00	ADVANCED MICRO DEVICES	USD	7.919.873,51	1,96					
243.000,00	PRYSMIAN SPA	EUR	8.422.380,00	2,09					
80.100,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	10.470.672,00	2,59					
243.000,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	8.017.785,00	1,99					
			<b>34.830.710,51</b>	<b>8,63</b>					
<b>Matériaux de construction</b>									
36.000,00	ALFEN BEHEER B.V.	EUR	3.031.200,00	0,75					
135.000,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	6.162.750,00	1,53					
123.300,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	6.236.514,00	1,55					
702.000,00	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	6.129.736,29	1,52					
405.000,00	SEKISUI HOUSE LTD	JPY	6.711.254,86	1,65					
			<b>28.271.455,15</b>	<b>7,00</b>					
<b>Logiciels</b>									
43.200,00	ANSYS INC	USD	9.779.047,08	2,42					
216.000,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	7.234.920,00	1,80					
			<b>17.013.967,08</b>	<b>4,22</b>					
<b>Agriculture</b>									
96.300,00	ARCHER-DANIELS-MIDLAND CO	USD	8.378.032,33	2,08					
117.000,00	DARLING INGREDIENTS INC	USD	6.861.588,19	1,70					
			<b>15.239.620,52</b>	<b>3,78</b>					
<b>Equipement diversifié</b>									
72.000,00	EATON CORP PLC	USD	10.588.334,50	2,62					
			<b>10.588.334,50</b>	<b>2,62</b>					
<b>Transports</b>									
43.200,00	UNION PACIFIC CORP	USD	8.381.751,23	2,08					
			<b>8.381.751,23</b>	<b>2,08</b>					
<b>Métal</b>									
630.000,00	NORSK HYDRO ASA	NOK	4.393.551,15	1,09					
			<b>4.393.551,15</b>	<b>1,09</b>					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.



## MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Achat	Vente	Echéance	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus ou moins-value non réalisées en en EUR		
<b>Contrats de changes à terme</b>							
8.880.835,74	CHF	9.034.581,11	EUR	31/03/23	9.034.581,11	BNP Paribas	(12.055,64)
688.505,23	EUR	677.109,94	CHF	31/03/23	688.505,23	BNP Paribas	590,43
1.753.080,99	EUR	1.874.616,03	USD	31/03/23	1.753.080,99	BNP Paribas	7.418,80
15.768.982,41	USD	14.708.507,30	EUR	31/03/23	14.708.507,30	BNP Paribas	(23.881,71)
1.235,73	CHF	1.272,96	EUR	28/03/24	1.272,96	BNP Paribas - Luxembourg Branch	6,58
1.272,96	EUR	1.235,73	CHF	28/03/24	1.272,96	BNP Paribas - Luxembourg Branch	(6,43)
<b>(27.927,97)</b>							
<b>Total Contrats de changes à terme</b>							
<b>(27.927,97)</b>							
pour le Contrats de changes à terme repris dans le tableau ci-dessus, il n'y pas pas de garantie donnée (pour la contrepartie BNP Paribas).							
pour le Contrats de changes à terme repris dans le tableau ci-dessus, il n'y pas pas de garantie donnée (pour la contrepartie BNP Paribas - Luxembourg Branch).							
<b>Total Autres instruments financiers</b>							
<b>(27.927,97)</b>							

## Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total portefeuille titres	365.704.367,55	90,60
Total Autres instruments financiers	(27.927,97)	(0,01)
Avoirs en banque	38.649.225,47	9,58
Autres actifs et passifs	(685.703,33)	(0,17)
<b>Total actif net</b>	<b>403.639.961,72</b>	<b>100,00</b>

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	90,60
	<b>100,00</b>	<b>90,60</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Etats-Unis	45,52	41,24
France	9,07	8,22
Japon	7,74	6,99
Irlande	7,06	6,40
Italie	4,36	3,96
Pays-Bas	4,09	3,71
Espagne	4,05	3,67
Chine	3,94	3,57
Suède	3,85	3,49
Allemagne	2,43	2,20
Royaume-Uni	2,17	1,97
Autres	5,72	5,18
	<b>100,00</b>	<b>90,60</b>

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
LINDE PLC	Chimie	15.669.585,00	3,88
EDP RENOVAVEIS SA	Energie	14.817.600,00	3,67
TETRA TECH INC	Services diversifiés	12.243.710,47	3,03
WABTEC CORP	Accessoires & Equipements automobiles	11.783.612,09	2,92
WASTE MANAGEMENT INC	Services diversifiés	11.509.678,14	2,85
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP	Energie	11.295.835,09	2,80
EATON CORP PLC	Equipement diversifié	10.588.334,50	2,62
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Appareils électriques & électroniques	10.470.672,00	2,59
FIRST SOLAR INC	Energie	9.978.982,43	2,47
ANSYS INC	Logiciels	9.779.047,08	2,42

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		21.055.463,46
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		(1.401.907,98)
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	19.653.555,48
Avoirs en banque	3.3	483.714,49
A recevoir sur vente de titres		24.595,19
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	4.468,22
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	10.215,75
<b>Total actifs</b>		<b>20.176.549,13</b>
<b>Passifs</b>		
Découvert bancaire	3.3	0,12
Charges à payer	10	50.778,99
A payer sur achat de titres		33.940,87
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	959,21
<b>Total passifs</b>		<b>85.679,19</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>20.090.869,94</b>

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	210.302,12
Intérêts bancaires	3.4	8.338,20
Autres revenus		49,55
<b>Total revenus</b>		<b>218.689,87</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	6	347.149,03
Commission de banque dépositaire	8	11.646,87
Commission de services	7	54.603,47
Frais professionnels		8.142,01
Frais de transaction	12	61.757,83
Taxe d'abonnement	9	2.071,53
Intérêts bancaires et charges		3.809,25
Autres charges	11	11.269,69
<b>Total charges</b>		<b>500.449,68</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>(281.759,81)</b>
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	(2.815.829,80)
Change	3.2	18.732,66
Contrats de change à terme	3.3	58.576,83
<b>Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>(3.020.280,12)</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(3.506.811,30)
Contrats de change à terme	3.3	(6.238,90)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(6.533.330,32)</b>
Souscriptions		1.220.398,20
Rachats		(1.581.963,69)
Actifs nets en début d'exercice		26.985.765,75
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>20.090.869,94</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (en EUR)

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
F	6.400,00	-	(890,00)	5.510,00
G	100,00	-	-	100,00
I	4.713,78	360,99	(918,77)	4.156,00
I (CHF)	925,00	18,00	(322,00)	621,00
I (USDH)	291,00	170,00	(70,00)	391,00
M	1.100,00	-	-	1.100,00
R	144.738,54	6.544,61	(1.679,10)	149.604,05
R (CHF)	400,00	-	(400,00)	-
R (USDH)	400,00	-	(400,00)	-

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Services diversifiés</b>				
13.000,00	ACUSHNET HOLDINGS CORP	USD	517.198,41	2,57
10.530,00	BASIC-FIT NV	EUR	257.774,40	1,28
8.400,00	BRP INC/CA	CAD	599.655,61	2,98
7.470,00	BRUNSWICK CORP	USD	504.509,35	2,51
7.300,00	MALIBU BOATS INC - A	USD	364.572,50	1,81
4.260,00	POLARIS INC	USD	403.148,28	2,01
15.300,00	SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	565.335,00	2,81
3.060,00	SHIMANO INC	JPY	454.594,32	2,26
72.000,00	TECHNOGYM SPA	EUR	514.800,00	2,56
29.700,00	TOPGOLF CALLAWAY BRANDS CORP	USD	549.613,49	2,76
13.500,00	XPONENTIAL FITNESS INC-A	USD	290.049,19	1,44
72.000,00	YONEX CO LTD	JPY	608.443,65	3,03
			<b>5.629.694,20</b>	<b>28,02</b>
<b>Commerce &amp; Distribution</b>				
25.200,00	ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	309.484,56	1,54
5.310,00	GOLDWIN INC	JPY	360.113,00	1,79
390.000,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	554.505,49	2,76
65.700,00	LI NING CO LTD	HKD	534.364,36	2,66
1.960,00	LULULEMON ATHLETICA INC	USD	588.376,48	2,93
11.250,00	MONCLER SPA	EUR	556.875,00	2,78
10.300,00	NINTENDO CO LTD	JPY	404.632,07	2,01
7.200,00	SONY GROUP CORP	JPY	513.086,72	2,55
			<b>3.821.437,68</b>	<b>19,02</b>
<b>Textile</b>				
31.500,00	ASICS CORP	JPY	651.840,00	3,24
2.160,00	DECKERS OUTDOOR CORP	USD	807.857,20	4,02
16.200,00	ON HOLDING AG-CLASS A	USD	260.475,05	1,30
12.330,00	PUMA SE	EUR	699.111,00	3,48
			<b>2.419.283,25</b>	<b>12,04</b>
<b>Loisirs</b>				
10.080,00	CTS EVENTIM AG + CO KGAA	EUR	600.768,00	2,99
4.240,00	FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	539.527,75	2,69
3.420,00	MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	USD	587.480,53	2,92
2.600,00	VAIL RESORTS INC	USD	580.660,58	2,89
			<b>2.308.436,86</b>	<b>11,49</b>
<b>Logiciels</b>				
4.500,00	ELECTRONIC ARTS INC	USD	515.165,14	2,57
63.000,00	MODERN TIMES GROUP-B SHS	SEK	504.781,82	2,51
17.500,00	NEXON CO LTD	JPY	368.098,46	1,83
			<b>1.388.045,42</b>	<b>6,91</b>
<b>Alimentation</b>				
40.500,00	GLANBIA PLC	EUR	482.760,00	2,40
180.000,00	VITASOY INTERNATIONAL HOLDINGS	HKD	347.041,06	1,73
			<b>829.801,06</b>	<b>4,13</b>
<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>				
5.630,00	ADVANCED MICRO DEVICES	USD	341.677,30	1,70
5.040,00	GARMIN LTD	USD	435.831,90	2,17
			<b>777.509,20</b>	<b>3,87</b>
<b>Cosmétiques</b>				
9.000,00	PHARMANUTRA SPA	EUR	560.700,00	2,79
			<b>560.700,00</b>	<b>2,79</b>
<b>Bureautique</b>				
18.000,00	KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	552.628,91	2,75
			<b>552.628,91</b>	<b>2,75</b>
<b>Divertissement</b>				
14.310,00	LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	537.769,80	2,68
			<b>537.769,80</b>	<b>2,68</b>
<b>Accessoires &amp; Equipements automobiles</b>				
2.450,00	FERRARI NV	EUR	490.490,00	2,44
			<b>490.490,00</b>	<b>2,44</b>
<b>Média</b>				
6.030,00	LIBERTY MEDIA CORP-LIBERTY-C	USD	337.759,10	1,68
			<b>337.759,10</b>	<b>1,68</b>
			<b>19.653.555,48</b>	<b>97,82</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>19.653.555,48</b>	<b>97,82</b>

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Achat		Vente	Echéance	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus ou moins-value non réalisées en en EUR
<b>Contrats de changes à terme</b>						
591.855,91	CHF	602.064,35	EUR	31/03/23	602.064,35	BNP Paribas (765,65)
57.902,76	EUR	56.857,09	CHF	31/03/23	57.902,76	BNP Paribas 138,10
89.472,48	EUR	95.735,78	USD	31/03/23	89.472,48	BNP Paribas 321,96
422.927,39	USD	394.498,64	EUR	31/03/23	394.498,64	BNP Paribas (653,92)
949,90	CHF	978,52	EUR	28/03/24	978,52	BNP Paribas 5,05
978,52	EUR	949,90	CHF	28/03/24	978,52	BNP Paribas (4,94)
2.400,75	EUR	2.611,54	USD	28/03/24	2.400,75	BNP Paribas 8,48
2.611,54	USD	2.400,75	EUR	28/03/24	2.400,75	BNP Paribas (8,29)
						<b>(959,21)</b>

**Total Contrats de changes à terme** (959,21)

pour le Contrats de changes à terme repris dans le tableau ci-dessus, il n'y pas pas de garantie donnée (pour la contrepartie BNP Paribas).

**Total Autres instruments financiers** (959,21)

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
<b>Total portefeuille titres</b>	<b>19.653.555,48</b>	<b>97,82</b>
<b>Total Autres instruments financiers</b>	<b>(959,21)</b>	<b>-</b>
<b>Avoirs en banque</b>	<b>483.714,37</b>	<b>2,41</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>(45.440,70)</b>	<b>(0,23)</b>
<b>Total actif net</b>	<b>20.090.869,94</b>	<b>100,00</b>

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	97,82
	<b>100,00</b>	<b>97,82</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Etats-Unis	29,52	28,88
Japon	17,10	16,71
Italie	11,18	10,94
Irlande	8,01	7,84
Allemagne	6,61	6,47
Canada	6,04	5,91
Chine	4,29	4,20
Pays-Bas	3,81	3,72
Suisse	3,54	3,47
Royaume-Uni	2,82	2,76
France	2,74	2,68
Suède	2,57	2,51
Hong-Kong	1,77	1,73
	<b>100,00</b>	<b>97,82</b>

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
DECKERS OUTDOOR CORP	Textile	807.857,20	4,02
PUMA SE	Textile	699.111,00	3,48
ASICS CORP	Textile	651.840,00	3,24
YONEX CO LTD	Services diversifiés	608.443,65	3,03
CTS EVENTIM AG + CO KGAA	Loisirs	600.768,00	2,99
BRP INC/CA	Services diversifiés	599.655,61	2,98
LULULEMON ATHLETICA INC	Commerce & Distribution	588.376,48	2,93
MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	Loisirs	587.480,53	2,92
VAIL RESORTS INC	Loisirs	580.660,58	2,89
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	Services diversifiés	565.335,00	2,81

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022

### Note 1 - Informations générales

MANDARINE FUNDS (la « SICAV ») est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010, concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, partie reprenant les dispositions de la directive européenne du 13 juillet 2009 (2009/65/CE) telle que modifiée.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen SFDR le 10 mars 2021, le prospectus de la SICAV Mandarine Funds a été mis à jour afin d'une part, de classer les compartiments selon les deux catégories « article 8 » ou « article 9 » et, d'autre part, de tenir compte, dans le processus de gestion, du risque de durabilité (défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement).

L'information sur l'évolution de la VNI (chiffres non audités) des différents compartiments est accessible sur les plateformes d'information financières ainsi que sur le site internet de la société de gestion [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com). Les factsheets mensuelles éditées par la société de gestion sont également librement accessibles sur le site internet.

Au 31 décembre 2022, les compartiments suivants sont ouverts à la souscription :

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE libellé en EUR  
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS libellé en EUR  
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP libellé en EUR  
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP libellé en EUR  
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS libellé en EUR  
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION libellé en EUR  
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT libellé en EUR

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE, a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant d'un portefeuille diversifié dont les valeurs mobilières sont gérées activement et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Stoxx Europe Small 200 (EUR) Net Return. Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE investit au moins 75% dans des titres présentant des caractéristiques durables.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS, a pour objectif de favoriser la constitution d'un patrimoine à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié exposé à différentes classes d'actifs. Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS investit au moins 90 % de son actif net (hors liquidités) dans des titres présentant des caractéristiques durables.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance à long terme, provenant d'un portefeuille géré de façon active composé d'actions cotées sélectionnées dans l'univers des sociétés européennes de micro et petite capitalisations et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence composite 50% MSCI® Europe Microcap NR et 50% MSCI® Europe Microcap NR Ex UK.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance à long terme, provenant d'un portefeuille géré de façon active composé d'actions cotées sélectionnées dans l'univers des sociétés de micro et petite capitalisations sur les marchés développés au niveau mondial et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence MSCI® World Micro Cap – Net Return.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant d'un portefeuille diversifié et de réaliser et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® Net Return (EUR) en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking » des entreprises de la zone euro répondant positivement à des critères ESG (Environnemental, Social, Governance) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS a été créé en 2019 sous le nom de MANDARINE ACTIVE. Le 8 mars 2022, le FCP de droit français Mandarine Active a été fusionné dans le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE et le compartiment a été activé suite à cette fusion. Le 17 novembre 2022, le compartiment MANDARINE ACTIVE a changé de dénomination au profit de MANDARINE SOCIAL LEADERS.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION a pour objectif réaliser une performance nette supérieure à MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au travers d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont le modèle économique, les produits ou services répondent, selon l'analyse de la société de gestion, significativement et positivement aux défis de la transition énergétique et écologique.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme provenant d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont le modèle économique, les produits ou services participent ou offrent des solutions dans des thématiques liées au Sport (infrastructures sportives, équipements sportifs, matériel sportif, économie du sport, mesure de la performance et accompagnement médical, eSport, nutrition du sportif) et de réaliser une performance nette supérieure à MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index).



**Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)**

**Note 2 - Actions de la SICAV**

Les actions de la SICAV sont des actions de capitalisation et de distribution.

La SICAV peut émettre des actions des catégories suivantes :

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseur
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD), R (d), R (CHF) et R (USDH)	50 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F, F (d) et F (CHF)	50 EUR/USD/CHF	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USD), I (USDH) et I (CHF)	500.000 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	500.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	250.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L (d)	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L (GBPd)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L (GBP)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B1 (GBP)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B2 (GBPH)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarine Gestion et aux entités de son groupe

Pour les actions I (USDH), B2 (GBPH), B4 (GBPH), R (USDH), R (CHF), F (CHF) et I (CHF) une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP et EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR et CHF/EUR.

Au 31 décembre 2022, seules des actions des catégories G, I, I (USDH), M, R, R (USDH), S, B3 (GBP), F, F (CHF), I (CHF), L, MG, R (CHF) et R (d) sont en circulation.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseur
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R et R (d)	50 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I et I2	500.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G et G2	500.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien : personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes et autrichiennes
Actions de la catégorie S	500.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarine Gestion et aux entités de son groupe

Au 31 décembre 2022, seules des actions des catégories I, M et R sont en circulation.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseur
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD) et R (USDH)	50 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie I, I (USD) et I (USDH)	100.000 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	100.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarine Gestion et aux entités de son groupe
Actions de la catégorie B1 (GBP) et B2 (GBPH)	10.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels

Pour les actions I (USDH), R (USDH), B2 (GBPH) et B4 (GBPH), une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR.

Au 31 décembre 2022, seules des actions des catégories B4 (GBPH), F, G, I, I (USDH), L, M et R sont en circulation.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseur
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD) et R (USDH)	50 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR/USD	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USD) et I (USDH)	100.000 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	100.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe
Actions de la catégorie B1 (GBP) et B2 (GBPH)	10.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie A1 (AUD) et A2 (AUD)	20.000.000 AUD	réservées aux investisseurs institutionnels

Pour les actions I (USDH), R (USDH), B2 (GBPH) et B4 (GBPH), une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR.

Au 31 décembre 2022, seules des actions des catégories F, G, I, I (USD), I (USDH), M et R sont en circulation.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseur
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (CHF) et R (USDH)	50 EUR/CHF/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (CHF) et I (USDH)	1.000.000 EUR/CHF/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie S	300.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	40.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe

Pour les actions I (CHF), I (USDH), R(CHFH) et R (USDH), une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, CHF/EUR.

Au 31 décembre 2022, seules des actions des catégories F, I, M et R sont en circulation.

\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseur
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD), R (USDH), R (CHF) et R (d)	50 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F, F (USDH), F (CHF) et F (d) (lancé le 16 novembre 2022)	50 EUR/USD/GBP	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USD) (lancé le 17 novembre 2022), I (USDH) et I (CHF)	100.000 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	100.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	15.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	15.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe
Actions de la catégorie U	50 EUR	réservées aux contrats d'assurance-vie distribués ou commercialisés auprès de l'Union Financière de France Banque (UFF Banque)
Actions de la catégorie MGA (lancé le 30 mars 2022)	50 EUR	réservées aux contrats d'assurance-vie distribués ou commercialisés auprès de clients de l'Union Financière de France Banque (UFF).

Pour les Actions I (USDH), R (USDH), B3 (GBP), B4 (GBPH), R (CHF), F (USDH), F (CHF) et I (CHF) une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP et EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR et CHF/EUR. Pour les Classes libellées dans des devises autres que l'euro, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. La couverture peut générer un écart de performance entre les Classes en devises différentes.

Au 31 décembre 2022, seules des actions des catégories F, F (USDH), F (d) (lancé le 16 novembre 2022), I, I (USD) (lancé le 17 novembre 2022), I (CHF), I (USDH), L, M, MGA (lancé le 30 mars 2022), R, R (CHF), R (USDH) et U sont en circulation.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseur
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USDH), R (d) et R (CHF)	50 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F, F (d) et F (CHF)	50 EUR/USD/CHF	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USDH) et I (CHF)	100.000 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées Institutionnels de droit allemand : personnes morales soumises directement ou indirectement aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie M et L	15.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 EUR/GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe

Pour les Actions I (USDH), B4 (GBPH), R (CHF), R(USDH), F (CHF) et I (CHF) une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP et EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR et CHF/EUR. Pour les Classes libellées dans des devises autres que l'euro, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. La couverture peut générer un écart de performance entre les Classes en devises différentes.

Au 31 décembre 2022, seules des actions des catégories F, G, I, I (CHF), I (USDH), M et R sont en circulation.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 3 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux principes comptables généralement admis.

#### 3.1 Combinaison des différents compartiments

Les états financiers de MANDARINE FUNDS sont exprimés en euros (EUR) en convertissant et en additionnant les états financiers des compartiments libellés en devises autres que l'euro au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

#### 3.2 Conversion des devises

Les comptes de chaque compartiment sont tenus dans la devise de leur valeur nette d'inventaire (« VNI ») et les états financiers de chaque compartiment sont exprimés dans cette même devise.

Le prix d'acquisition des titres libellés dans une devise autre que celle du compartiment est converti dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date d'acquisition des titres.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, les valeurs d'évaluation des titres (déterminées suivant la manière décrite ci-après), les créances, dépôts bancaires et dettes libellés dans une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, dépôts bancaires et dettes étant inclus dans le résultat des Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur Change dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

#### 3.3 Evaluation des Investissements détenus par la SICAV

Les actifs et passifs de chaque compartiment de la SICAV sont évalués selon les principes suivants :

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs ;

b) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont cotés ou négociés sur une bourse est déterminée suivant leur dernier cours disponible ;

c) La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est déterminée suivant le dernier cours disponible ;

d) Les instruments du marché monétaire et titres à revenu fixe pourront être évalués sur base du coût amorti, méthode qui consiste après l'achat à prendre en considération un amortissement constant pour atteindre le prix de remboursement à l'échéance du titre ;

e) La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif sera déterminée suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire officielle. Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotées ou négociées ni sur une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou au cas où, pour des valeurs cotées et négociées en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant les deuxième et troisième paragraphes ci-dessus ne serait pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV ;

f) Les bénéfices et pertes réalisés sur ventes de titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition ;

g) Les contrats de change à terme ouverts sont évalués en fonction du taux de change à terme correspondant à la durée de vie restante du contrat. Le bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) et la variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sont portés à l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets;

Les bénéfice / (pertes) net(te)s réalisé(e)s et la variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sont portés à l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

**Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)****3.4 Revenus**

Les intérêts bancaires sont enregistrés lors de leur réception sur les comptes de la SICAV.  
 Les dividendes sont enregistrés à la date où les actions sont cotées pour la première fois « ex-dividende » nets.  
 Les intérêts obligataires sont provisionnés quotidiennement nette de la taxe.

**3.5 Fiscalité de la SICAV**

Les paiements de dividendes ou du prix de remboursement en faveur des actionnaires peuvent être soumis au prélèvement d'une retenue conformément aux dispositions de la directive européenne 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 et de la directive « Savings » sur les échanges automatiques d'information, en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (conformément aux dispositions de la Directive européenne 2003/48/CE (« la Directive »)). Au cas où un tel paiement serait soumis à la retenue à la source, l'investisseur a la faculté d'éviter cette retenue par la remise d'un certificat d'exemption ou d'un mandat pour procéder à l'échange d'information, selon les possibilités offertes par l'agent payeur.

La Directive a été transcrite dans la législation luxembourgeoise par la loi du 21 juin 2005 (« la Loi »).

Les dividendes distribués par un compartiment de la SICAV seront soumis à la Directive et à la Loi si plus de 15% des actifs du compartiment sont investis dans des créances telles que définies dans la Loi.

La plus-value qu'un actionnaire réalise lors de la cession des actions d'un compartiment est soumise à la Directive et à la Loi si plus de 25% des actifs du compartiment sont investis dans les créances telles que définies dans la Loi.

**Note 4 - Taux de change 31 décembre 2022**

Les taux de change utilisés pour la conversion des éléments d'actif et de passif de la SICAV non libellés en EUR sont les suivants :

1 EUR	=	1,573750	AUD	1 EUR	=	4,701200	MYR
1 EUR	=	1,446050	CAD	1 EUR	=	10,513500	NOK
1 EUR	=	0,987450	CHF	1 EUR	=	1,687500	NZD
1 EUR	=	7,419200	CNY	1 EUR	=	4,681250	PLN
1 EUR	=	7,436450	DKK	1 EUR	=	11,120250	SEK
1 EUR	=	0,887250	GBP	1 EUR	=	1,431400	SGD
1 EUR	=	8,329850	HKD	1 EUR	=	32,802450	TWD
1 EUR	=	3,765800	ILS	1 EUR	=	1,067250	USD
1 EUR	=	140,818300	JPY	1 EUR	=	18,159250	ZAR
1 EUR	=	1.349,537600	KRW				

**Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)**

**Note 5 - Commission à la charge du souscripteur**

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
<b>Toutes les catégories</b>	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
<b>Toutes les catégories</b>	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
<b>Toutes les catégories</b>	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
<b>Toutes les catégories</b>	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
<b>Toutes les catégories</b>	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
<b>Toutes les catégories</b>	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE - GLOBAL SPORT, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
<b>Toutes les catégories</b>	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance	
Actions de la catégorie Z	2,20% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du Stoxx Europe Small 200 (EUR) Net Return.	
Actions de la catégorie R, R (USD), R (USDH) et R (CHF)	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022		
Actions de la catégorie R (d)	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022		
Actions de la catégorie F, F (d) et F (CHF)	1,10% max p.a.		
Actions de la catégorie I, I (USD), I (USDH) et I (CHF)	0,90% max p.a.		
Actions de la catégorie G	0,90% max p.a.		
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.		
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.		
Actions de la catégorie B1 (GBP)	0,60% max p.a.		
Action de la catégorie B2 (GBPH)	0,60% max p.a.		
Actions de la catégorie B3 (GBP)	0,95% max p.a.		-
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	0,95% max p.a.		-
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.		-
Actions de la catégorie L (d)	0,75% max p.a.	-	
Actions de la catégorie L (GBP)	0,75% max p.a.	-	
Actions de la catégorie L (GBPd)	0,75% max p.a.	-	
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-	

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

#### Commission de surperformance:

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

#### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà du STOXX® Europe Small 200 (EUR) Net Return) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

#### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.



## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

## Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

## Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE n'a pas payé de commission de surperformance.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,60% max p.a.	15%
Actions de la catégorie R	1,60% max p.a.	15%
Actions de la catégorie R (d)	2,00% max p.a.	15%
Actions de la catégorie F	0,80% max p.a.	15%
Actions de la catégorie I	0,70% max p.a.	15%
Actions de la catégorie I2	0,85% max p.a.	-
Actions de la catégorie G	0,70% max p.a.	15%
Actions de la catégorie G2	0,85% max p.a.	-
Actions de la catégorie S	1,00% max p.a.	15%
Actions de la catégorie M	0,50% max p.a.	15%
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie MG	1,00% max p.a.	-

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

**Commission de surperformance:**

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

**Méthode de calcul**

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

**Provisionnement**

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance de l'€STR capitalisé + 300 points de base) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

**Rattrapage des sous-performances et période de référence**

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

**Condition de positivité**

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

**Cristallisation**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

**Période d'observation**

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS n'a pas payé de commission de surperformance.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance	
<b>Actions de la catégorie Z</b>	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022	20% de la surperformance au-delà de l'Indice (50% MSCI® Europe MicroCap NR et 50% MSCI® Europe Micro Cap - Ex UK NR)	
<b>Actions de la catégorie R</b>	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022		
<b>Actions de la catégorie I</b>	1,00% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie G</b>	1,00% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie S</b>	1,40% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie F</b>	1,10% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie M</b>	0,75% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie B1 (GBP)</b>	0,75% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie B2 (GBPH)</b>	0,75% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie R (USD) et R (USDH)</b>	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022		
<b>Actions de la catégorie I (USD) et I (USDH)</b>	1,00% max p.a.		
<b>Actions de la catégorie MG</b>	1,00% max p.a.		-
<b>Actions de la catégorie L</b>	1,00% max p.a.		-
<b>Actions de la catégorie B3 (GBP)</b>	1,00% max p.a.		-
<b>Actions de la catégorie B4 (GBPH)</b>	1,00% max p.a.	-	

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

#### Commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

#### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance au-delà de l'indice composite 50% MSCI® Europe Microcap NR et 50% MSCI® Europe Microcap Ex UK NR) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

#### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP n'a pas payé de commission de surperformance.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance	
Actions de la catégorie Z	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022	20% de la surperformance au-delà du MSCI ® World Micro Cap - Net Returns	
Actions de la catégorie R	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022		
Actions de la catégorie I	1,00% max p.a.		
Actions de la catégorie G	1,00% max p.a.		
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.		
Actions de la catégorie M	0,75% max p.a.		
Actions de la catégorie B1 (GBP)	0,75% max p.a.		
Actions de la catégorie B2 (GBPH)	0,75% max p.a.		
Actions de la catégorie R (USD) et R (USDH)	2,20% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 1,95% max p.a. depuis le 1 février 2022		
Actions de la catégorie I (USD) et I (USDH)	1,00% max p.a.		
Actions de la catégorie F	1,10% max p.a.		
Actions de la catégorie A1 (AUD)	0,70% max p.a.		
Actions de la catégorie MG	1,00% max p.a.		-
Actions de la catégorie L	1,00% max p.a.		-
Actions de la catégorie B3 (GBP)	1,00% max p.a.	-	
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	1,00% max p.a.	-	
Actions de la catégorie A2 (AUD)	0,85% max p.a.	-	

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

#### Commission de surperformance

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

#### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance au-delà de l'indice MSCI ® World Micro Cap – Net Return) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

#### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

À la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP n'a pas payé de commission de surperformance.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*\*, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du Euro STOXX® Net Return (EUR)
Actions de la catégorie R, R (CHF) et R (USDH)	2,20% max p.a.	
Actions de la catégorie F	1,10% max p.a.	
Actions de la catégorie I, I (CHF) et I (USDH)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

#### Commission de surperformance:

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel. La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

#### Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà de l'indice Euro STOXX® Net Return (EUR)) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

\*\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

#### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*\* n'a pas payé de commission de surperformance.

\*\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR
Actions de la catégorie R, R (USD), R (USDH) et R (CHF)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (d)	1,85% max p.a.	
Actions de la catégorie F, F (USDH) et F (CHF)	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie F (d) (lancé le 16 novembre 2022)	0,95% max p.a.	
Actions de la catégorie I, I (USD) (lancé le 17 novembre 2022), I (USDH) et I (CHF)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie G	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.	
Actions de la catégorie U	2,20% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie MGA (lancé le 30 mars 2022)	0% max p.a.	-

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

#### Commission de surperformance:

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

#### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

#### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION n'a pas payé de commission de surperformance.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE - GLOBAL SPORT, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR
Actions de la catégorie R	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (USDH)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (CHF)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie F	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie F (CHF)	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie I	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie I (USDH)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie I (CHF)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie B3 (GBP)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

#### Commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

#### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

#### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

#### CLASSES D' ACTIONS SPECIFIQUEMENT DEDIEES AUX INVESTISSEURS ALLEMANDS

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie R (d)	1,90% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR
Actions de la catégorie F (d)	0,95% max p.a.	
Actions de la catégorie G	1,05% max p.a.	-

\* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT n'a pas payé de commission de surperformance.

**Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)**

**Note 7 - Commission de services**

Par une convention de services, la SICAV a désigné Mandarin Gestion S.A., en tant que Société de Gestion pour lui rendre des services de gestion, d'administration et de commercialisation.

Ces commissions de services sont payables trimestriellement et basées sur les actifs nets moyens de chaque compartiment durant le trimestre en question avec un minimum de 25,000 EUR p.a.

La Société de Gestion de la SICAV a délégué, sous sa responsabilité et son contrôle, la fonction d'Administration Centrale à BNP Paribas, Succursale de Luxembourg\*.

Il a été convenu que la Société de Gestion perçoive un revenu en échange de ses services, résumé dans les tableaux suivants :

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,50% max p.a. jusqu'au 31 octobre 2022 0,25% max p.a. depuis le 1 novembre 2022

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE n'a pas payé de commission de surperformance.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,40% max p.a. jusqu'au 31 octobre 2022 0,25% max p.a. depuis le 1 novembre 2022

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS n'a pas payé de commission de surperformance.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,50% max p.a. jusqu'au 31 octobre 2022 0,25% max p.a. depuis le 1 novembre 2022

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP n'a pas payé de commission de surperformance.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP n'a pas payé de commission de surperformance.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,50% max p.a. jusqu'au 31 octobre 2022 0,25% max p.a. depuis le 1 novembre 2022

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP n'a pas payé de commission de surperformance.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*\*

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2022 le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\* n'a pas payé de commission de surperformance.

\*Depuis le 1 octobre 2022, BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg a fusionné avec sa société mère, BNP Paribas, Succursale de Luxembourg.

\*\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.



**Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)****Note 7 - Commission de services**

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION n'a pas payé de commission de surperformance.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE FUNDS GLOBAL SPORT

	<b>Commission de services</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,25% max p.a.

**CLASSES D' ACTIONS SPECIFIQUEMENT DEEDIEES AUX INVESTISSEURS ALLEMANDS**

	<b>Commission de services</b>
<b>Actions de la catégorie R (d)</b>	0,25% max p.a.
<b>Actions de la catégorie F (d)</b>	0,25% max p.a.
<b>Actions de la catégorie G</b>	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2022, pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT n'a pas payé de commission de surperformance.

**Note 8 - Commission de banque dépositaire**

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg\* (la « Banque ») a été désignée en tant que banque dépositaire et Agent Payeur par la SICAV, aux termes d'un contrat conclu le 3 mars 2010. La Banque remplit les obligations et devoirs tels que prévus par la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et les dispositions réglementaires en vigueur (Directive 2014/91/UE).

La commission de banque dépositaire est payable trimestriellement et basée sur les actifs nets moyens de chaque compartiment durant le trimestre en question, avec un minimum de 6,000 EUR p.a. et par compartiment.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL &amp; MID CAPS EUROPE

	<b>Commission de la banque dépositaire</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

	<b>Commission de la banque dépositaire</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

	<b>Commission de la banque dépositaire</b>
<b>Toutes les catégories</b>	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022

\*Depuis le 1 octobre 2022, BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg a fusionné avec sa société mère, BNP Paribas S.A..

Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

Note 8 - Commission de banque dépositaire (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

	Commission de la banque dépositaire
Actions de la catégorie Z	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie R	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie I	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie G	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie S	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie M	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie B1 (GBP)	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie B2 (GBPH)	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie R (USD) et R (USDH)	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie I (USD), I (USDH) et F	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie MG	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie L	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie B3 (GBP)	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022
Actions de la catégorie A1 (AUD) et A2 (AUD)	0,10% max p.a. jusqu'au 31 janvier 2022 0,05% max p.a. depuis le 1 février 2022

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS\*\*

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

CLASSES D'ACTIONS SPECIFIQUEMENT DEDIEES AUX INVESTISSEURS ALLEMANDS

	Commission de la banque dépositaire
Actions de la catégorie R (d)	0,05% max p.a.
Actions de la catégorie F (d)	0,05% max p.a.
Actions de la catégorie G	0,05% max p.a.

\*\*Ce compartiment a été lancé le 8 mars 2022 et a changé de nom de MANDARINE FUNDS - MANDARINE ACTIVE à MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS le 17 novembre 2022.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 9 - Taxe d'abonnement

En vertu de la législation et des règlements en vigueur, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux de 0,01% p.a. pour les catégories « Investisseurs Institutionnels » et 0,05% p.a. pour les autres catégories calculées et payables trimestriellement, sur base des actifs nets moyens de la SICAV à la fin de chaque trimestre.

Est exonérée de la taxe d'abonnement, la valeur des avoirs représentée par des actions détenues dans d'autres organismes de placement collectif pour autant que ces actions aient déjà été soumises à la taxe d'abonnement au Luxembourg.

### Note 10 - Charges à payer

Au 31 décembre 2022, le poste « Charges à payer » est principalement constitué de commission de gestion, de commission de surperformance et de commission de services à payer.

### Note 11 - Autres charges

Au 31 décembre 2022, le poste « Autres charges » est constitué des frais CSSF et des frais d'agent de transfert.

### Note 12 - Frais de transaction

La SICAV s'expose à des frais de transaction tels que des frais de courtage, certaines taxes et certains frais dépositaires relatifs aux achats et ventes d'investissements, de produits dérivés et autres actifs qualifiés. Ces frais sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

### Note 13 - Changements intervenus dans la composition des Portefeuilles-Titres

Les changements intervenus dans la composition des Portefeuilles-Titres au cours de l'exercice sont disponibles à titre gratuit auprès de la Banque Dépositaire ainsi qu'au siège social de la SICAV.

### Note 14 - Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS a investi une partie de son actif dans d'autres OPC du groupe Mandarin Gestion. Aucune commission de souscription ou de rachat n'a été mise à la charge de la SICAV et ces OPC n'ont pas supporté de commission de gestion.

### Note 15 - Investissements croisés entre compartiments (art. 181 de la loi modifiée du 17 décembre 2010)

L'investissement entre compartiments prévoit que tout compartiment créé au sein d'un organisme de placement collectif (OPC) à compartiments multiples peut investir dans un ou plusieurs autres compartiments du même OPC. Cela permet à une structure juridique unique de souscrire, d'acquies et de détenir ses propres actions dans le cadre d'un investissement au sein du même OPC.

Durant l'année, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS a investi dans le compartiment MANDARINE FUNDS - GLOBAL SPORT.

Au 31 décembre 2022, le montant total des investissements croisés dans MANDARINE FUNDS - GLOBAL SPORT pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS était de 1.810.648,80 EUR et représentait 1,96 % de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment.

La valeur de marché des investissements, les montants réalisés et non réalisés ont été supprimés dans l'état combiné des actifs nets au 31 décembre 2022 et l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date.

### Note 16 - Evénements ultérieurs

Au 5 janvier 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION a été lancé.

Au 9 janvier 2023, l'action de la catégorie F (CHF) a été lancée dans le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION.

## Informations additionnelles (non révisées)

### Règlementation "SFTR"

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, la SICAV n'a pas effectué d'opérations qui font l'objet du règlement n° 2015/2365 de l'UE sur la transparence des opérations de financement de titres et de réutilisation. Par conséquent, aucune donnée globale, de concentration ou de transaction, ni aucune information sur la réutilisation ou la conservation des biens grevés ne doivent être déclarées.

### Politique de rémunération

La Politique de rémunération à jour de Mandarine Gestion S.A. incluant une description de la méthode selon laquelle les rémunérations et bénéfices sont calculés, l'identité des personnes responsables d'accorder ces rémunérations et bénéfices est mise disponible sur <http://www.mandarine-gestion.com/france/fr/menus/bas/documents-reglementaires/>. Une copie papier est disponible gratuitement, sur demande au siège social de Mandarine Gestion S.A..

Périmètre (au 31/12/2022)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Total Salaire	Nombre de personnes
Tous les collaborateurs	4.660.342	3.145.830	7.806.172	51
Les preneurs de risques	3.595.881	2.835.395	6.431.276	30

### SFDR

Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entré en vigueur le 10 mars 2021. Ce règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8) ou les objectifs d'investissement durable (article 9).

Aux fins de répondre à ces exigences de transparence, Mandarine Gestion a, d'une part, mis à jour la documentation précontractuelle des fonds qu'elle gère de la façon suivante :

- La classification des Compartiments de la SICAV dans les catégories qui intègrent des critères extra-financiers, reflétant la démarche d'investisseur responsable et engagé de la société de gestion
- La prise en compte, dans les processus de gestion, du risque de durabilité (défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement).

D'autre part, Mandarine Gestion intègre dans les rapports périodiques de la SICAV les informations suivantes :

- la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées pour les Compartiments classés article 8 et
- l'incidence globale des Compartiments classés article 9 en matière de durabilité.

Le détail de ces données au titre de l'année 2022 figure dans les annexes d'informations périodiques jointes au présent Rapport Annuel.

Voir annexes.

## Information for Shareholders in Germany (unaudited)

### Right to publicly market shares in Germany

The SICAV has notified the Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ("BaFin") of its intention to publicly market shares in Germany. Since completion of the notification process the SICAV has the right to publicly market shares in Germany.

With respect to the following Sub-Fund no registration notification has been filed with BaFin and consequently Shares in the following Sub-Fund may not be publicly distributed in Germany:

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

### Paying and Information Agent in Germany

The function of the paying and information agent in the Federal Republic of Germany has been assumed by:

BNP Paribas S.A. Niederlassung  
Deutschland  
Senckenberganlage 19, D-60325 Frankfurt am Main  
Germany

Redemption and conversion applications may be sent to the paying and information agent for onward transmission to the Depositary Bank.

Investors with their place of residence in Germany may request that all payments (redemption proceeds, any distributions and other payments) be forwarded to the investors through the paying and information agent.

Investors in Germany will be entitled to receive the same information and documents from the paying and information agent as investors may request in Luxembourg.

The Prospectus, the Key Investor Information Documents, the prospectus and articles of incorporation as well as the annual, including and semi-annual unaudited reports of the SICAV are available free of charge in hardcopy at the registered office of the paying and information agent.

The paying and information agent will also hold available all documents which shareholders are entitled to at the registered office of the SICAV.

The subscription, redemption and conversion prices are also available free of charge at the registered office of the paying and information agent.

No units of EU UCITS will be issued as printed individual certificates.

### Publications

The subscription and redemption prices as well as any shareholder notifications will be published on the website <http://www.mandarine-gestion.com>.

In the cases enumerated in Sec. 298 (2) of the German Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), shareholders will also be notified by means of a durable medium in accordance with the terms of Sec. 167 KAGB.

**Dénomination du produit :**

Mandarine Funds - Mandarine Unique  
Small&Mid Caps Europe (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

LEI : 549300I3D737ZMJINE38

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?**

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,94% d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- L'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés au travers d'une approche « Best-In-Universe »

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- (i) Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- (ii) Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- (i) D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- (ii) Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- (iii) Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur
<b>Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité (ISR)</b>	<p>Construit sur la base de données ESG spécifiquement orientées risque, l'ISR vise à établir un niveau de risque global pour chaque investissement du portefeuille considéré.</p> <p>Cet indicateur de suivi du risque de durabilité s'appuie sur des données externes d'un fournisseur d'informations extra-financières « Sustainalytics ». Il s'agit d'une note de mesure de risque de « durabilité » qui se décompose en 5 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exposition au risque de l'entreprise, qui est principalement fonction des risques liés à son secteur d'activité ;</li> <li>• La part de risque pouvant être couverte par l'entreprise ;</li> <li>• La part de risque couvert par l'entreprise ;</li> <li>• La part de risque non couvert qui peut être couverte par l'entreprise ;</li> </ul> <p>Et enfin la part de risque non couvert qui ne peut pas être couverte par l'entreprise.</p>	3
<b>Indicateurs relatifs au capital humain</b>	<p>Le taux de rotation annuel des employés d'une entreprise est calculé comme étant le rapport entre la somme des départs et des arrivées et l'effectif de l'entreprise en début d'année. Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels.</p>	14,89%
<b>Empreinte Carbone</b>	<p>Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont).</p>	100,89

	Le calcul de l’empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	
<b>Diversité du Conseil</b>	Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels et sont pondérées en fonction du poids de chaque société dans le fonds. Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Un administrateur indépendant est un membre libre d’intérêts, c’est-à-dire n’exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d’intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...)	52,8%
<b>Engagement des entreprises</b>	Les données utilisées concernant l’engagement pour le Pacte Mondial proviennent des Nations Unies. Ces données binaires (Oui/Non) sont pondérées en fonction du poids relatif de chaque société dans le Fonds. Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000. Aujourd’hui, à travers le monde plus de 9 600 entreprises sont signataires du Pacte Mondial. Il s’agit de la plus grande initiative internationale d’engagement volontaire en matière de développement durable.	36%
<b>Eligibilité à la taxonomie de l’UE ou « part verte »</b>	La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d’affaires des sociétés éligible à la taxonomie européenne. Cette taxonomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d’activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité bas carbone ;</li> <li>- Activité de transition ; et</li> <li>- Activité rendant possible la neutralité carbone.</li> </ul>	
<b>Suivi de l’alignement 2°C définis dans les accords de Paris.</b>	Le Fonds met en œuvre un suivi de l’alignement de sa température avec la trajectoire +2°C principalement sur la base de l’initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions).  Cette méthodologie a été développée dans le but de respecter l’Accord de Paris sur le climat (signé en 2015), ayant pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l’ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1.5°C. Elle est principalement fondée sur l’attribution d’un budget carbone par secteur d’activité à horizon 2100.  Mandarine Gestion est notamment signataire de la Net Zero Asset Manager Initiative, dont l’objectif est d’aligner une partie des encours à la trajectoire de l’accord de Paris, et de réviser cet objectif tous les ans.	Inférieur à 2°

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

*Non applicable*



○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
  - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
  - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.

3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

- Sur la base de cette définition, 67,94% de l'actif net est durable :
  - 46,66% contribue à un objectif environnemental hors taxonomie
  - 18,14% contribue à un objectif social
  - 3,14% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce*

*produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».*

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Description détaillée :*

L’alignement sur les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme est testé et assuré dans le cadre du processus d’identification des investissements durables.

La taxinomie de l’UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l’UE et s’accompagne de critères spécifiques de l’Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Durant l’exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s’assurer que les émetteurs répondant à un objectif d’investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d’investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li>2. L’empreinte carbone ;</li> <li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;</li> <li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;</li> <li>5. Part de la consommation et de la production d’énergie non renouvelable ;</li> <li>6. Intensité de la consommation d’énergie par secteur à fort impact climatique ;</li> </ol>
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l’eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l’OCDE relatif aux multinationales ;</li> <li>11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ;</li> <li>12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;</li> <li>13. Mixité au sein du conseil d’administration ;</li> <li>14. Exposition à des armes controversées.</li> </ol>

Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :  
1<sup>er</sup> janvier 2022 – 30 décembre 2022

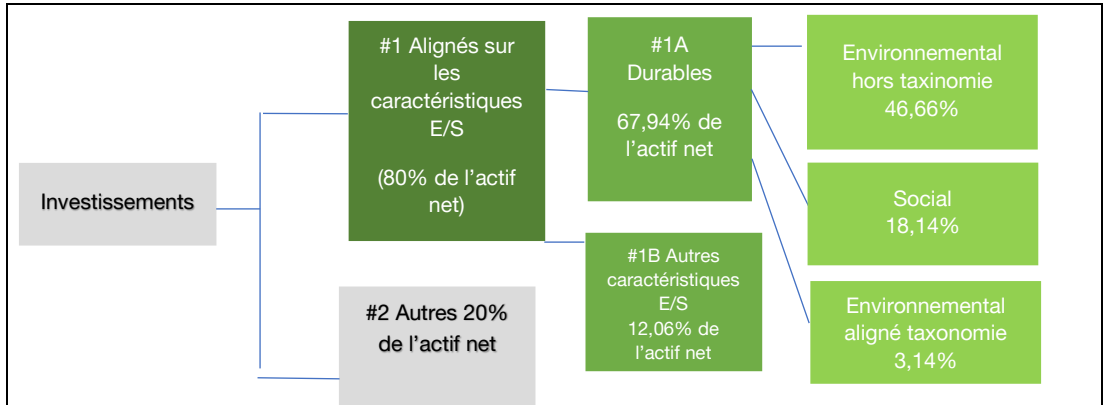
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Edenred	Services commerciaux et professionnels	3,25%	France
ELIS SA	Services commerciaux et professionnels	3,20%	France
Remy Cointreau	Produits alimentaires, boisson et tabac	2,73%	France
FINECOBANK SPA	Banques	2,59%	Italie
MONCLER SPA	Biens de consommation durables et habillement	2,55%	Italie
D Ieteren	Distribution	2,45%	Belgique
CRODA INTERNATIONAL PLC	Matériaux	2,40%	Royaume-Uni
Ackermans & Van Haaren	Services financiers	2,37%	Belgique
Kingspan Group	Biens d'équipement	2,33%	Irlande
Amplifon SpA	Équipements et services de santé	2,16%	Italie
SIEGFRIED HOLDING AG-REG	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	2,15%	Suisse
S.O.I.T.E.C.	Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	2,10%	France
Lotus Bakeries	Produits alimentaires, boisson et tabac	2,08%	Belgique
Interpump Group SpA	Biens d'équipement	2,07%	Italie
Andritz Ag	Biens d'équipement	2,02%	Autriche

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A la date de clôture, 80% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 67,94% sont des investissements durables.

### o Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### o Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Biens d'équipement	17,73%
Matériaux	7,39%
Consommation discrétionnaire & Distribution	7,04%
Services commerciaux et professionnels	6,96%
Media & Divertissements	5,89%
Équipements et services de santé	5,71%
Produits alimentaires, boisson et tabac	5,18%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	5,13%
Biens de consommation durables et habillement	4,89%
Trésorerie et autres	4,79%
Logiciels et services	4,69%
Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	3,94%
Matériel et équipement informatique	2,90%
Gestion et Développement immobilier	2,80%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Transports	2,67%
Banques	2,59%
Services financiers	1,83%
Automobiles et composants automobiles	1,62%
Services à la consommation	1,41%
Energie – équipement et services pétroliers et gaziers	1,08%
Energie – stockage et transport de pétrole et de gaz	1,06%
Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	0,79%
Services aux collectivités	0,72%
Assurance	0,63%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,56%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Une part de 3,14% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie. Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarinne Gestion ou de Bloomberg.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

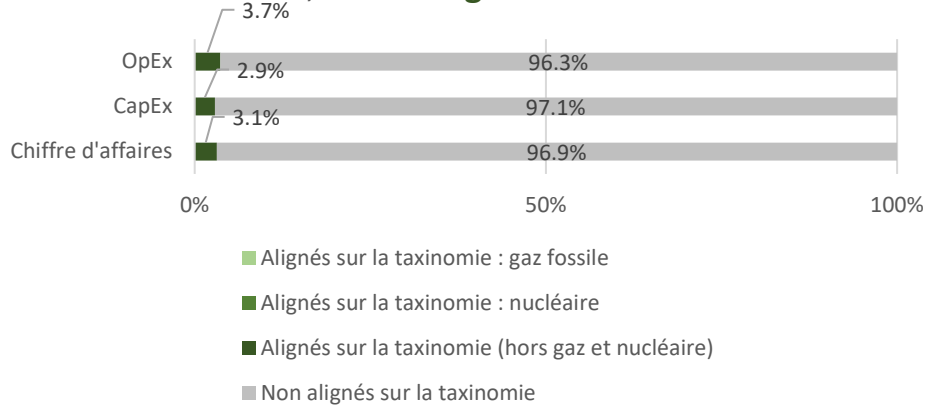
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

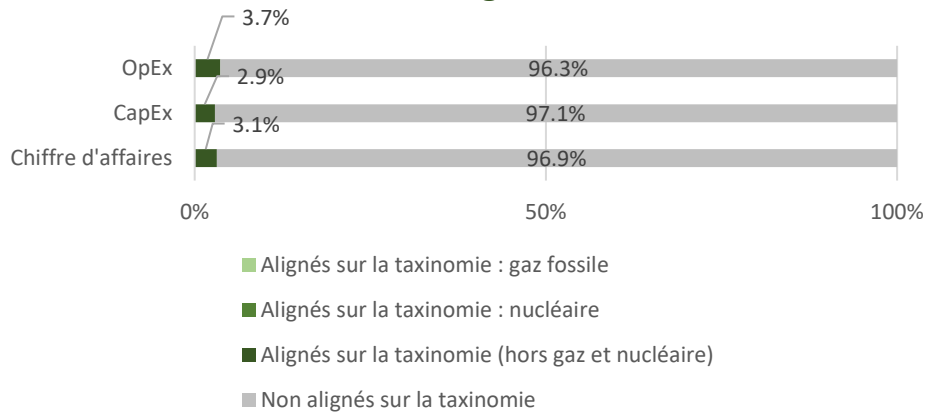


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre activités transitoires et habilitantes, il n'est pas possible de communiquer cette donnée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 46,7%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 18,14%.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 20% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires ;  
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- De plus, le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG. Au minimum 90% de l'actif net du Fond fait l'objet d'une Notation ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Nombre d'assemblées générales (AG) votées	28
Taux de participation aux votes en AG (%)	50
Taux d'approbation aux résolutions (%)	92
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	64
Résolution externes déposées	0
« Say on Climate <sup>2</sup> »	1

<sup>2</sup> résolution à l'agenda des assemblées générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales



Engagements continus	10
Engagements ciblés	3



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Non applicable*

**Dénomination du produit :**

Mandarine Funds - Mandarine Multi-Assets (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

LEI : 549300QUPU5V539GKW60

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?**

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58,28% d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- (i) Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- (ii) Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- (i) D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- (ii) Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- (iii) Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

**○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité se sont principalement manifestés par la sélectivité des titres en portefeuille, en particulier la contrainte de détenir de tout temps au moins 50% de titres durables. A la clôture de la période sous revue, 58,28% de l'actif net est durable. Plus de précisions sont apportées dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* »

**○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?**

*Non applicable*

**○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxonomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
  - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
  - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

- Sur la base de cette définition, 58,28% de l'actif net est durable :

- 52,31% contribue à un objectif environnemental
- 2,28% contribue à un objectif social
- 3,69% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## 2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orientée sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## ○ Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les émissions de gaz à effet de serre ;</li><li>2. L'empreinte carbone ;</li><li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;</li><li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;</li><li>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;</li><li>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;</li></ol>
Biodiversité	<ol style="list-style-type: none"><li>7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité</li></ol>
Eau	<ol style="list-style-type: none"><li>8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau</li></ol>
Déchets	<ol style="list-style-type: none"><li>9. Ratio de déchets dangereux</li></ol>
Sujets sociaux et relatifs aux employés	<ol style="list-style-type: none"><li>10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ;</li><li>11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ;</li><li>12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;</li><li>13. Mixité au sein du conseil d'administration ;</li><li>14. Exposition à des armes controversées.</li></ol>
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	<ol style="list-style-type: none"><li>15. Ratio de déchets non recyclés.</li></ol>
Questions sociales et de personnel (optionnel)	<ol style="list-style-type: none"><li>16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel</li></ol>

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1<sup>er</sup> janvier 2022 – 30 décembre 2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	OPC	5,97%	France
FRTR 0 03/25/23	Titre financier	5,09%	France
FRTR 0 03/25/24	Titre financier	4,64%	France
FRTR 2 1/4 05/25/24	Titre financier	3,80%	France
FRTR 1 3/4 05/25/23	Titre financier	3,55%	France
FRTR 4 1/4 10/25/23	Titre financier	3,48%	France
LINDE PLC	Matériaux	2,93%	Irlande
LVMH	Biens de consommation durables et habillement	2,90%	France
Cap Gemini SA	Logiciels et services	2,88%	France
LOreal	Produits Domestiques et de Soins Personnel	2,83%	France
Banco Santander	Banques	2,83%	Espagne
Merck KGaA	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	2,81%	Allemagne
Allianz SE	Assurance	2,78%	Allemagne
EDP Renovaveis SA	Services à la clientèle	2,75%	Espagne
Teleperformance	Services commerciaux et professionnels	2,73%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

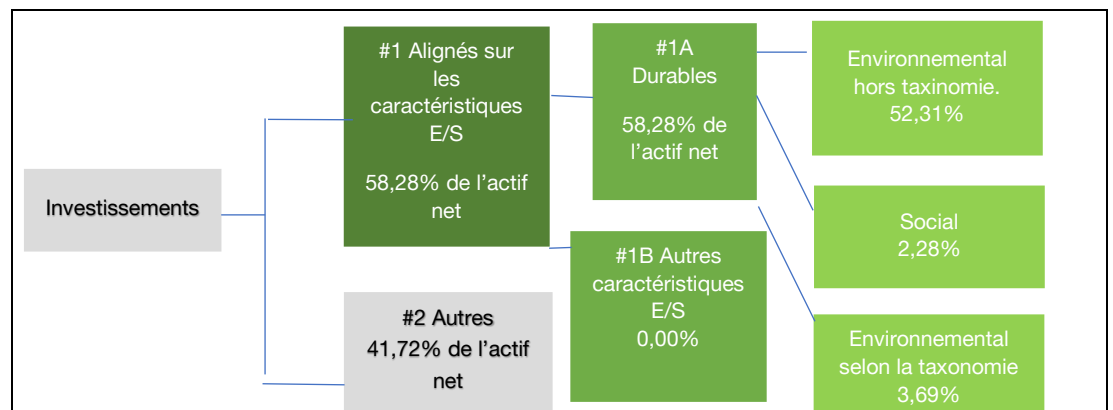
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 58,28% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 58,28% sont des investissements durables.

### o Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Trésorerie et autres	39,45%
Biens d'équipement	7,65%
Matériaux	5,18%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	4,65%
Services commerciaux et professionnels	4,48%
Assurance	3,69%
Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	3,63%
Logiciels et services	3,23%
Services à la clientèle	2,87%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	2,81%
Produits alimentaires, boisson et tabac	2,60%
Energie – pétrole et gaz intégrés	2,27%
Télécommunications	1,26%
Energie – stockage et transport de pétrole et de gaz	1,21%
Automobiles et composants automobiles	0,78%
Energie – équipement et services pétroliers et gaziers	0,62%
Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	0,32%
Media & Loisirs	0,25%
Transports	0,04%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Une part de 3,69% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie. Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en



portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

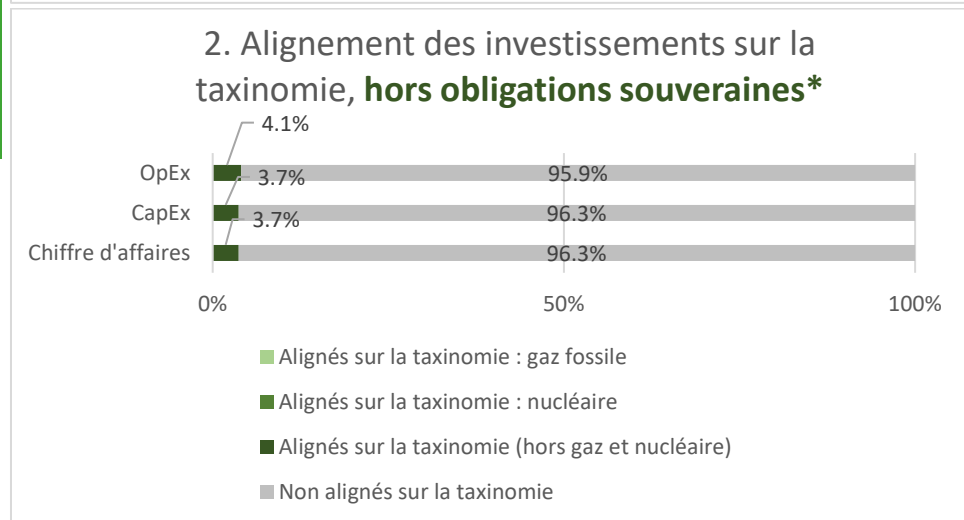
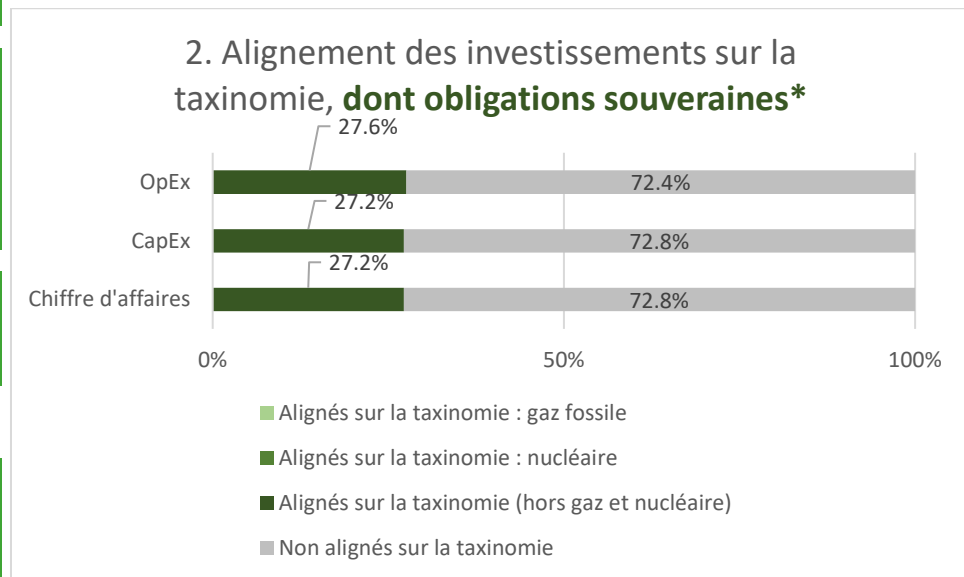
-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre activités transitoires et habilitantes, il n'est pas possible de communiquer cette donnée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 52,31%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 2,28%.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 50% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'étant pas considérées comme durables ;  
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Nombre d'assemblées générales (AG) votées	19
Taux de participation aux votes en AG (%)	66
Taux d'approbation aux résolutions (%)	88
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	68
Résolution externes déposées	0
« Say on Climate <sup>2</sup> »	0
Engagements continus	6
Engagements ciblés	1



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Non applicable*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

<sup>2</sup> résolution à l'agenda des assemblées générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales

**Dénomination du produit :**

Mandarine Funds - Mandarine Europe  
Microcap (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

LEI : 549300QI6VJBIEEROD28

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?**

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 24,68% d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- L'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés au travers d'une approche « Best-In-Class »

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- (i) Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- (ii) Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- (i) D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- (ii) Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- (iii) Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Types d'indicateurs	Descriptions	Performance
<b>Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité (ISRD)</b>	<p>Construit sur la base de données ESG spécifiquement orientées risque, l'ISRD vise à établir un niveau de risque global pour chaque investissement du portefeuille considéré.</p> <p>Cet indicateur de suivi du risque de durabilité s'appuie sur des données externes d'un fournisseur d'informations extra-financières « Sustainalytics ». Il s'agit d'une note de mesure de risque de « durabilité » qui se décompose en 5 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exposition au risque de l'entreprise, qui est principalement fonction des risques liés à son secteur d'activité ;</li> <li>• La part de risque pouvant être couverte par l'entreprise ;</li> <li>• La part de risque couvert par l'entreprise ;</li> <li>• La part de risque non couvert qui peut être couverte par l'entreprise ;</li> </ul> <p>Et enfin la part de risque non couvert qui ne peut pas être couverte par l'entreprise.</p>	3
<b>Indicateurs relatifs au capital humain</b>	<p>Les données exploitées sont fournies par les entreprises. A l'heure actuelle, seules les informations relatives aux heures de formation proposées aux employés sont exploitable en termes de couverture de l'univers d'investissement. Les données proviennent des rapports annuels des sociétés et les résultats sont pondérés en fonction du poids de chaque société dans le fonds.</p>	87%

<b>Empreinte Carbone</b>	<p>Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont).</p> <p>Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.</p>	164,28
<b>Mise en place d'une politique RSE</b>	La publication et la mise à jour d'une politique de responsabilité sociale de l'entreprise.	83%
<b>Diversité du Conseil</b>	<p>Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels et sont pondérées en fonction du poids de chaque société dans le fonds. Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...)</p>	40,6%
<b>Engagement des entreprises</b>	<p>Les données utilisées concernant l'engagement pour le Pacte Mondial proviennent des Nations Unies. Ces données binaires (Oui/Non) sont pondérées en fonction du poids relatif de chaque société dans le Fonds. Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000. Aujourd'hui, à travers le monde plus de 9 600 entreprises sont signataires du Pacte Mondial. Il s'agit de la plus grande initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.</p>	83%
<b>Eligibilité à la taxonomie de l'UE ou « part verte »</b>	<p>La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligible à la taxonomie européenne. Cette taxonomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité bas carbone ;</li> <li>- Activité de transition ; et</li> <li>- Activité rendant possible la neutralité carbone.</li> </ul>	26%

<p><b>Suivi de l'alignement 2°C définis dans les accords de Paris.</b></p>	<p>Le Fonds met en œuvre un suivi de l'alignement de sa température avec la trajectoire +2°C principalement sur la base de l'initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions).</p> <p>Cette méthodologie a été développée dans le but de respecter l'Accord de Paris sur le climat (signé en 2015), ayant pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1.5°C. Elle est principalement fondée sur l'attribution d'un budget carbone par secteur d'activité à horizon 2100.</p> <p>Mandarine Gestion est notamment signataire de la Net Zero Asset Manager Initiative, dont l'objectif est d'aligner une partie des encours à la trajectoire de l'accord de Paris, et de réviser cet objectif tous les ans.</p>	<p>&gt;3°C</p>
--	--	----------------

**...et par rapport aux périodes précédentes ?**  
*Non applicable*

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxonomie ou non) ou social,

- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
  - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
  - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

Sur la base de cette définition, 24,68% de l'actif net est durable :

- 17,00% contribue à un objectif environnemental hors taxonomie
- 6,88% contribue à un objectif social
- 0,80% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs



attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux investissements qualifiable de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### ○ **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li>2. L’empreinte carbone ;</li> <li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;</li> <li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;</li> <li>5. Part de la consommation et de la production d’énergie non renouvelable ;</li> <li>6. Intensité de la consommation d’énergie par secteur à fort impact climatique ;</li> </ol>
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l’OCDE relatif aux multinationales ;</li> <li>11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ;</li> <li>12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;</li> <li>13. Mixité au sein du conseil d’administration ;</li> <li>14. Exposition à des armes controversées ;</li> </ol>
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l’aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l’émetteur enfreint l’un des objectifs attachés aux PAI, il fait d’objet d’une analyse qualitative complémentaire. En l’absence d’analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d’avis défavorable, l’émetteur est considéré comme non-durable.

L’analyse des PAI et plus généralement la définition d’investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d’une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d’investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :  
1<sup>er</sup> janvier 2022 – 30 décembre 2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d’actifs	Pays
7C SOLARPARKEN AG	Services aux collectivités	0,72%	Allemagne
ABC Arbitrage S.A.	Services financiers	0,71%	France

PHARMANUTRA SPA	Produits pharmaceutiques	0,70%	Italie
ROVIO ENTERTAINMENT OY	Media & Divertissements	0,70%	Finlande
PROTECTOR FORSIKRING ASA	Assurance	0,69%	Norvège
ORSERO SPA	Distribution alimentaire et pharmacie	0,69%	Italie
GESCO AG	Biens d'équipement	0,69%	Allemagne
GREEN LANDSCAPING GROUP AB	Services professionnels et commerciaux	0,69%	Suède
AMSTERDAM COMMODITIES NV	Distribution alimentaire et pharmacie	0,69%	Pays-Bas
REWORLD	Logiciels & services	0,68%	France
CADELER A/S	Biens d'investissement	0,68%	Danemark
Evs Broadcasting Equip	Matériel et équipement informatique	0,68%	Belgique
ERGOMED PLC	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	0,68%	Royaume-Uni
ATOSS SOFTWARE AG	Logiciels et services	0,68%	Allemagne
LOK NSTORE GROUP PLC	Immobilier	0,68%	Royaume-Uni

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 80% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 24,68% sont des investissements durables.

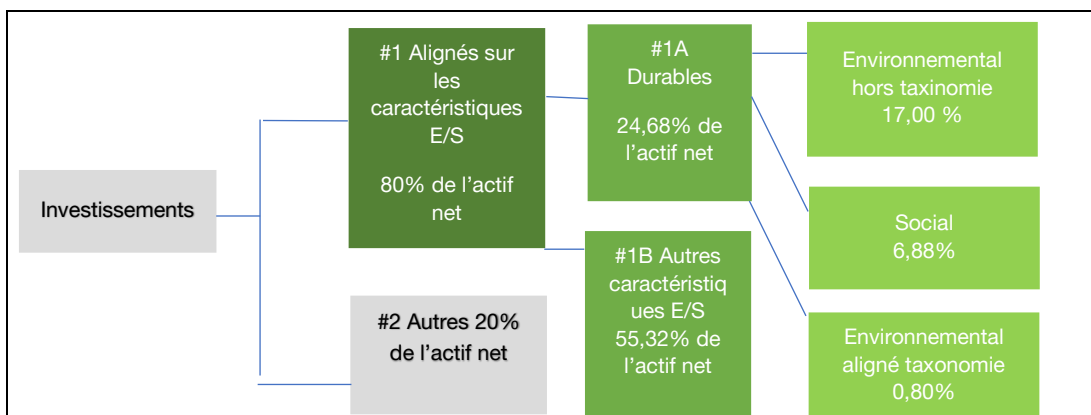
#### o Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

<b>Secteurs</b>	<b>Proportion</b>
Biens d'équipement	14,84%
Logiciels & Services	10,30%
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	6,88%
Matériel informatique et équipement	5,81%
Services financiers	5,80%
Fiducies de placement immobilier (FPI)	5,59%
Matériaux	5,32%
Services professionnels et commerciaux	5,17%
Équipement et services de soins de santé	4,88%
Media & Divertissement	4,51%
Banques	3,33%
Biens de consommation durables et vêtements	3,33%
Energie – production et exploration de pétrole et de gaz	2,90%
Distribution et vente au détail de biens de consommation	2,62%
Aliments, Boissons et Tabac	2,56%
Trésorerie et autres	2,39%
Transports	2,26%
Automobiles et composants automobiles	1,90%
Services aux collectivités	1,58%
Produits alimentaires et de première nécessité	1,41%
Energie – charbon et combustibles consommables	1,14%
Services à la consommation	1,12%
Semiconducteurs	0,95%
Télécommunications	0,82%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,70%
Assurance	0,69%
Gestion et développement immobilier	0,49%
Energie – pétrole et gaz intégrés	0,33%
Energie – équipement et services pétroliers et gaziers	0,17%
Energie – raffinage et commercialisation du pétrole et du gaz	0,15%
Energie – stockage et transport de pétrole et de gaz	0,06%

 **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE**

Une part de 0,80% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie. Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarinne Gestion ou de Bloomberg.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile**

## et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

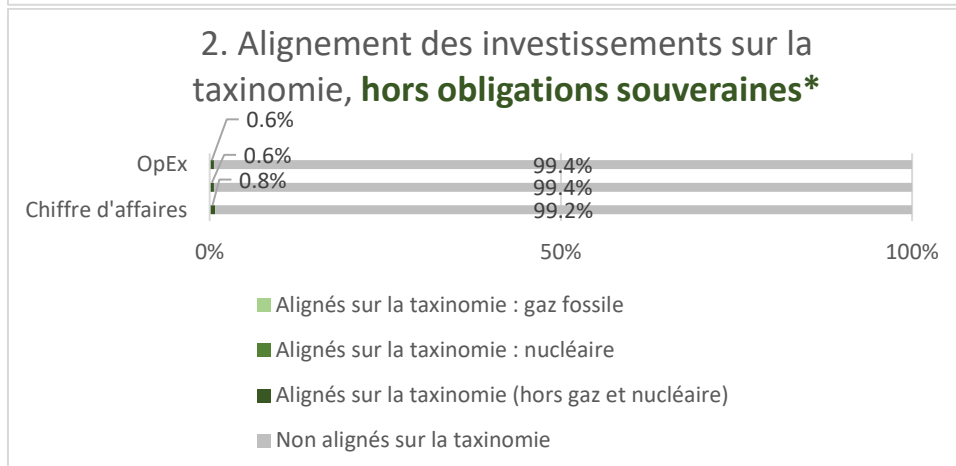
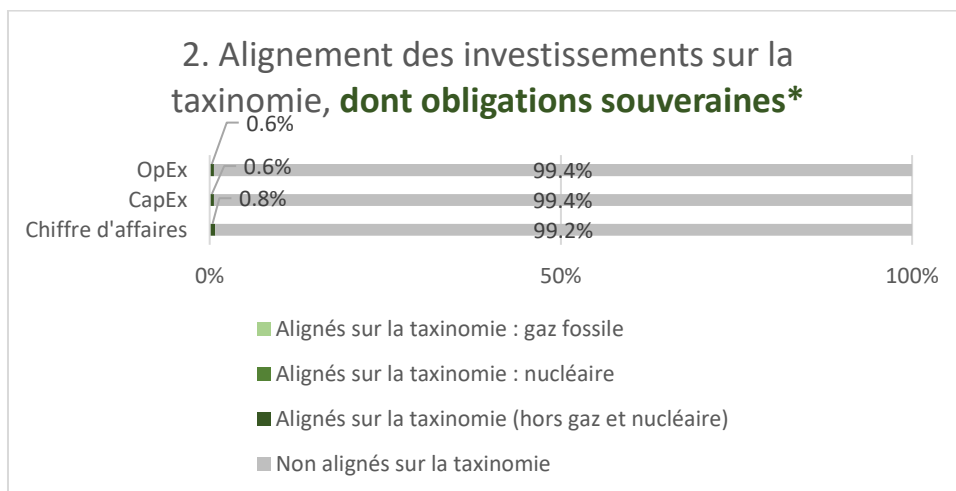
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- o **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre activités transitoires et habilitantes, il n'est pas possible de communiquer cette donnée.

- o **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

## **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 17,00%.



## **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 6,88%.



## **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 20% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires ;  
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- L'exclusion issue de sa stratégie "Best-in-Class" a conduit à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG de chaque secteur de l'univers investissable.



## **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Engagements continus	2
Engagements ciblés	29



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Non applicable*

**Dénomination du produit :**

Mandarine Funds - Mandarine Global Microcap (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

LEI : 549300CCGBT A02LMF230

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?**

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion 8,55% d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité

**Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, 62,5% de l'actif net du Fonds présente une intensité carbone inférieure à la moyenne pondérée de son indice (en tonnes CO2e/Mn USD de chiffre d'affaires). Au 31.12.2022, la moyenne de l'empreinte Carbone du Fonds telle qu'exprimée ci-dessous était supérieure à celle de son indice (217t). Pour rappel, le Fonds entame un engagement actionnarial avec les acteurs les plus émetteurs de CO2 de son portefeuille préalablement à la prise de décision de céder ses titres afin de connaître les éventuels engagements et les perspectives de la société visée. En l'espèce, l'émetteur du portefeuille ayant la plus forte empreinte carbone faisait l'objet de discussions avancées avec l'équipe de gestion quant à ses engagements de décarbonation pour éventuelle sortie du portefeuille. La cession de cette participation fera passer la moyenne du portefeuille en deçà de la moyenne de l'indice.

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur
<b>Emetteurs du portefeuille dont l'intensité carbone est inférieure à celle de l'indice</b>	% des émetteurs en portefeuille, pondéré selon leur poids, dont l'empreinte carbone est inférieure à la moyenne pondérée de l'indice.	62,5%
<b>Empreinte Carbone</b>	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	252,30t

**...et par rapport aux périodes précédentes ?**

*Non applicable*

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins

d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxonomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
  - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
  - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

Sur la base de cette définition, 8,55% de l'actif net est durable :

- 6,00% contribue à un objectif environnemental hors taxonomie
- 2,45% contribue à un objectif social
- 0,10% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux investissements qualifiable de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et*

aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li>2. L'empreinte carbone ;</li> <li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;</li> <li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;</li> <li>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;</li> <li>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;</li> </ol>
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ;</li> <li>11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ;</li> <li>12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;</li> <li>13. Mixité au sein du conseil d'administration ;</li> <li>14. Exposition à des armes controversées ;</li> </ol>
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.

Questions sociales et de personnel (optionnel)

16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :  
1<sup>er</sup> janvier 2022 – 30 décembre 2022

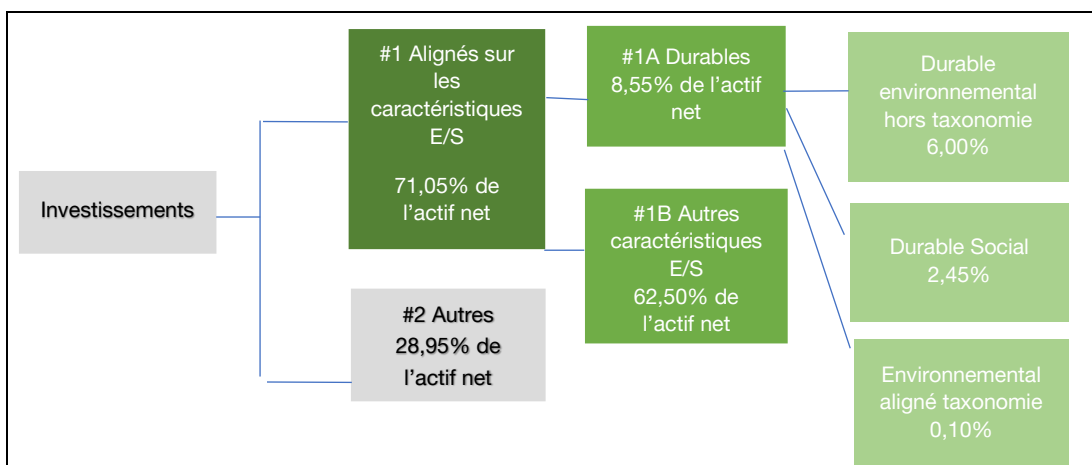
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ABC Arbitrage S.A.	Services financiers	0,43%	France
SUMMIT FINANCIAL GROUP INC	Banques	0,42%	Etats-Unis
ITMEDIA INC	Médias et Divertissements	0,42%	Japon
CERILLION PLC	Logiciels & Services	0,42%	Royaume-Uni
LOK NSTORE GROUP PLC	Immobilier	0,42%	Royaume-Uni
JSB CO LTD	Immobilier	0,42%	Japon
PERION NETWORK LTD	Médias et Divertissements	0,42%	Israël
OP BANCORP	Banques	0,42%	Etats-Unis
Begbies Traynor Group	Services commerciaux et professionnels	0,42%	Royaume-Uni
TDC SOFT INC	Logiciels & Services	0,41%	Japon
UFP TECHNOLOGIES INC	Matériaux	0,41%	Etats-Unis
ERGOMED PLC	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	0,41%	Royaume-Uni
INGLES MARKETS INC-CLASS A	Distribution alimentaire et pharmacie	0,41%	Etats-Unis
DATA#3 LTD	Logiciels & Services	0,41%	Australie
CONCORD NEW ENERGY GROUP LTD	Biens d'équipement	0,41%	Bermudes

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 71,05% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 8,55% sont des investissements durables.

### o Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### o Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Biens d'équipement	11,48%
Matériaux	9,43%
Banques	7,47%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	6,66%
Logiciels & Services	6,59%
Services financiers	6,05%
Matériel et équipement informatique	5,88%
Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	5,31%
Energie	4,78%
Services commerciaux et professionnels	4,45%
Media & Divertissements	4,39%
Équipements et services de santé	4,23%
Trésorerie et autres	3,91%
Energie – production et exploration de pétrole et de gaz	3,29%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Consommation discrétionnaire et Distribution	3,09%
Services à la clientèle	2,97%
Biens de consommation durables et habillement	2,35%
Semiconducteurs	1,77%
Transports	1,65%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	1,54%
Automobiles et composants automobiles	1,48%
Produits Alimentaires et de Première Nécessité	1,42%
Services aux collectivités	1,27%
Télécommunications	0,73%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,69%
Energie – équipement et services pétroliers et gaziers	0,66%
Energie – stockage et transport de pétrole et de gaz	0,42%
Energie – forage de gaz	0,40%
Assurance	0,40%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Une part de 0,10% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie. Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données ; Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarinne Gestion ou de Bloomberg.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

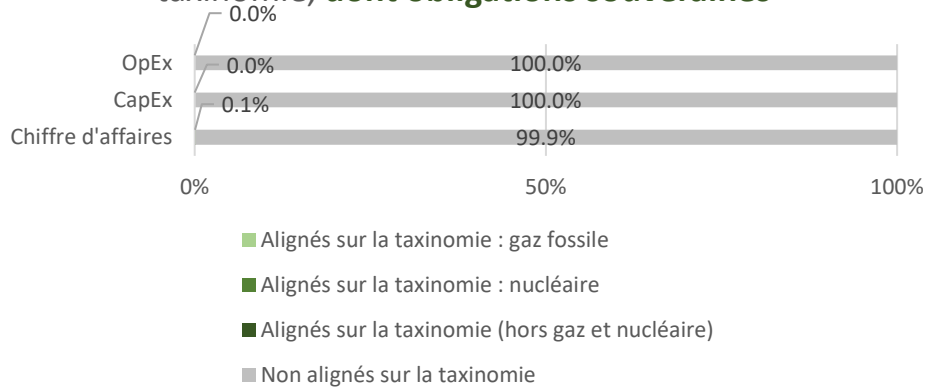
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

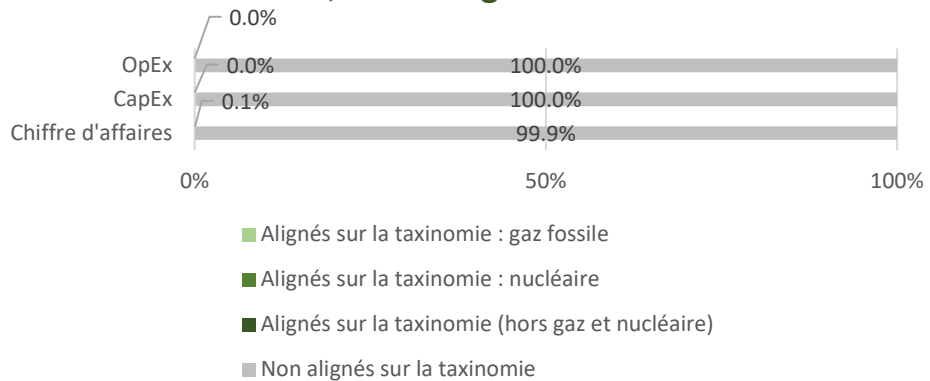


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre activités transitoires et habilitantes, il n'est pas possible de communiquer cette donnée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 6,0%.





### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 2,45%.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 50% maximum de l'actif net :

- dans des entités ayant une empreinte carbone supérieur à la moyenne de l'indice ou bien ne faisant pas état d'une publication de cette donnée ;  
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité

Au cours de la période de référence, la moyenne pondérée de l'empreinte carbone du Fonds est inférieure à la moyenne pondérée de l'empreinte carbone son indice de référence. Afin de réduire le risque associé à une empreinte carbone élevée, un engagement actionnarial autour de la stratégie climatique est réalisé avec les sociétés appartenant au premier décile des contributeurs de l'empreinte carbone du fonds. Une décision de gestion (maintien, renforcement, allègement, vente) est réalisée en fonction des réponses apportées par les entreprises.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Engagements continus	0
Engagements ciblés	38



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Non applicable*

**Dénomination du produit :**

Mandarine Funds - Mandarine Social Leaders (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

LEI : 549300EV1PEKNIMKMI61

## Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 93,71%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Fonds a poursuivi son objectif d'investissement durable durant l'exercice. Celui-ci s'est matérialisé par la sélection d'émetteurs parmi les entreprises ayant les meilleures pratiques sociales et sociétales de l'univers d'investissement. Ces émetteurs, doivent :

- Passer les filtres des différentes exclusion normatives et sectorielles du Fonds ;
- Ne pas appartenir au 20% des émetteurs les moins bien notées de l'univers ;
- Être qualifiable de durable sans causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable ;
- Et avoir une note Social Leaders®.

En particulier, cette notation permet d'identifier les acteurs qui prennent en compte le plus efficacement les parties prenantes de sa chaîne de valeur en se fondant sur deux approches structurantes de la note : les individus et la collectivité.

Par ailleurs, les équipes de gestion s'attachent à analyser, de façon discrétionnaire, (sans qu'il s'agisse d'une contrainte d'investissement) l'évolution de la note des émetteurs

A la clôture de l'exercice, les notes Social Leaders ® des émetteurs en portefeuille avaient progressé en moyenne de 0,065 par rapport à leur note en ouverture d'exercice quand les notes de l'univers n'avaient progressé en moyenne que de 0,037 sur la même période.

**Exclusions basées sur des secteurs et des valeurs** Des filtres d'exclusion sont appliqués au processus de construction du portefeuille pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- 20% de l'univers les moins bien notés selon une approche Best in Universe ;
- Les émetteurs ayant une note Social Leaders® inférieure à 0.

**Investissement Durable** Le Fonds s'engage à ce que l'ensemble des émetteurs investis par le Fonds soit qualifié de durable. Pour ce faire, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement.

La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxonomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
  - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
  - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont

définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.

3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

o **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance
<b>Controverses Ressources Humaines</b>	<p>Cet indicateur analyse les incidents liés aux violations des droits de l'homme dans les opérations de l'entreprise. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les incidents liés au recours au travail forcé et au travail des enfants dans les propres opérations de l'entreprise ;</li> <li>- les violations relatives à la rémunération et aux conditions de travail (c'est-à-dire les salaires) soulevées par les propres employés de l'entreprise ;</li> </ul> <p>les incidents liés aux activités de l'entreprise qui ont un impact négatif sur la santé et la sécurité des travailleurs (accidents du travail, risques pour la santé, contamination, mise en danger de la sécurité des employés).</p>	<p>Niveau 0 : 42,72%</p> <p>Niveau 1 : 1,99%</p> <p>Niveau 2 : 37,32%</p> <p>Niveau 3 : 0%</p> <p>Niveau 4 : 0%</p> <p>Niveau 5 : 0%</p>
<b>Empreinte Carbone</b>	<p>Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liées aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont).</p> <p>Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.</p>	<p>113,5</p>
<b>Taux d'indépendance du Conseil</b>	<p>Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance en vigueur dans le pays concerné. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...).</p>	<p>52,95%</p>
<b>Indicateurs relatifs au capital humain</b>	<p>Le fond analyse le taux de rotation annuel des employés, les heures de formation des salariés ancien que le pourcentage d'entreprises proposant un dispositif d'actionnariat salarié.</p>	<p>Taux de rotation : 12,90 %</p>

<b>Diversité Femme/Homme</b>	La proportion de femmes dans les effectifs et le management est comparée à celle de l'indice de référence.	37,57 %
<b>Alignement avec les accords de Paris</b>	La stratégie d'alignement 2°C est mesurée. Elle est exprimée en % des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris et est comparée à l'indice de référence. Elle est fondée sur l'initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions).	Entre 2,7° C et 3° C

- ...et par rapport aux périodes précédentes ?

*Non applicable*

- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considérée comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li>2. L'empreinte carbone ;</li> <li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;</li> <li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;</li> <li>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;</li> <li>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;</li> </ol>
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ;</li> <li>11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ;</li> <li>12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;</li> <li>13. Mixité au sein du conseil d'administration ;</li> </ol>

	14. Exposition à des armes controversées ;
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des Principales Incidences Négatives (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1<sup>er</sup> janvier 2022 – 30 décembre 2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LINDE PLC	Matériaux	4,99%	Irlande
ASML Holding NV	Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	3,80%	Pays-Bas
EDP Renovaveis SA	Services aux collectivités	3,74%	Espagne
Wolters Kluwer	Services commerciaux et professionnels	3,49%	Pays-Bas
Cap Gemini SA	Logiciels & Services	3,47%	France
Kerry Group	Produits alimentaires, boisson et tabac	3,47%	Irlande
Schneider Electric	Biens d'équipement	3,42%	France
Merck KGaA	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	3,39%	Allemagne
Teleperformance	Services commerciaux et professionnels	3,35%	France
Hermes International	Biens de consommation durables et habillement	3,30%	France



LOreal	Produits Domestiques et de Soins Personnel	3,19%	France
Koninklijke DSM	Matériaux	3,06%	Pays-Bas
Stmicroelectronics	Semiconductors & Semiconductor	2,88%	Pays-Bas
ESSILORLUXOTTICA	Health Care Equipment & Services	2,63%	France
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Health Care Equipment & Services	2,63%	Allemagne



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 93,71% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs durables avec un objectif social.

#### o Quelle était l'allocation des actifs ?

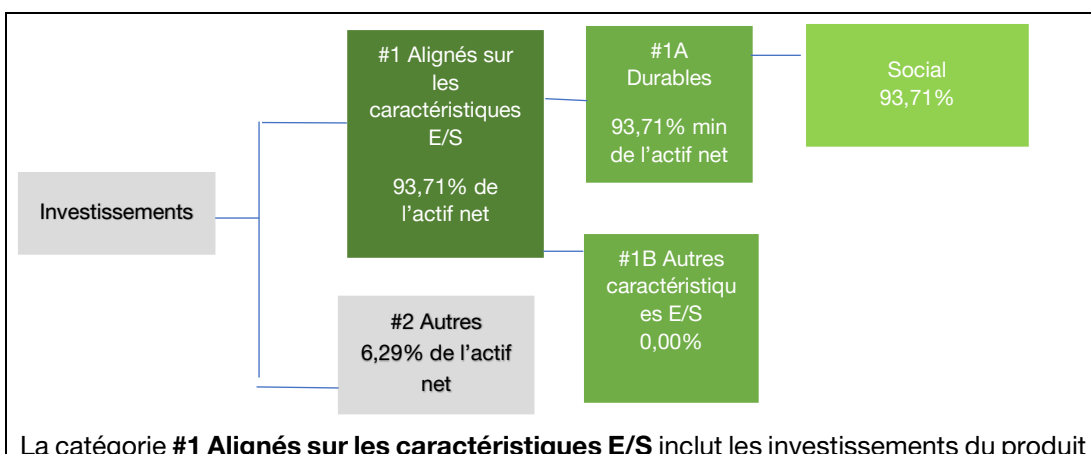
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

#### o Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle :

Secteurs	Proportion
Matériaux	14,29%
Biens d'équipement	12,90%
Logiciels & Services	11,56%
Services commerciaux et professionnels	7,74%
Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	6,68%

Produits alimentaires, boisson et tabac	5,86%
Services aux collectivités	5,67%
Biens de consommation durables et habillement	5,57%
Équipements et services de santé	5,43%
Trésorerie et autres	5,29%
Banques	3,84%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	3,39%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	3,19%
Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	2,56%
Transports	2,29%
Services financiers	1,55%
Automobiles et composants automobiles	1,30%
Télécommunications	0,88%



**Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Une part de 0,0% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**
  - Oui
    - Dans le gaz fossile
    - Dans l'énergie nucléaire
  - Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

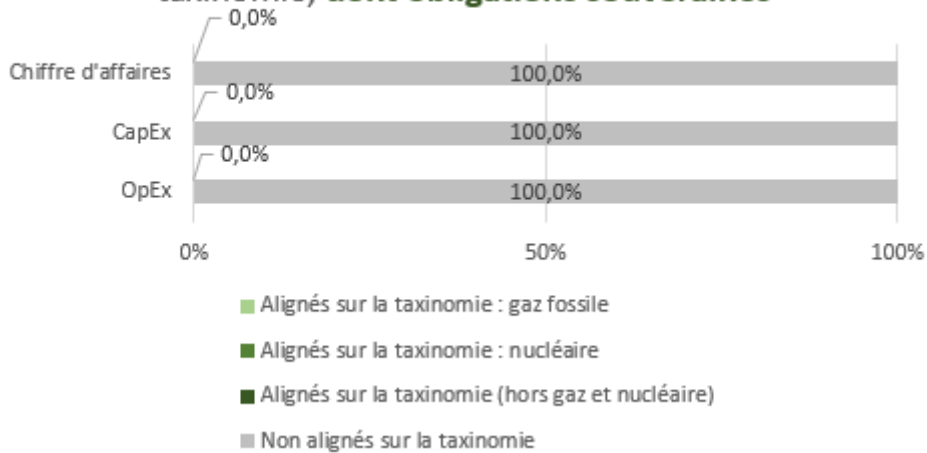
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

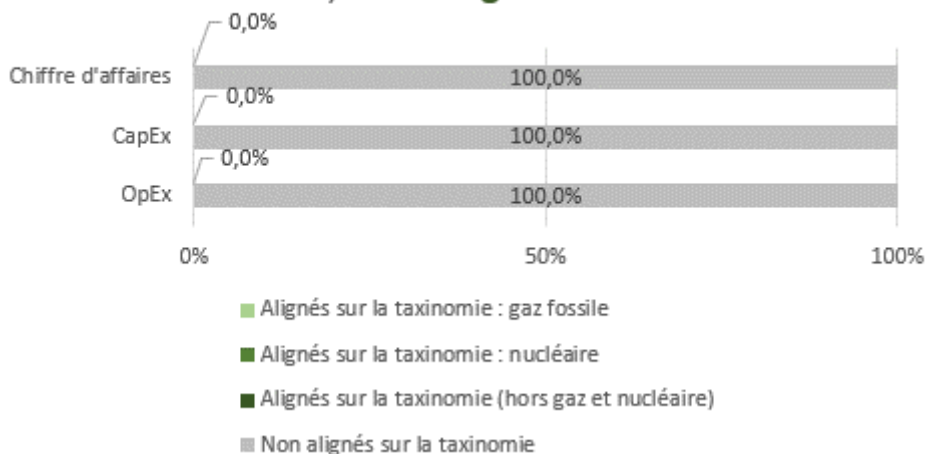


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre activités transitoires et habilitantes, il n'est pas possible de communiquer cette donnée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds s'est concentré sur un objectif d'investissement durable social et a exclusivement investi dans des titres durables socialement.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 93,71%.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Dans la catégorie « Autres » de fait non durable, le Fonds a principalement investi dans les instruments suivants :

- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- Le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG ;
- Le Fonds s'engage à ce qu'a minima 90% de son actif net fasse l'objet d'une Notation ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Nombre d'AG votées	31
Taux de participation aux votes en AG (%)	99
Taux d'approbation aux résolutions (%)	92
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	63
Résolution externes déposées	1
Say on Climate	0
Engagements continus	23
Engagements ciblés	7



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Non applicable*

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**

Mandarine Funds - Mandarine Global Transition (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

LEI : 549300STO0MI250AAF54

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 90,60%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Fonds a poursuivi son objectif durable consistant à contribuer significativement et positivement à la transition énergétique et écologique et la lutte contre le réchauffement climatique, par le financement et l'engagement des entreprises dont les activités ont été identifiées comme "eco-activités" au sens du label Greenfin®.

Dans le respect de ce référentiel, le Fonds s'est efforcé plus spécifiquement d'investir principalement dans les trois domaines d'activité que sont les énergies renouvelables, l'économie circulaire et l'adaptation au changement climatique.

Au 31.12.2022, le Fonds était investi à hauteur de:

- à 70,47% de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue) vs 50% minimum ;
- à 13,29% de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 50% maximum;
- à 6,84% de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 20% maximum.

**Investissement Durable** Le Fonds s'engage à ce que l'ensemble des émetteurs investis par le Fonds soit qualifié de durable. Pour ce faire, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement.

La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxonomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
  - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
  - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au-delà des indicateurs relatifs aux éco-activités dont la performance est décrite dans la section « *Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?* » les indicateurs ci-dessous ont été suivi :

Indicateurs	Description	Performance
<b>Alignement avec les accords de Paris</b>	La stratégie d'alignement 2°C est mesurée. Elle est exprimée en % des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris et est comparée à l'indice de référence. Elle est fondée sur l'initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions).	Entre 2,7°C et 3°C
<b>Eligibilité à la taxonomie de l'UE ou « part verte »</b>	La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligible à la taxonomie européenne. Cette taxonomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité bas carbone ;</li> <li>- Activité de transition ; et</li> <li>- Activité rendant possible la neutralité carbone.</li> </ul>	80,00 %
<b>Empreinte Carbone</b>	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	164,64
<b>Suivi Label Greenfin</b>	Au 31.12.2022, le Fonds était investi à hauteur de: <ul style="list-style-type: none"> <li>• à 70,47% de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue) vs 50% minimum ;</li> <li>• à 13,29% de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 50% maximum;</li> <li>• à 6,84% de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 20% maximum.</li> </ul>	

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

N.A.



○ **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considérée comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des Principales Incidences Négatives (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li>2. L'empreinte carbone ;</li> <li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;</li> <li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;</li> <li>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;</li> <li>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;</li> </ol>
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ;</li> <li>11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ;</li> <li>12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;</li> <li>13. Mixité au sein du conseil d'administration ;</li> <li>14. Exposition à des armes controversées ;</li> </ol>
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être

requilibrée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :  
1<sup>er</sup> janvier 2022 – 30 décembre 2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EDP Renovaveis SA	Services aux collectivités	3,67%	Espagne
LINDE PLC	Matériaux	3,48%	Irlande
TETRA TECH INC	Services commerciaux et professionnels	2,61%	Etats-Unis
WASTE MANAGEMENT INC	Services commerciaux et professionnels	2,58%	Etats-Unis
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP	Services aux collectivités	2,51%	Etats-Unis
REPUBLIC SERVICES INC	Services commerciaux et professionnels	2,36%	Etats-Unis
Schneider Electric	Biens d'équipement	2,27%	France
ENPHASE ENERGY INC	Biens d'équipement	2,22%	Etats-Unis
Stmicroelectronics	Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	2,14%	Pays-Bas
EATON CORP PLC	Biens d'équipement	2,07%	Irlande
AMERICAN WATER WORKS CO INC	Services aux collectivités	2,05%	Etats-Unis
EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CO	Biens d'équipement	2,04%	Etats-Unis
AMERESCO INC-CL A	Biens d'équipement	1,99%	Etats-Unis
Symrise AG	Matériaux	1,97%	Allemagne
ARCHER-DANIELS-MIDLAND CO	Produits alimentaires, boisson et tabac	1,94%	Etats-Unis

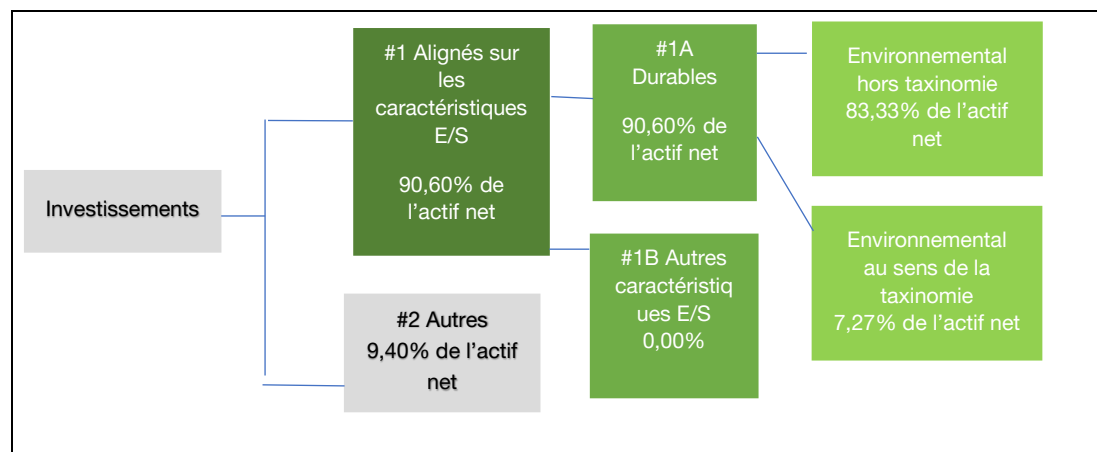


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 90,60% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs durables avec 83,33% environnemental hors taxinomie et 7,27% était aligné à la taxinomie européenne.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

#### o Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Biens d'équipement	24,85%
Matériaux	16,24%
Services aux collectivités	13,39%
Services commerciaux et professionnels	8,33%
Trésorerie et autres	7,45%
Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	7,40%
Matériel et équipement informatique	4,54%
Automobiles et composants automobiles	4,07%
Produits alimentaires, boisson et tabac	3,85%
Biens de consommation durables et habillement	3,58%
Logiciels et services	3,52%
Transports	1,83%
Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	0,95%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Une part de 7,27% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxonomie. Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

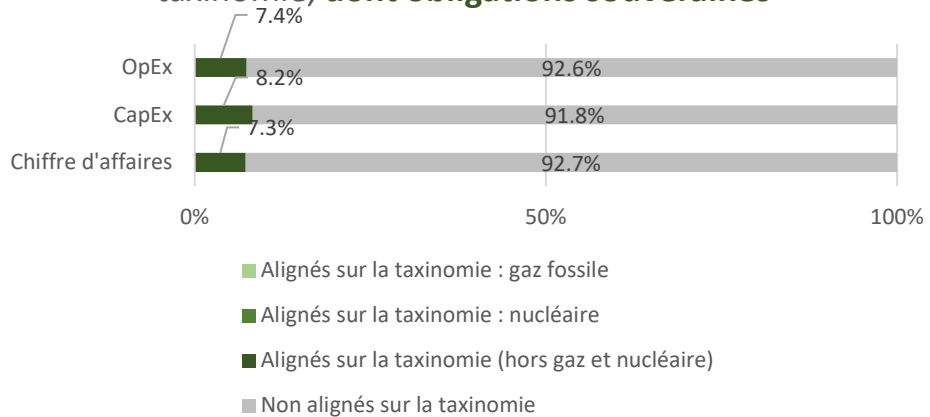
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

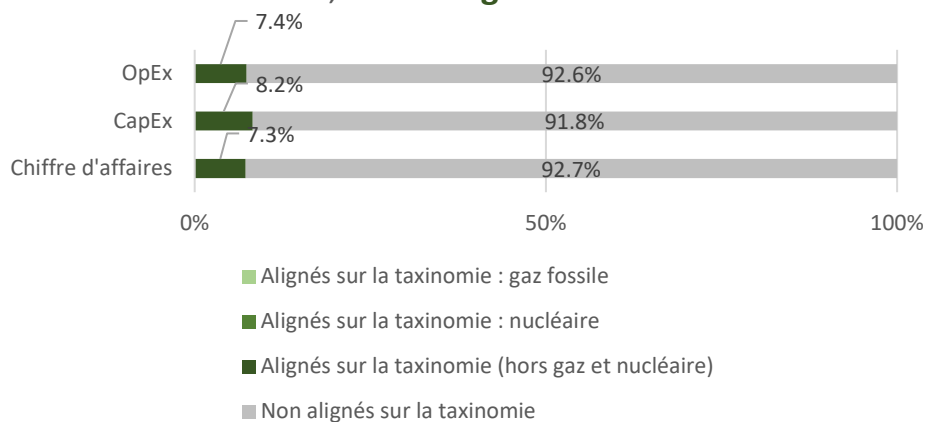


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre activités transitoires et habilitantes, il n'est pas possible de communiquer cette donnée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 83,3%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds s'est concentré sur un objectif d'investissement durable environnemental et a exclusivement investi dans des titres durables environnemental.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Dans la catégorie « Autres » de fait non durable, le Fonds a principalement investi dans les instruments suivants :

- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;

L'exclusion issue de sa stratégie "Best-in-Class" a conduit à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG de chaque secteur de l'univers investissable.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Nombre d'AG votées	30
Taux de participation aux votes en AG (%)	61
Taux d'approbation aux résolutions (%)	88
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	72

Résolution externes déposées	0
Say on Climate	4
Engagements continus	11
Engagements ciblés	1



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Non applicable*

**Dénomination du produit :**

Mandarine Funds - Mandarine Global Sport (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

LEI : 549300XPBII6HX34M432

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?**

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 35,01% d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- L'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés au travers d'une approche « Best-In-Universe »

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- (i) Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- (ii) Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- (i) D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- (ii) Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- (iii) Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur
<b>Indicateurs relatifs au capital humain</b>	Le taux de rotation annuel des employés d'une entreprise est calculé comme étant le rapport entre la somme des départs et des arrivées et l'effectif de l'entreprise en début d'année. Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels. Il est exprimé ici en pourcentage pondéré d'entreprise proposant des formations à ses salariés.	96%
<b>Empreinte Carbone</b>	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	71
<b>Diversité du Conseil</b>	Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels et sont pondérées en fonction du poids de chaque société dans le fonds. Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...)	53%

**Engagement  
des entreprises**

Les données utilisées concernant l'engagement pour le Pacte Mondial proviennent des Nations Unies. Ces données binaires (Oui/Non) sont pondérées en fonction du poids relatif de chaque société dans le Fonds. Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000. Aujourd'hui, à travers le monde plus de 9 600 entreprises sont signataires du Pacte Mondial. Il s'agit de la plus grande initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.

6%

**...et par rapport aux périodes précédentes ?**

*Non applicable*

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxonomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
  - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et

S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».

- b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.

- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

- Sur la base de cette définition, 35,01% de l'actif net est durable :

- 28,10% contribue à un objectif environnemental hors taxonomie
- 6,91% contribue à un objectif social
- 0,00% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*



Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### ○ **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li>2. L'empreinte carbone ;</li> <li>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;</li> <li>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;</li> <li>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;</li> <li>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;</li> </ol>
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ;</li> <li>11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ;</li> <li>12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;</li> <li>13. Mixité au sein du conseil d'administration ;</li> <li>14. Exposition à des armes controversées ;</li> </ol>
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des Principales Incidences Négatives (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :  
1<sup>er</sup> janvier 2022 – 30 décembre 2022

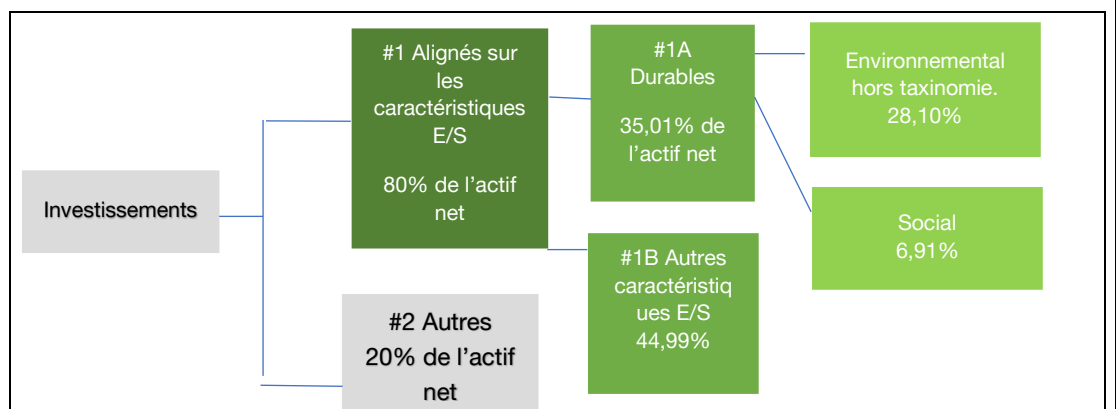
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Puma AG	Biens de consommation durables et habillement	3,26%	Allemagne
DECKERS OUTDOOR CORP	Biens de consommation durables et habillement	3,09%	Etats-Unis

PHARMANUTRA SPA	Produits Domestiques et de Soins Personnel	2,76%	Italie
YONEX CO LTD	Biens de consommation durables et habillement	2,74%	Japon
ACUSHNET HOLDINGS CORP	Biens de consommation durables et habillement	2,73%	Etats-Unis
LULULEMON ATHLETICA INC	Biens de consommation durables et habillement	2,72%	Etats-Unis
VAIL RESORTS INC	Services à la clientèle	2,64%	Etats-Unis
ELECTRONIC ARTS INC	Media & Divertissements	2,64%	Etats-Unis
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	Biens de consommation durables	2,53%	Italie
BRUNSWICK CORP	Biens de consommation durables et habillement	2,50%	Etats-Unis
SHIMANO INC	Biens de consommation durables	2,42%	Japon
MONCLER SPA	Biens de consommation durables et habillement	2,37%	Italie
BRP INC/CA- SUB VOTING	Biens de consommation durables et habillement	2,35%	Canada
JD SPORTS FASHION PLC	Vente au détail	2,29%	Royaume-Uni
SONY CORP	Biens de consommation durables et habillement	2,25%	Japon

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 80% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 35,01% sont des investissements durables.

#### o Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle :

<b>Secteurs</b>	<b>Proportion</b>
Biens de consommation durables et habillement	54,48%
Media & Divertissements	12,30%
Services à la clientèle	6,53%
Trésorerie et autres	5,24%
Logiciels & Services	4,44%
Automobiles et composants automobiles	3,33%
Semi-conducteurs et équipement pour leur fabrication	2,93%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	2,76%
Consommation discrétionnaire et Distribution	2,30%
Produits alimentaires, boisson et tabac	1,86%
Biens d'équipement	1,64%
Matériaux	1,24%
Matériel et équipement informatique	0,95%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Une part de 0,0% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

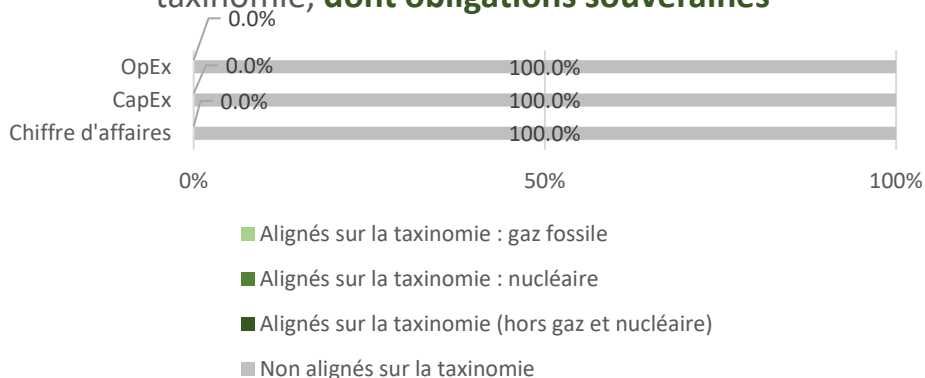
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

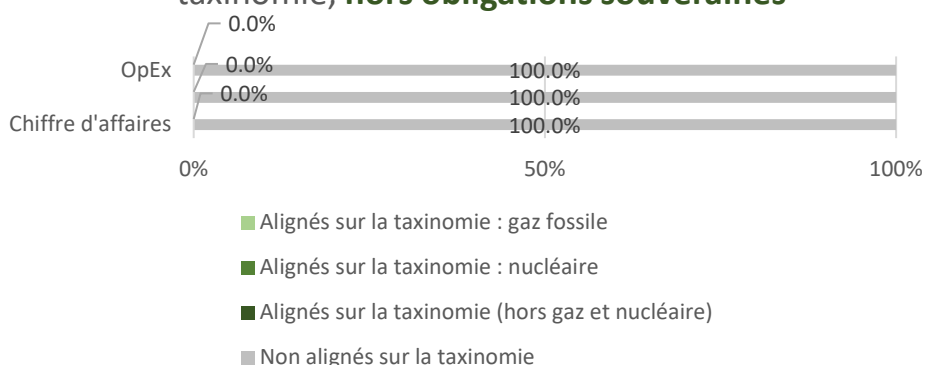


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



## 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre activités transitoires et habilitantes, il n'est pas possible de communiquer cette donnée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 28,1%.





### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 6,91%.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 20% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires ;  
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- Le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG ;
- Le Fonds s'engage à ce qu'a minima 90% de son actif net fasse l'objet d'une Notation ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Nombre d'assemblées générales (AG) votées	9
Taux de participation aux votes en AG (%)	21
Taux d'approbation aux résolutions (%)	81
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	56
Résolution externes déposées	0
« Say on Climate <sup>2</sup> »	0

<sup>2</sup> résolution à l'agenda des assemblées générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales

Engagements continus	1
Engagements ciblés	2



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Non applicable*

